

OCTOBRE
2013

COMMUNE DE
SAINT JOSEPH DE RIVIERE

RAPPORT DE PRESENTATION

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
approuvant le PLU
En date du : - 7 NOV. 2013

Claude DEGASPERI
Maire,

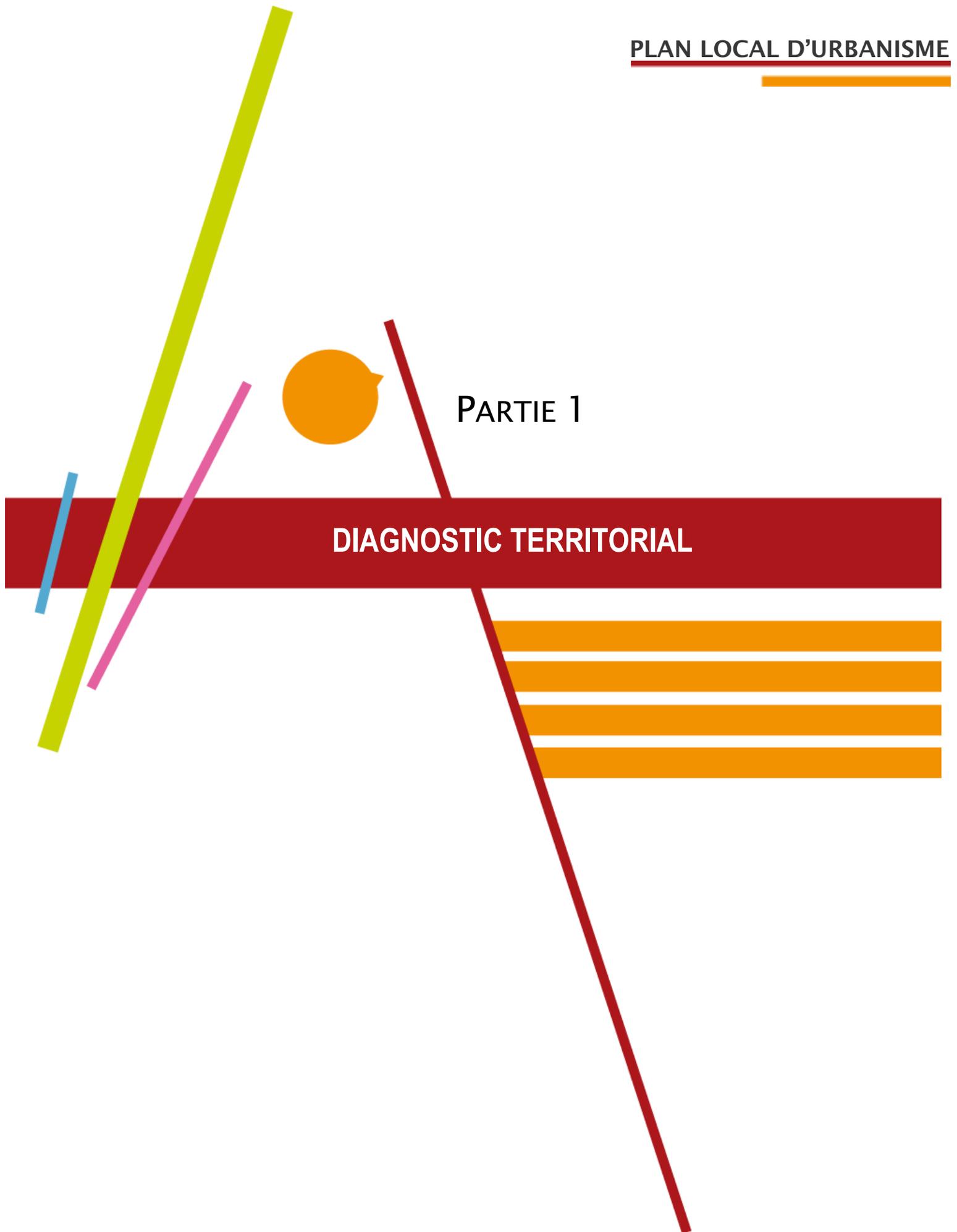


SOMMAIRE

Partie 1	Diagnostic territorial	p.1
Partie 2	Etat initial de l'environnement	p.86
Partie 3	Evaluation environnementale	p.160
Partie 4	Justification des choix retenus	p.237
Partie 5	Dispositifs de suivi	p.317
Partie 6	Résumé non technique	p.333

PARTIE 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ENCADREMENT DU PLU.....	2
1. Situation géographique et institutionnelle	3
2. Le Parc Naturel Régional de Chartreuse	5
3. Cadre législatif	7
4. La charte du parc naturel régional de Chartreuse	9
EN SYNTHÈSE, POUR LE CONTEXTE.....	13
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES	14
1. Les tendances socio-démographiques	15
2. L'offre de logements	22
3. L'emploi et les activités économiques.....	26
4. Equipements et services publics.....	33
EN SYNTHÈSE, POUR LE DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	39
5. Mobilité et déplacement.....	40
EN SYNTHÈSE, POUR LE DIAGNOSTIC DEPLACEMENTS-MOBILITE.....	47
CHAPITRE 3 : ANALYSE SPATIALE – ELEMENTS STRUCTURANTS.....	48
1. Le grand paysage	49
2. Le patrimoine paysager naturel	59
3. Processus d'urbanisation.....	65
4. Les entités urbaines : analyse typo-morphologique.....	70
5. Le patrimoine bâti	76
EN SYNTHÈSE, POUR L'ANALYSE SPATIALE ET LES ELEMENTS	85
STRUCTURANTS.....	85



CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ENCADREMENT DU PLU

1. Situation géographique et institutionnelle

1.1. Localisation géographique

Au carrefour de Grenoble (30 km), Voiron (12 km) et Chambéry (32 km), Saint Joseph de Rivière est une commune située sur la frange occidentale de la Chartreuse. Installée dans un vallon délimité par la chaîne de la Grande Sure (1920 mètres) à l'est et la suite des rochers du Ratz, du Grand Crossey et des coteaux de Saint Aupre à l'ouest, la commune s'étend sur une superficie de 1739 hectares. L'INSEE estime la population à 1 130 habitants en 2008.

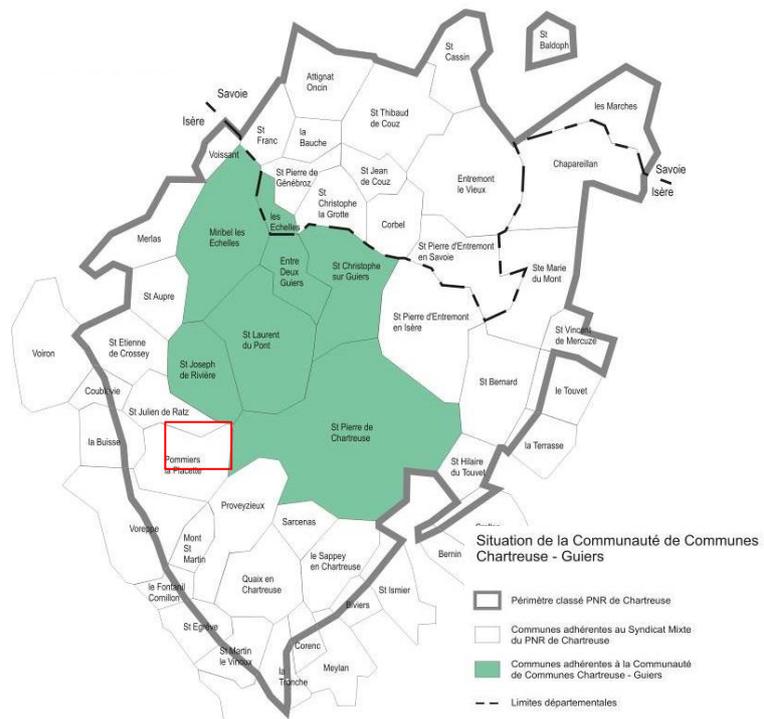
Saint Joseph de Rivière est limitrophe des communes de Saint Etienne de Crossey, Saint Laurent du Pont, Miribel Les Echelles, Saint Aupre, Saint Julien de Raz et Saint Pierre de Chartreuse.



Source : commune de Saint Joseph de Rivière

1.2. La communauté de commune Chartreuse-Guiers

La communauté de communes Chartreuse Guiers (dite CCCG) a été créée le 29 décembre 1993. Elle est l'aboutissement de la volonté d'élus du canton qui souhaitent voir évoluer le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG) dont les compétences étaient peu structurées. Saint Joseph de Rivière a été partie prenante dans la création de la CCCG et une des premières communes à délibérer.



Source : Communauté de communes Chartreuse-Guiers

La CCCG compte aujourd'hui 7 communes dont 6 sur le département de l'Isère et 1 sur le département de la Savoie.

- Les Échelles (Savoie)
- Entre-deux-Guiers
- Miribel-les-Échelles
- Saint-Christophe-sur-Guiers
- Saint-Joseph-de-Rivière
- Saint-Laurent-du-Pont
- Saint-Pierre-de-Chartreuse

Le territoire de la CCCG s'étend sur une superficie de 199 km² et compte en 2006 près de 11 800 habitants.

L'intervention de la communauté de commune Chartreuse-Guiers s'articule autour de **5 compétences** :

Aménagement de l'espace

La communauté de commune participe à la mise en place ou à la modification des documents d'urbanisme communaux et s'assure de la cohérence avec les autres documents d'urbanisme de son territoire.

Entretenir et aménager les rives des deux Guiers et de ses affluents.

Développement économique intéressant l'ensemble de l'intercommunalité

Développer la création d'emplois, d'entreprises et d'activités nouvelles.

Améliorer et créer les infrastructures d'accueil pour les activités industrielles et artisanales

Extension et équipement de la zone industrielle Chartreuse-Guiers.

Conforter les activités, entreprises et emplois existants :

Favoriser la mise en place d'opérations collectives visant à promouvoir le commerce et l'artisanat (type ORC).

Développer des opérations collectives de formation, de communication et d'animation en faveur du commerce et de l'artisanat.

Mise en place d'un observatoire de l'activité économique locale : activités, emploi, immobilier et foncier d'activité ...

Assurer des ressources durables à la Communauté de Communes.

Favoriser la mise en place de microcentrales hydrauliques sur le Guiers mort et le Guiers vif, dans le respect des espaces naturels sensibles, de la faune et de la flore et du patrimoine en général.

Protection et mise en valeur de l'environnement

Gérer la collecte et le traitement des ordures ménagères

Assurer le traitement des déchets par une politique de traitement sélectif dans la communauté.

Éliminer les décharges sauvages, et évaluer/réformer les pratiques actuelles de traitement des déchets domestiques.

Soutenir les filières de collecte et de traitement des déchets des activités

Enfance et jeunesse

Construction, réhabilitation et extension de locaux d'accueil de la petite enfance (0-6ans) et participation au fonctionnement des structures associatives.

Investissement et fonctionnement lié au service « Relais Assistantes Maternelles » de la Communauté de communes

Investissement et fonctionnement lié au service « Bébébus » de la Communauté de communes

Favoriser le développement de l'animation, de la formation et de l'information destinée aux jeunes de moins de 25 ans de la Communauté de Communes dans le cadre de conventions et de procédures contractuelles.

Activité touristique

Aménagement, construction et gestion de nouveaux équipements touristiques et de loisirs de plein-air permettant une diversification de l'offre de loisirs du territoire de la communauté apportant un effet structurant, des retombées économiques et sociales pour le territoire communautaire.

Soutien à la promotion touristique du territoire communautaire.

La commune de Saint Joseph de Rivière fait également partie :

- du Syndicat Intercommunal du Guiers et de ses Affluents (**SIAGA**) dont le territoire couvre le bassin versant du Guiers, a été créée pour gérer le contrat de rivière du Guiers élaboré en 1999.
- du Syndicat Intercommunal de la vallée du Guiers (**SIVG**)



Source : Communauté de communes Chartreuse-Guiers

2. Le Parc Naturel Régional de Chartreuse

La commune de Saint Joseph de Rivière est totalement incluse au cœur du Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC).

Le Parc de Chartreuse est l'un des 45 parcs naturels régionaux de France. Leur intervention s'articule autour de 5 missions :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels,
- Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie,
- Aménager le territoire,
- Informer et sensibiliser habitants et visiteurs,
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes

Le PNRC a été créé le 6 mai 1995, soutenu par la Région Rhône-Alpes et les Départements de l'Isère et de Savoie (membres adhérents). Le parc intègre tout ou partie des communautés d'agglomération du Pays Voironnais, Métropole Savoie et la METRO, dont les villes centres, Voiron, Chambéry et Grenoble, constituent les 3 Villes Portes du PNRC.

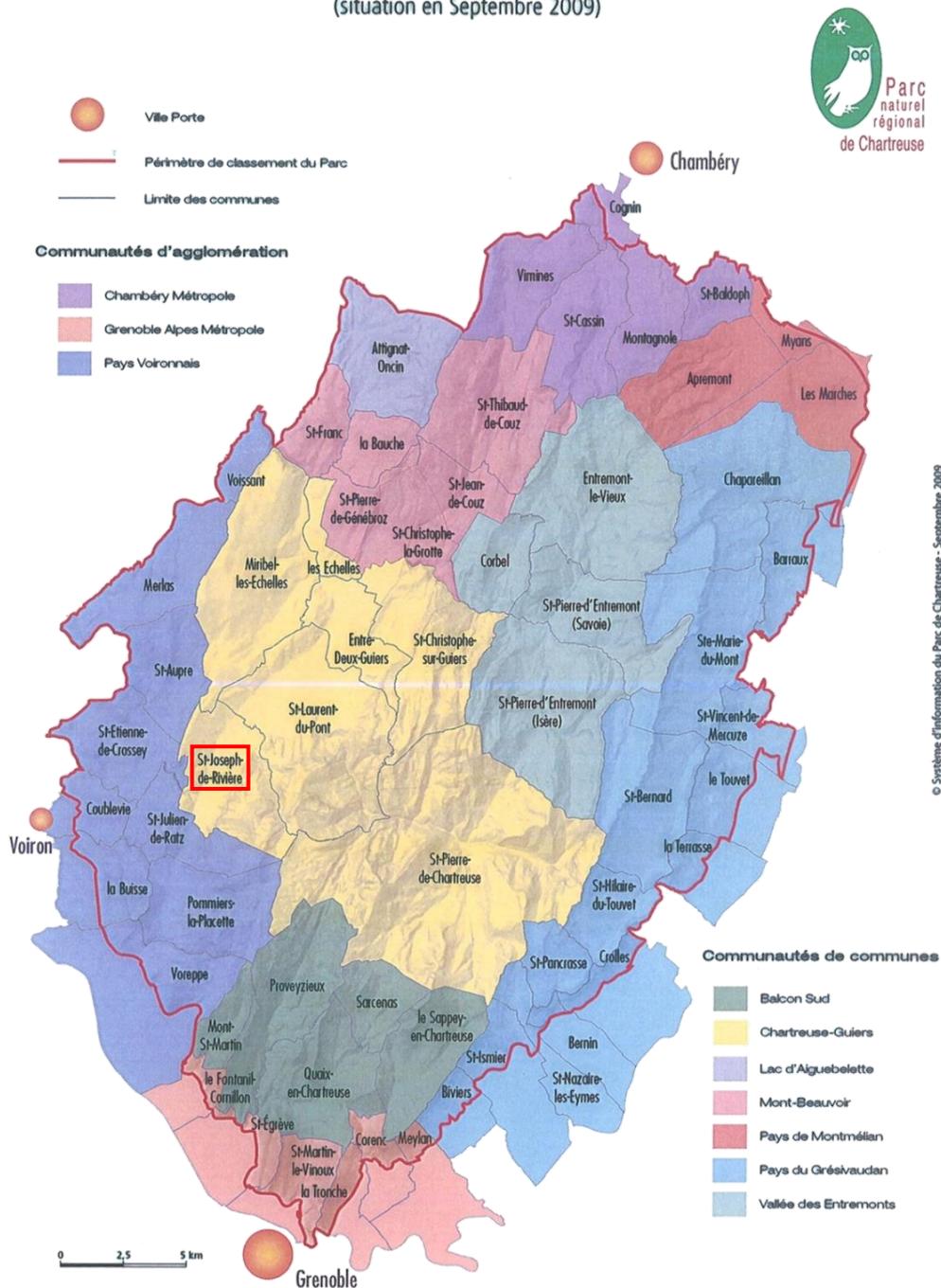
Aujourd'hui le Parc de Chartreuse compte 60 communes (dont 41 en Isère et 19 en Savoie).

Le territoire du Parc de Chartreuse compris entre 200 et 2082 mètres d'altitude, s'étend sur une superficie de 76 700 hectares et compte 46 300 habitants au recensement de 1999.

La mise en œuvre de la Charte du Parc ainsi que la gestion du PNRC et de ses actions sont gérés par un syndicat mixte dont l'organe délibérant est composé de représentants des membres adhérents (Région et Départements) et des communes.

Le Parc de Chartreuse est un outil d'accompagnement et de coordination des initiatives locales, ses actions ne s'inscrivent pas dans une contrainte mais dans l'engagement volontaire de ses partenaires. L'adhésion des partenaires à la Charte du Parc est volontaire.

(situation en Septembre 2009)



3. Cadre législatif

3.1. La Loi Solidarité et Renouvellement Urbains

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) a souhaité donner une nouvelle impulsion à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux en remplaçant le Plan d'Occupation des Sols (POS) par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A travers ce texte de loi, **l'espace est affirmé comme une ressource naturelle** dont il convient d'assurer la préservation, mais aussi l'optimisation.

Les communes doivent déterminer à travers leur PLU les conditions d'un développement durable en respectant les trois principes suivants :

- **Principe d'équilibre entre aménagement de l'espace et préservation des espaces** affectés aux activités agricoles et forestières ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages ;
- **Principe de mixité sociale et diversification des fonctions urbaines ;**
- **Principe d'utilisation économe et équilibrée de l'espace.**

De plus, le PLU doit dépasser le simple outil de gestion foncière qu'était le POS et devenir le document qui traduit le projet politique d'aménagement du territoire communal. Dans cette optique, la loi SRU modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 ajoute une nouvelle pièce au contenu du document d'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). A travers ce document, la commune exprime son projet politique d'aménagement pour le territoire communal à moyen terme.

Si la loi Urbanisme et Habitat a ôté au PADD toute valeur juridique à l'égard des tiers, ce document n'en demeure pas moins la clé de voûte du PLU sur lequel la commune s'appuiera pour déterminer la procédure d'évolution adéquate : révision ou modification du PLU.

En parallèle, la loi Urbanisme et Habitat a introduit, un document distinct du PADD, qui permet à la commune de **définir des orientations d'aménagement** relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations sont quant à elles opposables aux autorisations d'occuper le sol dans un rapport de compatibilité (respect de l'esprit des orientations).

Le PLU demeure le **document local de référence pour instruire les autorisations d'occuper le sol** au travers des pièces réglementaires composées à la fois du document écrit (le règlement) et des documents graphiques. Si le règlement a peu évolué entre le POS et le PLU, il est à noter la nouvelle valeur juridique des éléments graphiques qui s'affirment face au document écrit. Les documents graphiques font désormais partie intégrante du règlement et procèdent au découpage du territoire communal en 4 zones :

- Les zones urbaines dites « zones U » ;
- Les zones à urbaniser dites « zones AU » ;
- Les zones agricoles dites « zones A » ;
- Les zones naturelles et forestières dites « zones N ».

Enfin, la loi SRU **généralise la concertation avec l'ensemble des personnes concernées par le projet** : population, associations locales, représentants de la profession agricoles, afin d'aboutir à un projet partagé.

3.2. La Loi Montagne

La commune de Saint Joseph de Rivière est concernée sur la totalité de son territoire par **la Loi Montagne du 9 janvier 1985** dont les dispositions visent à **concilier protection de la montagne et développement**.

A travers ce texte la montagne est reconnue comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de **leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel**.

La Loi Montagne instaure 4 principales mesures à intégrer dans les PLU :

Le principe de préservation des espaces, paysages et milieux **caractéristiques du patrimoine naturel, culturel montagnard**.

Le **principe d'urbanisation en continuité** qui dispose que l'urbanisation ne peut se réaliser qu'en continuité des bourgs et villages existants. Les lois du 4 février 1995 et du 2 juillet 2003 ont assoupli ce principe pour l'étendre aux hameaux puis **« aux groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes »**.

Le principe de **protection des rives naturelles des plans d'eau**.

La création des **unités touristiques nouvelles** soumises à autorisation du Préfet.

3.3. Les Lois Grenelle

Face à l'urgence écologique la loi du 3 août 2009 dite Loi **Grenelle 1**, érige la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces changements, comme nouvel objectif des collectivités territoriales. Désormais les documents d'urbanisme doivent prendre en compte les objectifs suivants :

Lutter contre la **régression des surfaces agricoles et naturelles** ;

Lutter contre **l'étalement urbain** et la **déperdition d'énergie**, ainsi que permettre la revitalisation des centres-villes ;

Concevoir **l'urbanisme de façon globale** en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification établis à l'échelle de l'agglomération ;

Préserver la biodiversité, notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ;

Assurer une **gestion économe des ressources et de l'espace** ;

Permettre la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la **performance énergétique** des bâtiments ;

Créer un lien entre **densité et niveau de desserte par les transports en commun**.

La Loi Grenelle 1 vient renforcer certains principes existants dans la Loi SRU, désormais le droit de l'urbanisme n'intègre pas seulement le principe d'équilibre des espaces mais la lutte contre la réduction des zones agricoles et naturelles.

La Loi portant engagement national pour l'environnement de juillet 2010 dite **Grenelle 2** répond aux objectifs fixés par le Grenelle I à travers la réécriture des articles relatifs aux PLU notamment.

La composition du dossier de PLU n'est pas modifiée mais de nouvelles données doivent être produites notamment dans le rapport de présentation qui doit élaborer **une analyse de la consommation des espaces** naturels, agricoles et forestiers. Cette analyse vise à justifier les **objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** qui doivent obligatoirement figurer dans le PADD.

Dans le même temps le PADD voit ses champs d'intervention élargis aux politiques **d'équipement, d'urbanisme**, de protection des **espaces naturels, agricoles et forestiers**, et de préservation ou de remise en bon état des **continuités écologiques**. Il doit également arrêter les orientations générales concernant **l'habitat**, les **transports** et les **déplacements**, le développement des **communications numériques**, l'équipement **commercial**, le développement **économique** et les **loisirs**, retenues pour la commune.

Afin de répondre aux nouveaux objectifs légaux, la Loi grenelle 2 introduit de **nouveaux outils et leviers règlementaires** du PLU tels que le seuil de densité minimale à proximité des transports en commun existants ou programmés, les secteurs à hautes performances énergétiques et environnementales, les secteurs de hautes qualités numériques...

Enfin les orientations d'aménagement de viennent désormais des **orientations d'aménagement et de programmation** deviennent incontournables.

3.4. La constructibilité limitée au titre de l'article L.122-2

L'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme, dispose que les communes situées à moins de 15 kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants et qui ne sont pas couvertes par un schéma de cohérence territoriale, ne peuvent modifier ou réviser leur PLU en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser délimitée après le 1er juillet 2002 ou une zone naturelle. La commune de Saint Joseph de Rivière est concernée par ces dispositions et doit à ce titre, **obtenir l'accord du Préfet pour ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones à urbaniser ainsi que des zones naturelles**, après avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysage et de sites et de la chambre d'agriculture. Un dossier a été constitué à cet effet et le Préfet a rendu son avis le 31 janvier 2012. Ainsi sur les 6 secteurs proposés, 4 ont été retenus suite aux avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysage et de sites et de la chambre d'agriculture.

La demande de dérogation préfectorale au titre de l'article L.122-2 doit être motivée notamment au regard de la pertinence pour la commune d'urbaniser ces zones, de la protection de l'environnement et des paysages.

L'accord du Préfet est donné après avis de la commission départementale compétente en matière de nature, paysages et sites et de la Chambre d'Agriculture.

4. La charte du parc naturel régional de Chartreuse

Depuis 2008 une nouvelle charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse a été signée par les 60 communes membres. La Charte du Parc est l'expression d'un projet partagé par les signataires pour la **période 2008-2019**.

Les Plans Locaux d'Urbanisme des communes membres doivent lui être compatibles.

Le positionnement stratégique du Parc de Chartreuse à la croisée des agglomérations de Grenoble, Voiron et Chambéry, lui confère une certaine attractivité. Cette attractivité représente également des risques : pression foncière, consommation excessive de l'espace, déplacements accrus...

La Charte du Parc, à travers **3 axes majeurs**, recherche cet équilibre entre maintien de l'identité et des caractéristiques du Parc et poursuite du développement (démographique, économique, touristique, urbain...).

Chacun des axes de la Charte se décline en orientations, elles même déclinées en mesures.

Traduite à travers un **Plan de Parc**, la Charte constitue ainsi un véritable projet de territoire spatialisé.

4.1. Axe 1 : S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire

Les orientations de la charte du Parc visent à consolider son mode de gestion: le Parc impulse, fédère et coordonne. Les réalisations sont portées par les acteurs de Chartreuse. Cette logique participative et partenariale est une des réussites de la mise en œuvre des objectifs 1995-2007 que le Parc entend poursuivre et consolider au travers de nouvelles conventions afin de renforcer des actions publiques, économiques, sociales et environnementales convergentes et coordonnées sur le territoire.

4.2. Axe 2 : Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse

Le paysage et les patrimoines du Parc naturel régional de Chartreuse constituent un véritable capital qu'il convient de préserver et de considérer comme une ressource, un atout, pour le territoire afin d'impulser un mode de développement local durable.

4.3. Axe 3 : Mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne

Enfin, il s'agit pour le territoire de renforcer son attractivité conditionnée par la lutte contre la banalisation des paysages, la disparition d'espaces dévolus à l'activité touristique et la sauvegarde de l'identité du massif. Ainsi, il y a nécessité à gérer la rareté de l'espace et la destination des sols pour un équilibre entre les différentes vocations du territoire.

Pour ce faire, le maintien d'une activité économique endogène réelle est nécessaire. Cela passe en grande partie par la stabilisation des emplois de l'artisanat, de l'industrie et de la santé.

L'agriculture, la sylviculture et le tourisme constituent trois branches d'activités clé pour le maintien d'emplois équitablement répartis sur tout le territoire et pour être en mesure de participer directement ou indirectement à la préservation du paysage et du patrimoine. D'une part, il s'agit de consolider les coopérations entre les différents acteurs économiques intervenant dans le domaine agricole et entre les filières forêt et bois. D'autre part, l'économie touristique doit se diversifier pour mieux répondre aux attentes et s'adapter au nouveau contexte climatique.

4.4. Le Plan de Parc

Le Plan de Parc est un document graphique de caractère stratégique et prospectif qui «*délimite en fonction du patrimoine, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le texte de la charte. Le plan caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante*».

Le Plan de Parc se décline en 2 cartes :

- **Carte des vocations principales de l'espace** qui fixe les orientations et mesures à prendre pour chaque zone du territoire, en fonction de sa vocation dominante. Cette carte est destinée à aider les communes dans la traduction du zonage, des orientations et mesures du Parc pour l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme.
- **Carte des enjeux et de la stratégie pour les patrimoines et les paysages** qui reflète la stratégie et traduit spatialement les objectifs de la charte pour la préservation et la mise en valeur des patrimoines, des ressources et des paysages.

Saint Joseph de Rivière est identifié comme appartenant à la région paysagère de la Haute-Chartreuse (sud) et de l'Avant-pays de Chartreuse (Nord).

Quatre principaux espaces sont définis par le Plan de Parc pour la commune de Saint Joseph de Rivière:

- **Espaces à forte valeur écologique (zone humide, corridor écologique)**

Les espaces et sites d'intérêt écologique comprennent :

- les entités écologiques remarquables,
- les zones humides majeures et secondaires,
- les corridors écologiques,
- les cours d'eau à forte valeur biologique,
- les sites naturels et paysagers à forte fréquentation.

La fonction principale de ces espaces et sites est le maintien du caractère écologique : préservation d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales.

La vocation de ces sites et espaces n'est pas exclusive des activités humaines traditionnelles (agriculture, pastoralisme, sylviculture). Leurs pratiques et modes de gestion appropriés ne portent pas menace aux écosystèmes, aux espèces et à leur fonctionnement (mesure 221 de la charte).

- **Espaces à vocation principale agricole (plaine)**

Le maintien des activités agricoles sur le territoire est indispensable à l'entretien des paysages, à leur ouverture et à l'économie générale du territoire. Le foncier agricole doit être maintenu. La protection systématique se justifie dans l'optique d'une politique de développement économe de l'espace.

- **Espaces à vocation principale forestière**

S'agissant d'une vocation, ces espaces comportent ponctuellement des surfaces actuellement ouvertes qui ne présentent pas d'enjeu vis-à-vis de l'agriculture, du patrimoine naturel et des paysages. La destination de ces espaces porte sur la reforestation naturelle ou la plantation dans la perspective de futaies jardinées.

Les projets de routes et pistes forestières doivent prendre en compte les contraintes liées à la préservation des paysages, des patrimoines et de l'environnement. Par ailleurs, la pratique de la circulation motorisée de loisirs sur routes et pistes forestières n'est pas encouragée. Les propriétaires peuvent prendre les dispositions nécessaires.

Lorsqu'une urbanisation en discontinuité est rendue possible par l'application des textes et souhaitable au vu de la configuration de la commune, celle-ci peut se porter sur des zones forestières à faible valeur de production ou de protection du paysage plutôt que sur une zone à vocation agricole. Dans ce cas, les dispositions relatives aux zones de contact entre l'urbain et le rural restent applicables.

- **Zones à enjeux de développement durable**

Les zones à enjeux de développement durable sont des secteurs de pression et de spéculations foncières réelles ou potentielles. Elles comprennent des secteurs bâtis, les zones urbaines et de future urbanisation, les hameaux. Elle comporte aussi les espaces en contact avec ces zones au motif que la pression de l'urbanisation s'y focalise, en raison des règles de continuité (Loi Montagne).

Ces zones identifient les secteurs à enjeux entre les paysages, les patrimoines, les ressources, l'agriculture, la forêt, le tourisme et l'urbanisation. Elles feront l'objet d'une priorité en matière de politique foncière.



-  limites des communes
-  périmètre d'étude du Parc Naturel Régional de Chartreuse
-  périmètre de la réserve naturelle
-  espaces à forte valeur écologique
-  espaces à vocation principale agricole
-  espaces à vocation principale viticole
-  espaces ouverts d'altitude (à protéger et entretenir)
-  franges de reconquête agricole sur la forêt (nouvelles lisières à retrouver)
-  sites à vocation touristique à conforter ou à réhabiliter
-  carrières en activité ou à réhabiliter
-  zone d'activité structurante
-  zones à enjeux de développement durable
-  limite intangible de l'urbanisation
-  rochers et falaises

EN SYNTHÈSE, POUR LE CONTEXTE

La commune de Saint Joseph de Rivière n'est pas couverte par des documents de planification supracommunaux qu'il s'agisse d'un schéma de cohérence territoriale ou de documents de planification sectoriels tels que les programmes locaux de l'habitat ou les plans de déplacements urbains.

C'est le **Parc Naturel Régional de Chartreuse** qui mène à travers sa charte et son plan, une réflexion globale sur l'aménagement et le développement du territoire de Chartreuse.

Le plan du parc naturel régional identifie deux vocations majeures sur le territoire la commune ainsi que la valeur (écologique, agricole, touristique..) et la vulnérabilité de certains sites (coteaux boisés du Grand Jet, marais-tourbière de l'Hérrétang)

Parce qu'ils sont les seuls documents à avoir cette vision d'ensemble du territoire, **la charte et le plan du PNRC doivent fortement orienter le PLU de Saint Joseph de Rivière.**

Le **contexte législatif** dans lequel s'inscrit le PLU de Saint Joseph de Rivière, est **profondément et très récemment remanié**. Cela suppose une appropriation par la commune des nouveaux objectifs et outils introduit par les Lois Grenelles, sachant par ailleurs que la majorité des décrets d'application ne sont pas parus.



CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

1. Les tendances socio-démographiques

Sources : INSEE recensements de la population 1999 et 2007

Fichier SITADEL DRE 1990-2008

Sources communales

1.1. Une communauté de communes au dynamisme contrasté

La communauté de communes Chartreuse-Guiers compte en 2006 près de **11 800 habitants**, majoritairement répartis dans les communes de Miribel les Echelles (15%), Entre Deux Guiers (14%) et Saint Laurent du Pont (38%).

Après un développement démographique soutenu entre 1975 et 1982 (1.2% par an), la communauté de communes a été touchée par le phénomène généralisé de ralentissement de la croissance au cours des années 1990 (0.5%). Le dernier recensement révèle **une légère accélération de la croissance : entre 1999 et 2006 le taux de variation annuel passe à 0.9%**.

Cette croissance ainsi que ses fluctuations sont très largement fonction du **solde migratoire, sa principale composante**. Le dernier recensement témoigne d'un mouvement migratoire favorable à l'intercommunalité qui peut s'expliquer par l'influence accrue des agglomérations voironnaise et grenobloise.

Alors que certaines communes à la croissance soutenue (Saint Joseph de Rivière, Entre Deux Guiers et Saint Laurent du Pont) participent du développement démographique de l'intercommunalité, d'autres connaissent une croissance faible voire négative (Miribel les Echelles, les Echelles).

Entre les deux derniers recensements, la progression des ménages continue à un rythme supérieur à celui de la population avec une évolution de 1.6% par an. Parallèlement **la taille moyenne des ménages poursuit comme ailleurs sa décroissance** (2.4 personnes en moyenne par ménage) et la part des ménages d'une personne dépasse les 46%.

Malgré une diminution de la taille des ménages, la structure par âge de l'intercommunalité rend compte d'une **population de type familiale** dont la tendance est confortée entre les derniers recensements. On note une forte représentation des 0-14 ans (%) et des 30-44 ans ().

L'ensemble des communes de la CCCG est concerné par **un vieillissement de sa population** : diminution de la part des 15-29 ans et représentation accrue des personnes âgées de plus de 75 ans. Plus ou moins prononcé selon les communes se phénomène relève davantage dans une tendance générale que d'une spécificité locale.

La population de la communauté de communes Chartreuse-Guiers connaît une évolution favorable de son taux d'emploi (62.1% en 1999 contre 68.4% en 2006). Parallèlement on observe au sein de la population active une représentation accrue des cadres et professions intermédiaires.

Cette nouvelle répartition de la population active influe sur les revenus moyens des ménages. On constate une légère augmentation du revenu fiscal médian des unités de consommation¹ qui passe de 14 900€ en 2002 à 17 000€ en 2006. Cette augmentation est cependant peu significative et est donnée à titre indicatif.

¹ **Unité de consommation** : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Revenu fiscal: Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement.

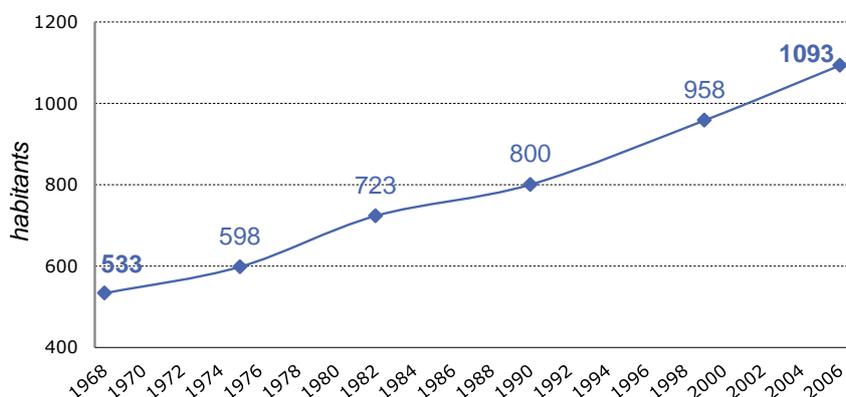
1.2. Une commune encore dynamique

Une croissance soutenue

Le développement démographique de Saint Joseph est relativement soutenu et continu. La population a doublé entre 1968 et 2006 passant de 533 habitants à près de 1100 habitants. La croissance a été particulièrement forte entre 1975 et 1981, portée exclusivement par le solde migratoire.

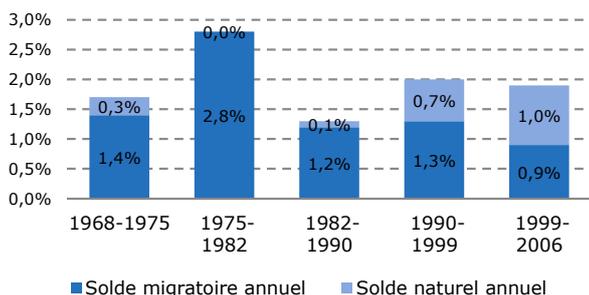
Entre 1999 et 2006 Saint Joseph de Rivière connaît **le plus fort taux de croissance de la communauté de commune Chartreuse-Guiers**, avec une progression de la population de **+1.9% par an**. Alors que la commune ne représente que 9% de la population totale de l'intercommunalité, elle apporte 20% des nouveaux habitants de la CCCG entre 1999 et 2006, ce qui témoigne du dynamisme et de l'attractivité de la commune.

Evolution de la population depuis 1968

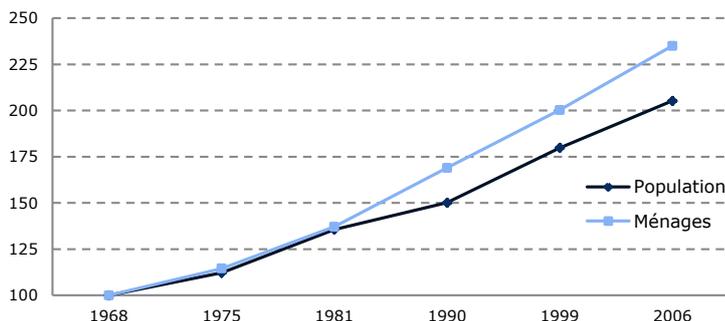


Alors que le solde migratoire était la principale composante du développement démographique de la commune (entre 1975 et 1982 la totalité de la croissance était imputable au solde migratoire), la part du solde naturel est à la hausse depuis les années 1990. En effet entre 1999 et 2006, sur les 1.9% de croissance démographique annuelle, 1% est imputable au solde naturel. Les naissances apportent autant voir plus de nouveaux habitants que les mouvements migratoires. Cette tendance révèle une structure familiale de la population.

Composantes de la croissance démographique



Evolution comparée de la population et des ménages (base indice 100)



Paradoxalement, on observe à Saint Joseph de Rivière comme ailleurs une tendance à la diminution de la taille des ménages. Cette réduction de la taille des ménages n'a pas été régulière sur la commune mais on constate cependant qu'en **1968 les ménages comptaient en moyenne 3.1 personnes, contre 2.7 en 2006**. Par ailleurs la croissance des ménages est plus rapide que celle de la population.

Ce desserrement des ménages s'explique en partie par le vieillissement de la population responsable d'un phénomène de veuvage accru : **en 2006 près de 45% des personnes vivant seules ont plus de 80 ans** (contre 27% en 1999).

Cela signifie qu'à **population égale le besoin en logement est plus important et plus complexe** : besoin de logements adaptés aux ménages plus petits et aux personnes âgées vivant seules, tout en répondant toujours aux besoins des familles.

Une structure familiale confortée

Malgré une tendance avérée à la diminution de la taille des ménages, la structure de la population de Saint Joseph de Rivière demeure familiale. Bien que le nombre de petits ménages augmente significativement, **la part des ménages de 3 personnes et plus représente 46% en 2006**.

Le recensement de 2006 témoigne d'une structure familiale confortée à travers une **représentativité importante à accrue des tranches d'âge 0-14 ans et 30-44 ans**.

Un vieillissement de la population modéré

La population de Saint Joseph de Rivière est globalement jeune, **près de 40% des habitants ont moins de 30 ans** et les habitants âgés de 0 à 14 ans sont de plus en plus nombreux. L'indice de vieillesse² en témoigne passant de 0.55 en 1999 à 0.52 en 2006.

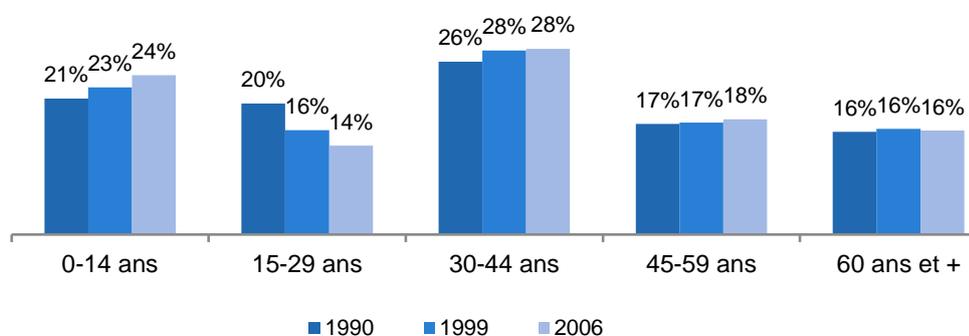
Alors que la tendance générale est au vieillissement de la population, la commune de Saint Joseph de Rivière est modérément touchée par ce phénomène. En effet depuis 1990 la part des seniors (60 ans et plus) n'a pas augmenté et on constate une très légère progression des tranches d'âges des 30-44 ans et 45-59 ans.

En revanche, **la tranche d'âge 15-29 ans est en fort recul** passant de 20% en 1990 à 14% en 2006. Cela peut témoigner d'un départ des jeunes et jeunes ménages (études, offre de logements inadaptée, recherche d'emplois...) qui doit questionner la commune sur son offre de logements pour cette population.

Une commune attractive pour les familles

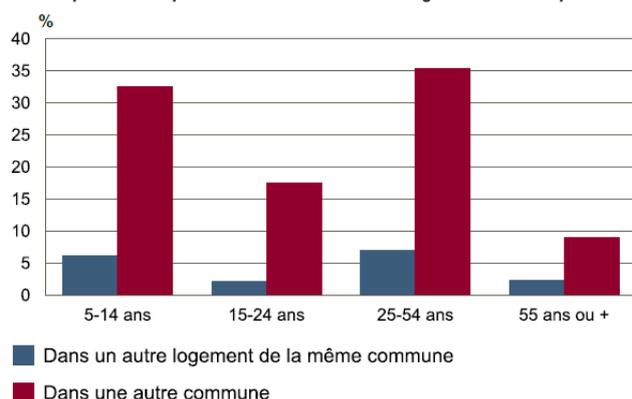
En 2006 environ 27% des habitants n'habitaient pas la commune 5 ans auparavant. **Ces nouveaux habitants sont principalement des ménages avec enfants**. Parmi les habitants qui n'occupaient pas leur logement 5 ans auparavant, une part importante de 5-14 ans et de 25-54 ans habitait une autre commune. Cela donne un indice **sur l'attractivité de la commune pour les familles**. Ce renouvellement de la population au profit des ménages avec enfants, diffère ainsi le vieillissement de la population totale.

Evolution de la population par tranches d'âges



² Indice de vieillesse : rapport des personnes âgées de plus de 60 ans sur les personnes âgées de moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé et plus le poids des personnes âgées est important.

Part des personnes qui résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant selon l'âge (2006).



Un taux d'emplois à la hausse

Entre 1999 et 2006 la population active de Saint Joseph a augmenté de 13% mais concerne encore inégalement les hommes et les femmes dont le taux d'activité est respectivement de 83% et 70%.

La population active occupée augmente plus vite que la population active totale avec une croissance de 15% entre 1999 et 2006.

Le taux de chômage des femmes demeure également supérieur à celui des hommes et touche particulièrement les jeunes femmes (15-24 ans).

L'écart qui existe entre le taux d'activité et d'emplois des hommes et des femmes doit questionner la commune sur les freins à l'activité féminine, notamment les modes de garde et services périscolaires.

Les taux d'activité et d'emplois de Saint Joseph de Rivière sont supérieurs à ceux de la communauté de communes Chartreuse-Guiers et témoignent d'un dynamisme plus important sur la commune.

2006	Taux d'activité	Taux d'emploi
St Joseph de Rivière	77%	73.8%
CCCG	73.5%	68.4%

Une structure par catégorie socioprofessionnelle (CSP) contrastée

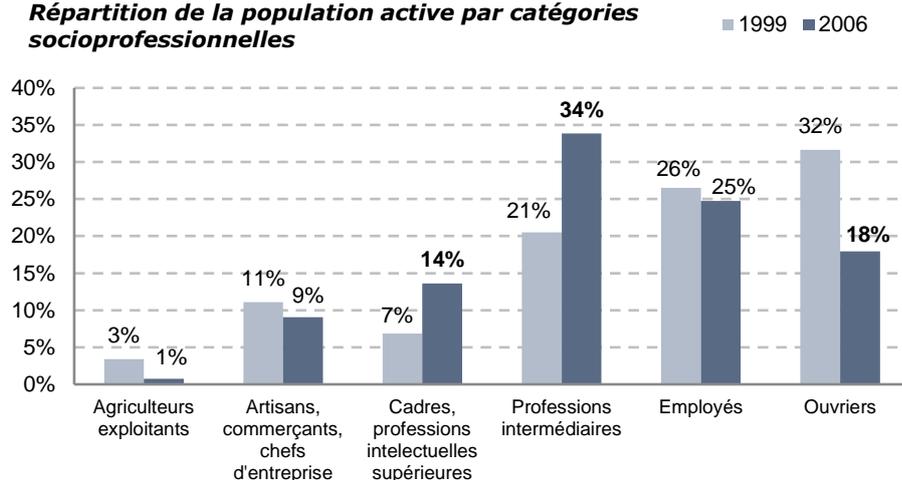
La structure de la population active en 2006 à Saint Joseph de Rivière est relativement contrastée par rapport à la situation de 1999.

Les ouvriers qui étaient les plus représentés en 1999 avec 32%, ne représentent aujourd'hui que 18% de la population active et passe au 3^{ème} rang des CSP.

Parallèlement la part des Professions intermédiaires et des Cadres progresse fortement et augmentent respectivement de 13 points et 4 points.

La CSP Professions Intermédiaires est désormais la plus représentée à Saint Joseph de Rivière, alors qu'en 1999 les Ouvriers occupaient ce rang.

Répartition de la population active par catégories socioprofessionnelles



Par rapport à l'ensemble de la communauté de communes Chartreuse-Guiers, la population active de Saint Joseph de Rivière compte davantage de catégories socioprofessionnelles aux revenus élevés (Cadres et Professions Intermédiaires).

Le marché immobilier et foncier sous l'influence accrue des agglomérations grenobloise et vironnaise, se tend et rend l'accès au logement plus sélectif au profit des catégories socioprofessionnelles ayant des rémunérations supérieures.

Cette nouvelle répartition de la population active influe sur les revenus moyens des ménages. En 2006 le revenu fiscal médian des unités de consommation est de 19 400€ contre 17 000€ euros pour l'ensemble de la communauté de communes Chartreuse-Guiers. **Par rapport à l'ensemble de la CCCG, les ménages de Saint Joseph de Rivière disposent donc de revenus plus élevés.**

Les ménages de Saint Joseph de Rivière sont également les plus solvables de la CCCG, seuls 36% des foyers fiscaux sont non imposables contre 47% pour l'ensemble de la communauté de communes.

Le revenu annuel moyen des foyers imposables est de 32 300€ contre 11 100€ pour les foyers non imposables. **Cela constitue un écart important qui traduit la structure contrastée de la population active et interroge sur les besoins en logements des ménages.**

1.3. Projections démographiques de Saint Joseph de Rivière

Deux des principaux enjeux du PLU sont :

- d'adapter les capacités foncières nécessaires au développement résidentiel et démographique envisagé ;
- d'adapter la croissance résidentielle et démographique à la capacité des équipements collectifs et notamment des équipements scolaires.

Pour faire des choix en la matière, des projections démographiques à l'horizon 2025 ont été réalisées. Elles intègrent 3 variables :

- le taux de résidences principales ;
- l'évolution de la taille des ménages ;
- le niveau de construction et réhabilitation, c'est-à-dire le nombre de logements supplémentaires mis sur le marché.

Au recensement 2006, la commune compte **88% de résidences principales**. Selon les estimations de 2009, la commune compterait 85% de résidences principales. Hors, la tendance nationale d'intensification de l'occupation du parc de loge-

ments, ainsi que la faible vocation touristique de la commune conduit à maintenir ce taux de 88% pour les hypothèses développées, dans l'attente d'une confirmation du taux estimé de 2009.

Le nombre de personnes par ménages à saint Joseph de Rivière s'établit aujourd'hui à 2.7. Depuis plusieurs décennies cet indicateur a tendance à baisser (malgré quelques fluctuations). Cette évolution impacte fortement sur les besoins en logements.

Pour l'avenir, nous avons prolongé cette baisse en retenant trois rythmes d'évolutions :

- **L'hypothèse haute** correspond à la poursuite de la situation actuelle soit **2.7 personnes par ménage** en moyenne.
- **L'hypothèse médiane** correspond à la prise en compte de la tendance nationale de baisse de 0,5%/an (INSEE) soit **2.43 personnes** par ménage en moyenne.
- **L'hypothèse basse** correspond à la projection de l'INSEE au niveau national de cet indicateur soit **2.2 personnes** par ménage en moyenne.

Le dernier indicateur dépend des choix de la commune puisqu'il s'agit de l'évolution du nombre de logements supplémentaires mis sur le marché.

Trois hypothèses ont été testées :

- **+ 3 logements par an** en moyenne, soit le rythme de construction sur la période 1990-1999 : donc un ralentissement de la construction par rapport à la situation actuelle.
- **+ 6 logements par an** en moyenne, soit le rythme de construction sur la période 2000-2008.
- **+ 12 logements par an** en moyenne, soit une augmentation du rythme de constructions de même proportion qu'entre 1990-99 et 2000-2008.

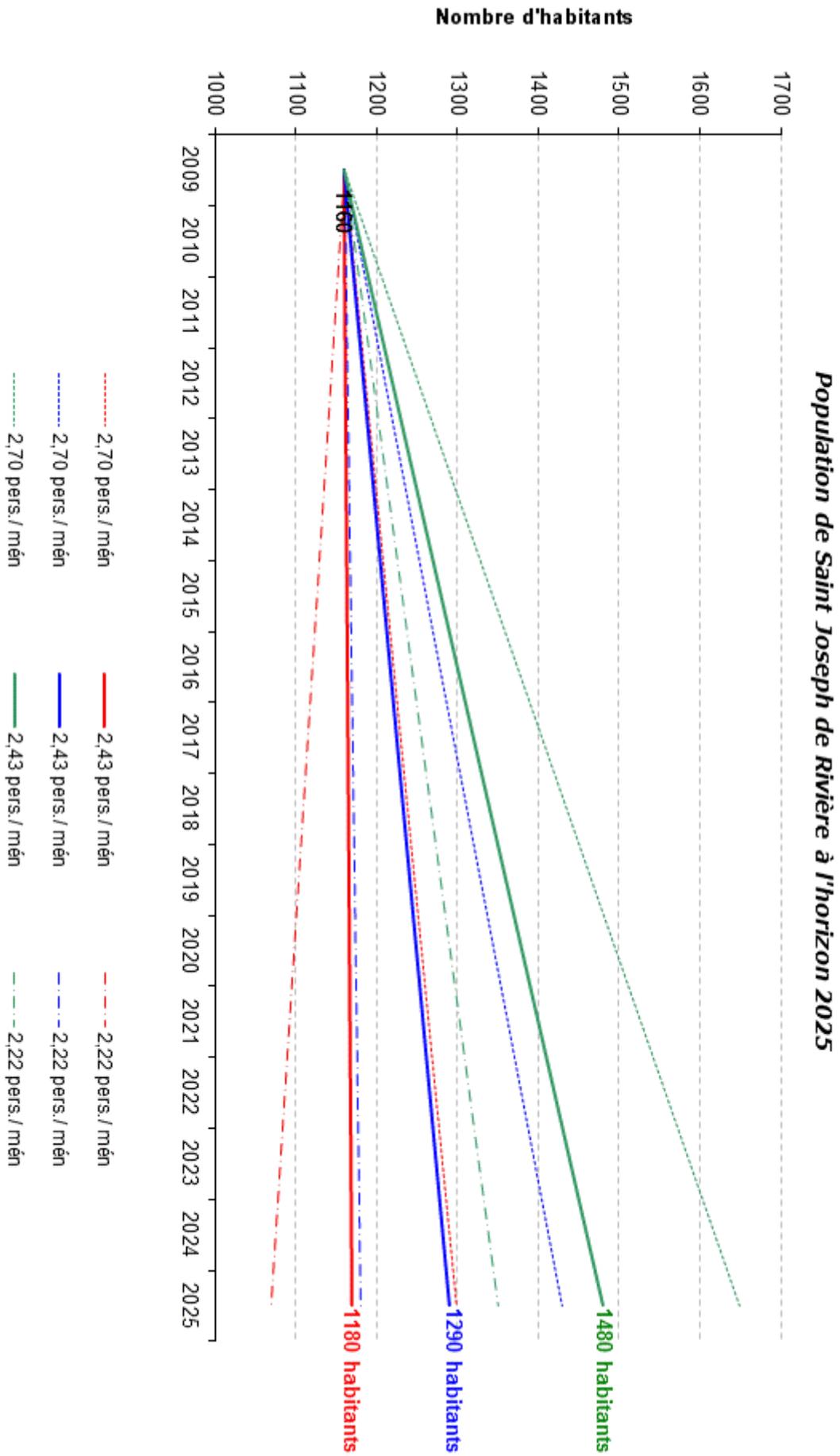
Les résultats présentés ci-après montrent les conséquences sur le nombre d'habitants de l'évolution concomitante du nombre de logements supplémentaires et de la taille moyenne des ménages.

Ces résultats sont des données indicatives qu'il convient de relativiser au regard des fluctuations du rythme de construction, du taux de résidences principales qui peut évoluer etc.

Le graphique ci-après montre que si la commune de Saint Joseph de Rivière maintient son rythme de construction moyen actuel de 6 logements par an, elle pourrait maintenir sa population autour de 1300 habitants, et donc conserver la capacité actuelle de ses équipements.

En revanche, si son rythme de construction augmente pour passer à une moyenne annuelle de 12 logements par an, sa population pourrait atteindre 1500 habitants à l'horizon 2025, ce qui pourrait poser la question de la mise à niveau de la capacité de ses équipements.

Au regard de cette observation le scénario à privilégier est celui d'un maintien du rythme de constructions nouvelles afin de maintenir la capacité de fonctionnement des équipements, notamment des équipements scolaires.



2. L'offre de logements

2.1. L'offre de logements dans la communauté de communes Charteuse-Guiers.

En 2007, la CCCG compte près de 6000 logements, soit **une croissance du parc de 10% depuis 1999** (près de 80 logements nouveaux par an).

Le parc de logements de Saint Joseph de Rivière représente entre 7 et 8% du parc total de la CCCG. **C'est la commune la moins représentée avec Saint Christophe sur Guiers.**

77.5% du parc de logements de la CCCG sont des résidences principales. Les résidences secondaires représentant environ 17%. Le taux de vacances est stable autour de 5.3%, il peut révéler **un certain potentiel de réhabilitation** du parc.

Les maisons représentent une grande part du parc (près de ¾), de la même façon que les grands logements (en moyenne 4.5 pièces par logements).

Le parc de logements de la CCCG est **relativement ancien**, en effet près des 2/3 des logements ont été construits avant 1975.

Les propriétaires occupent 70% du parc de logements, leur part dans les occupants des résidences principales a augmenté de plus de 3 points depuis 1999. La part des locataires de logements sociaux reste stable autour de 11.6%.

2.2. Une progression du parc de logements en réponse à une pression réelle.

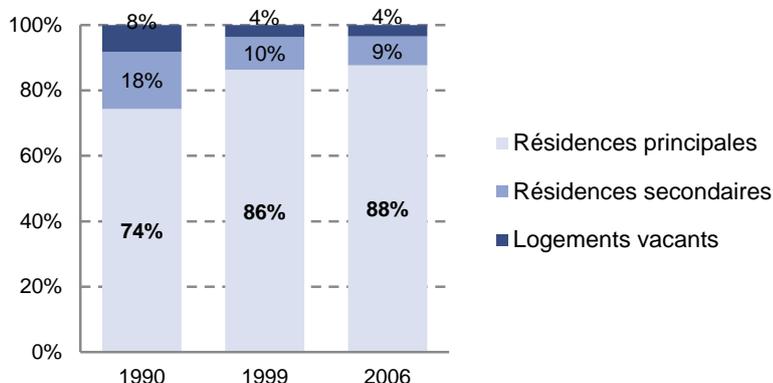
Depuis 1968, le nombre de logements progresse de façon continue : **en 2006, la commune comptait 463 logements.**

Entre 1999 et 2006 la croissance du parc s'accélère avec une moyenne de 8 logements supplémentaires par an contre à peine 1 logement supplémentaire par an entre 1990 et 1999.

Le parc de logement augmente à la faveur des résidences principales, ce qui est lié à deux phénomènes concomitants :

Un réinvestissement des résidences secondaires et des logements vacants (rénovation): entre 1990 et 2006, la part des résidences secondaires et occasionnelles chute de 9 points tandis que le nombre de logements vacants diminue de moitié.

Evolution du parc de logement depuis 1990

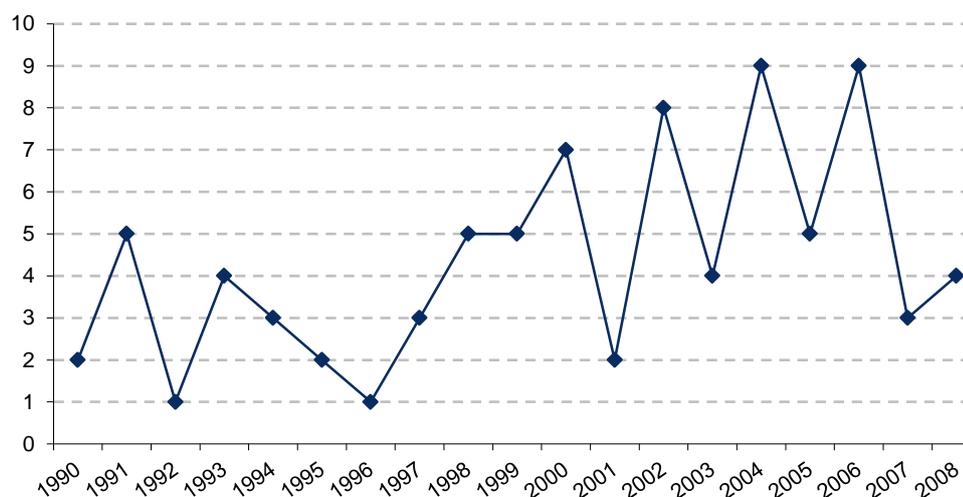


La construction de logements neufs qui s'est accélérée depuis une dizaine d'années :

- 31 logement construits entre 1990 et 1999 soit une moyenne de 3 logements/an,
- 51 logements construits entre 2000 et 2008, soit une moyenne de 6 logements/an.

L'analyse de la construction neuve sur la commune témoigne d'une **forte irrégularité dans la production de logements**. Ces « à coup » dans la mise sur le marché de logements neuf ont des impacts négatifs sur le fonctionnement des équipements et services publics dont les effectifs fluctuent trop vite pour permettre une adaptation (en particulier pour l'école).

Une maîtrise du foncier disponible à travers le zonage du PLU permettrait de lisser la production de logements neufs et ainsi limiter les impacts négatifs sur le fonctionnement des équipements et services publics de la commune.

Evolution de la construction neuve de 1990 à 2008**2.3.II.3 Un parc de logements monotype bien qu'en évolution**

Le parc de logements de la commune est composé à 96 % de maisons individuelles et bien que ce chiffre soit en léger recul depuis 1999 (97%) au profit des appartements, **l'offre de logements reste très largement dominée par les maisons.**

Les quelques logements collectifs sont principalement issus d'initiatives publiques (logements communaux dans le Bourg). Depuis 2000, plusieurs permis de construire ont été délivrés pour de l'habitat collectif, principalement en réhabilitation (réalisation de plusieurs logements dans une grande maison notamment).

Evolution du type de logements de l'ensemble du Parc

	1990	1999	2006
Maisons	96%	97%	96%
Appartements	1%	0%	4%
Autres	3%	3%	0%

La part importante des maisons individuelles dans le parc de logements engendre une prédominance de logements de grande taille : 89% des résidences principales comprennent des 4 pièces et plus. Les petits logements (1-2 pièces) représentent moins de 2% du parc de résidences principales. Cette tendance se conforte car la part des grands logements est croissante entre 1999 et 2006.

Cela doit questionner la commune sur **la cohérence entre son offre de logements et les nouveaux besoins des ménages** (ménages plus petits, vieillissants, pression immobilière rendant l'accès aux grands logements plus sélectif...).

Evolution de la taille des résidences principales

	1990	1999	2006
1-2 pièces	3%	3%	2%
3 pièces	13%	13%	9%
4 pièces et +	84%	84%	89%

2.4. Occupation du parc

En matière de statut d'occupation des logements, **la part des ménages propriétaires de leur logement tend à se renforcer**. Entre 1999 et 2006, l'offre locative a augmenté mais moins rapidement que l'offre en accession, ce qui conduit à une augmentation de la part des propriétaires et une baisse de la part des locataires dans le parc de résidences principales.

Un parc locatif permet de répondre aux divers besoins des ménages. Il permet d'accueillir sur la commune des jeunes ménages (ce qui peut expliquer la baisse des jeunes ménages sur la commune) mais aussi des ménages plus âgés en particulier pour le maintien des personnes âgées dans le lieu de vie. **Sa faible part sur la commune ne favorise pas la mixité sociale.**

La forte part de propriétaires parmi des résidents principaux influe également sur la rotation des logements qui est relativement faible : en 2006, l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 18 ans pour les propriétaires alors qu'elle n'est que de 5 ans pour les locataires.

La commune n'accueille aucun logement social.

Une dizaine de logements communaux, issus de la réhabilitation de 2 bâtiments anciens du bourg (La Maison du Bourg, 6 logements, réhabilitation de plus de 10 ans / La Cure, 5 logements, réhabilitation de moins de 5 ans) s'y substituent par un système d'attribution géré par le Centre Communal d'Action Sociale qui prend en compte la situation familiale des demandeurs. La rotation de ces logements est très faible : la plupart des locataires aujourd'hui sont les premiers occupants. Les demandes pour ces logements sont régulières mais restent peu nombreuses (4 en 2009 dont 2 sont des relances) du fait de la connaissance locale de la disponibilité des logements.

Statut d'occupation des résidences principales depuis 1990

	1990	1999	2006
Propriétaires	79%	79%	82%
Locataires	15%	15%	13%
Logés gratuitement	5%	6%	4%

La commune n'a pas d'obligation légale de construire un minimum de logements locatifs sociaux, toutefois la diversification du parc est importante pour permettre de répondre aux besoins de l'ensemble des ménages souhaitant rester sur la commune ou s'y installer en fonction de leur âge ou de leur statut professionnel.

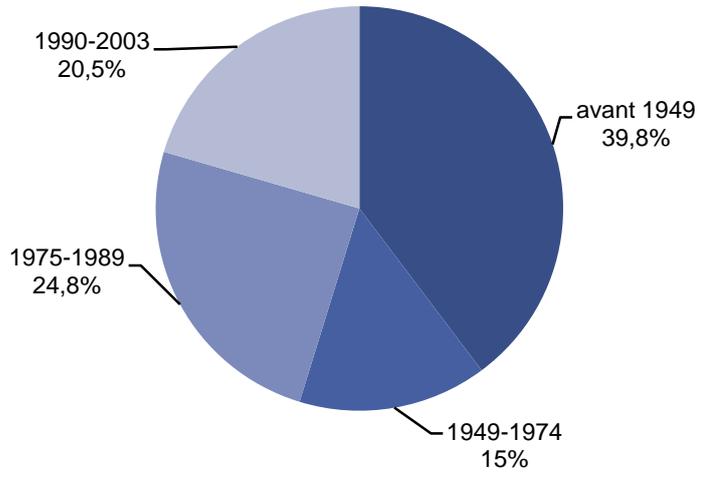
2.5. Un potentiel de réhabilitation important

En 2006, 40% des logements ont été construits avant 1949. Malgré des constructions récentes importantes et un parc relativement récent, le parc de logements anciens est encore important.

Les logements répondent pour l'essentiel aux critères de confort puisque 97% des résidences principales en 2006 possèdent tous les éléments de confort sanitaire.

La diminution des résidences secondaires et des logements vacants montre la capacité du parc à se renouveler sur lui-même face à une pression foncière accrue. Aujourd'hui l'ancienneté du parc et le nombre de logements secondaires ou vacants (57 en 2006) constituent un potentiel important de réhabilitation et de réinvestissement de l'existant.

Répartition des résidences principales selon l'année d'achèvement (2006)



3. L'emploi et les activités économiques

3.1. Cadrage intercommunal

En 2006 la communauté de communes Chartreuse-Guiers compte près de 5 500 actifs dont 68.4% ayant un emploi, soit **une hausse de plus de 6 points du taux d'emploi** entre 1999 et 2006.

La croissance de la population active, y compris les actifs occupés, **est plus rapide que la croissance démographique totale**.

En revanche **les emplois n'augmentent pas aussi vite**, ce qui renforce le phénomène de dépendance des actifs aux pôles d'emplois extérieurs tels que les agglomérations voironnaise et grenobloise. **En 2006 la CCCG compte 3681 emplois pour 5500 actifs.**

Croissance entre 1999 et 2006 CCCG	
Population	+ 6%
Population active	+ 12%
Population active occupée	+ 15%
Emplois	+ 2.3%

La création d'emplois entre 1999 et 2006 bénéficie essentiellement au **secteur tertiaire**, au sein duquel les emplois du commerce reculent et les emplois des **services aux entreprises** augmentent significativement.

Les femmes âgées de 15 à 24 ans sont les plus touchées par le chômage, tandis que le taux d'emploi est le plus élevé chez les hommes âgés de 25 à 54 ans.

La croissance du nombre d'actifs a très largement bénéficié aux **cadres et professions intermédiaires**. De la même façon, les employés voient leur nombre d'actifs augmenter de 23%.

Parallèlement **le poids des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, a diminué de façon significative (-30%)**, de même que les agriculteurs dont les actifs reculent de 25%.

Population active de 15 à 64 ans	1999	2006
Agriculteurs exploitants	96	72
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	478	330
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	330	567
Professions intermédiaires	874	1204
employés	1386	1704
ouvriers	1560	1478

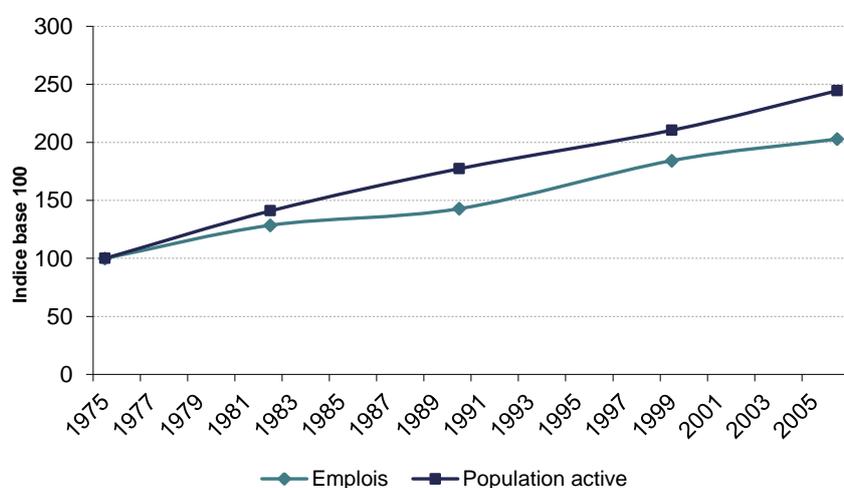
3.2. Une dépendance des actifs aux pôles extérieurs.

La croissance de la population active et des emplois a accompagné le développement urbain et la croissance démographique, limitant ainsi le risque d'évolution de la commune vers une « cité-dortoir ».

Depuis 1975, la population active a augmenté plus vite que les emplois, **affirmant une dépendance des actifs de Saint Joseph de Rivière vis-à-vis des pôles d'emplois extérieurs.**

Cette tendance est confirmée par **un ratio actifs occupés / emplois (sur la zone d'emploi³) relativement faible, 0.27 en 2006.** Ce ratio est en léger recul depuis 1999, ce qui explique que la commune attire **une population active qui travaille à l'extérieur** de la zone d'emploi.

Evolution de la population active et des emplois (zone d'emploi)



Au niveau de la zone d'emploi le nombre d'emplois a augmenté entre 1999 et 2006, cependant à l'échelle communale le recensement de 2006 indique la perte de 6 emplois locaux.

Les emplois sur la commune semblent bénéficier aux actifs résidents. En 2006, la commune compte 140 emplois dont 62% sont occupés par des résidents, soit 87 emplois. Sur les 540 actifs résidents, 83% travaillent dans une autre commune : dans les pôles d'emplois des agglomérations grenobloise et voironnaise mais également à Saint Laurent du Pont.

Le lieu de travail des actifs de Saint Joseph de Rivière

	1990	1999	2006
Actifs ayant un emploi			
Dans la commune de résidence	20,98%	16,82%	16,86%
Dans une autre commune	79,02%	83,18%	83,14%

Les emplois locaux relèvent majoritairement du secteur de l'administration publique, santé, enseignement et activité sociale. Ce secteur correspond aux emplois des équipements et services publics de la commune.

³ Zone d'emploi (INSEE) : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent

Les 2/3 des emplois de la commune sont des emplois salariés et relèvent du secteur de l'administration publique, santé, enseignement et activité sociale. Les emplois non-salariés relèvent principalement du secteur de la construction et du commerce.

3.3. Une activité agricole dynamique qui participe à la vie de la commune et de ses habitants.

Source : diagnostic agricole de 2000 réactualisé en 2010 par la chambre d'agriculture

Une baisse du nombre d'exploitations mais une optimisation de la surface

L'étude agricole réalisée en 2000 par la chambre d'agriculture faisait état de 7 exploitations agricoles sur la commune dont une exploitation en double activité. Cette dernière a cessé aujourd'hui : **St Joseph de Rivière compte donc aujourd'hui 6 exploitations qui ont leurs bâtiments et installations sur la commune.**

Par ailleurs, **3 exploitations extérieures** à la commune exploitent une surface significative sur St Joseph.

	Recensement 1988	Etude agricole 2000	2010
Nb d'exploitations	12	7	6
Nb d'exploitants ou d'associés + main d'œuvre salariée	15 (dont 11 associés)	15 (dont 11 associés)	11 (dont 9 associés)
S.A.U	407 ha	533 ha	555 ha
S.A.U moyenne	34 ha	76 ha	92 ha

Les exploitations ont diminué de moitié en 20 ans mais la surface agricole utile a significativement augmenté et a gagné environ 150 hectares en 20 ans. Dans un contexte de pression foncière et urbaine, cette tendance à l'augmentation de la surface agricole utile est à souligner. Elle peut s'expliquer par une optimisation des espaces agricoles grâce notamment au perfectionnement du matériel

Les exploitations agricoles de St Joseph de Rivière sont des structures de taille importante qui se sont toutes développées autour des activités d'élevage, particulièrement adaptées à ce secteur de montagne.

Ces exploitations disposant de moyens de productions importants (surface, quota, atelier de diversification,...) sont pour la plupart d'entre elles des structures sociétaires (GAEC, EARL) qui emploient en moyenne 2,5 équivalents temps plein (chefs d'exploitations et salariés). Cette structuration et cet emploi prouvent bien le dynamisme de ces structures (réflexion et gestion collective, développement des structures,...).

Une activité pérennisée par des exploitants jeunes

Au-delà de la taille de l'exploitation, l'âge des chefs d'exploitation est également un indicateur de la dynamique agricole de la commune :

La moyenne d'âge des exploitants de la commune est de **45 ans ce qui est très jeune et qui témoigne de la pérennité des structures** qu'ils exploitent.

Le renouvellement des exploitants qui s'est opéré à la fin des années 90 se poursuit donc avec de nouvelles installations. Dans cette perspective d'installation et de développement de structures, il convient donc d'assurer la stabilité foncière de ces exploitations et notamment à travers le zonage du futur Plan Local d'Urbanisme.

Des systèmes de production spécialisés

Les exploitations sont toutes orientées vers l'élevage et particulièrement vers l'élevage laitier. Cette forte spécialisation accompagnée d'investissements (équipements, bâtiments, mise aux normes,...) nécessite une grande stabilité économique et donc foncière, et ce dans une conjoncture laitière très peu favorable actuellement.

systèmes	Nombre d'exploitations	Surfaces ha	Droits à produire	Effectifs animaux
Lait	5	505 ha	2 100 000 litres	300 VL + 100 chèvres
Viande	1	50 ha	55 PMTVA	80 V.ALL

Ces systèmes d'exploitation reposent également sur la recherche de l'autosuffisance et l'approvisionnement en ressources fourragères issues de l'exploitation pour limiter les achats à l'extérieur. Ces ressources fourragères sont à la fois issues du maïs ensilage qui est produit dans la partie plaine mais également sur les surfaces en prairies mécanisables. Toutefois, l'autosuffisance n'est aujourd'hui pas atteinte sur toutes les exploitations, le recours aux achats de céréales reste une nécessité.

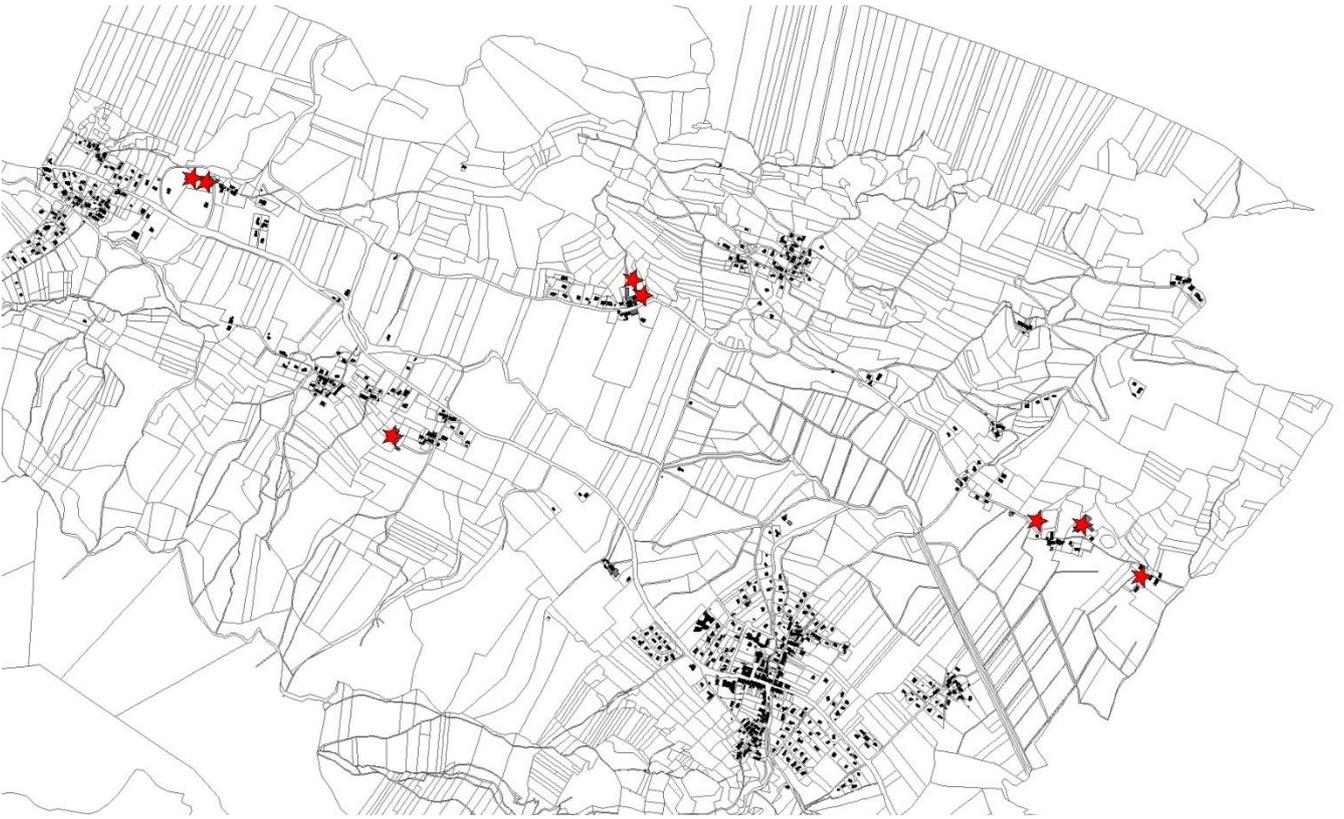
Ces exploitations d'élevage jouent un rôle prépondérant dans l'entretien des espaces et donc dans la préservation du cadre de vie et de la qualité paysagère de la commune. Cette complémentarité technique (complémentarité espaces plats mécanisables/ espaces de coteaux à moindre potentiel et à mécanisabilité réduite) et fonctionnelle (libre circulation des animaux et des engins agricoles) est fragile et donc indispensable à préserver.

Alors qu'à une époque, il y avait des sièges d'exploitations dans les coteaux, aujourd'hui les sièges d'exploitations sont concentrés à la jonction entre la plaine et le coteau. Ces sites ont connu de fortes évolutions avec des agrandissements, de la modernisation des équipements. La pérennité de toutes ces installations ainsi que leur évolution et leur développement doivent également être garantis en les préservant de toute urbanisation trop proche.

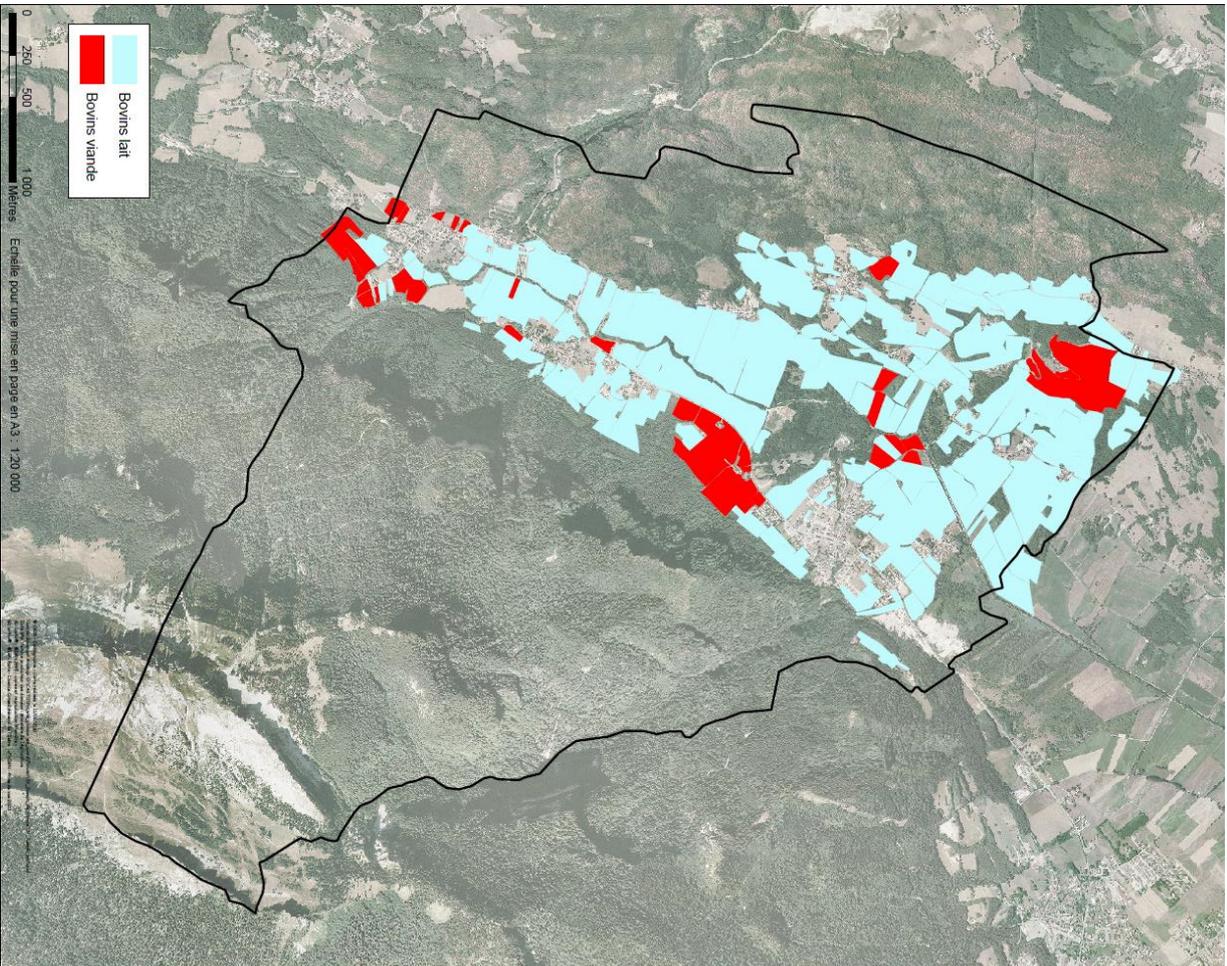
Ces systèmes d'élevage doivent également pouvoir gérer en autonomie les effluents issus des élevages : il est donc essentiel de préserver le potentiel épandable de la commune. Là encore, il s'agit donc de limiter les extensions urbaines sur les espaces agricoles car toute extension de l'urbanisation crée des distances de recul supplémentaires vis-à-vis de l'épandage. Les contraintes d'épandage sur la commune sont déjà importantes : urbanisation, périmètre de captage, cours d'eau, pente,... sachant que la situation géographique de la commune crée également des contraintes de calendrier pour gérer les épandages.

Les systèmes de production sont des structures avec des moyens de production très importants (effectifs animaux, quota, droits à produire,...). **Ces exploitations sont toutes orientées vers l'élevage et particulièrement vers l'élevage laitier.** Cette forte spécialisation accompagnée d'investissements (équipements, bâtiments, mise aux normes,...) nécessite une grande stabilité économique et foncière, et ce dans une conjoncture laitière peu favorable.

Localisation des bâtiments d'élevage (source Chambre d'agriculture Isère)



Les systèmes de production

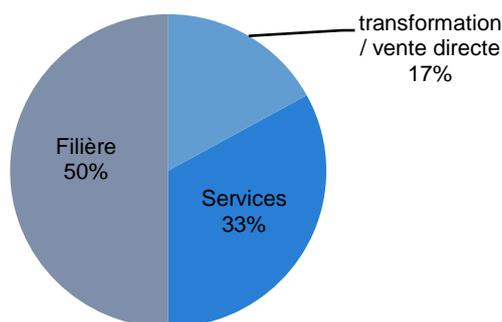


Une stratégie d'activité qui tend vers la diversification

Certaines exploitations ont développé des activités complémentaires à l'activité agricole telles que les travaux forestiers, le déneigement, ceux sont les **exploitations de services**.

Une exploitation a développé depuis de nombreuses années une activité de transformation laitière et de vente directe (fromage, viande) et d'accueil du public (scolaire, visiteurs,...). Cette exploitation est inscrite dans un circuit de découverte et de mise en valeur des savoir-faire locaux ainsi que dans des démarches collectives de valorisations des produits locaux grâce à la vente dans des magasins de producteurs.

Stratégie d'activité des exploitants de Saint Joseph de Rivière



Dans un contexte économique difficile les exploitations de Saint-Joseph de Rivière ont depuis longtemps montré leur capacité à saisir des opportunités de diversification et de valorisation des productions qui répond par ailleurs à un engouement de plus en plus fort de la part de la société.

Ceci montre que malgré la démarche de spécialisation et de forte professionnalisation de l'activité agricole communale, la recherche de rentabilité économique passe par leur capacité à s'adapter aux nouveaux contextes réglementaire (extensification des pratiques herbagères, diminution des aides PAC,...), environnemental (périmètres de captage, zone Natura 2000,...) et économique (recherche de nouveaux débouchés, proposition de service,..). Cette évolution et cette capacité d'adaptation sont favorisées par un contexte foncier stable et pérenne d'autant que les exploitations sont peu propriétaires de leur foncier (mise à disposition du foncier aux GAEC et EARL).

3.4. Les activités industrielles et artisanales

L'industrie et l'artisanat local se sont développés à partir des matières premières disponibles sur le territoire communal : tissage du chanvre cultivé sur les coteaux, scieries et tourneries avec le bois de chartreuse, tuileries avec l'argile de la plaine marécageuse. Aujourd'hui, ces activités ont disparu mais le territoire conserve des traces, dans sa toponymie (« La Tournerie ») et son patrimoine (2 tuileries, bâtiment de la tournerie).

Aujourd'hui, les activités artisanales sont présentes dans le domaine de la construction principalement, mais aussi du transport et des services aux entreprises. **Ce sont des activités pérennes.**

Ces activités artisanales sont principalement des petites structures, implantées dans le tissu urbain du Bourg mais aussi dans les hameaux.

Un site d'exploitation de carrière est implanté en limite Nord du Bourg. Le site n'est aujourd'hui plus exploité, dans l'attente d'une entente entre l'entreprise propriétaire du site et les services de l'Etat. Une plateforme de stockage de matières premières est installée en face de la carrière, de l'autre côté de la RD520.

Ces deux sites ont un impact visuel très fort sur l'image de la commune et notamment l'entrée Nord du Bourg ; également un impact environnemental sur le site des marais-tourbière de l'Hérrétang, classé zone NATURA2000.

Depuis 2000, 3 entreprises ont cessé leur activité et une entreprise a déménagé son siège social dans la zone industrielle intercommunale de Saint Laurent du Pont.

Type	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
Construction		
Carreleur	2	2
Charpentier/couvreur	3	7
Plombier/chauffagiste	4	7
Maçon	2	7
Peintre	1	1
Espaces verts	1	1
Transports		
Contrôle technique	1	2
Garage	1	1
Taxi	1	2
Transports	1	3
Services aux entreprises	3	5
TOTAL	20	37

Source : mairie

3.5. Les commerces et services

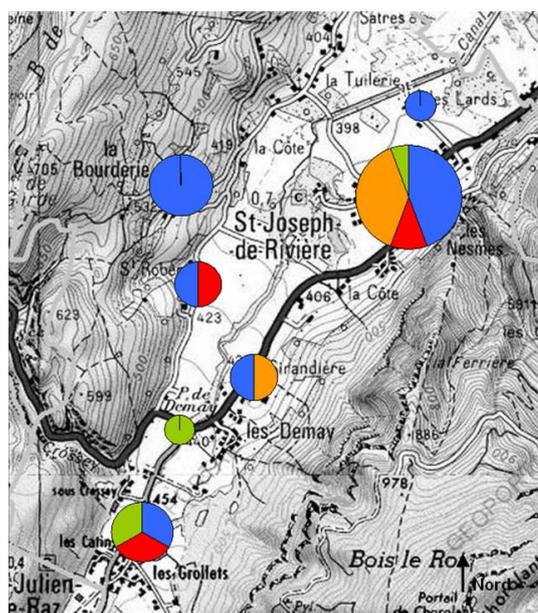
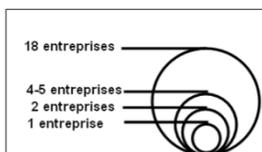
En lien avec la croissance de sa population, Saint Joseph de Rivière présente **un tissu de commerces et de services aux particuliers de proximité, diversifié et complémentaire, à même de satisfaire les besoins quotidiens des habitants** : boulangerie, boucherie, épicerie, bar-tabac, hôtels- restaurants, salon de coiffure, centre d'esthétique, médecin, fleuriste...

L'offre commerciale et de services de Saint Laurent du Pont vient compléter l'offre communale.

Les commerces sont implantés principalement dans le bourg, le long de la RD520, formant un cœur de village dynamique et animé. L'offre en stationnement le long de l'axe et aux abords immédiats est suffisante pour les desservir. La circulation piétonne, entre les commerces et les places de stationnement situées devant y est difficile, peu sécurisée en raison du trafic important et de la faiblesse de l'aménagement de l'espace public.

Un potentiel de renforcement de la dynamique du cœur de village existe à travers **les rez-de-chaussée de la rue principale qui restent disponibles pour accueillir de nouvelles activités, dont un local communal.**

- Artisans
- Commerces alimentaires
- Hôtels-restaurants
- Commerces / services



Source : mairie

4. Equipements et services publics

Cadrage intercommunal

16 établissements scolaires répartis sur la communauté de communes, dont 7 sur Saint Laurent du Pont.

4.1. Un pôle de services de proximité générateur d'emplois

Saint Joseph de Rivière est un pôle de services de proximité. Elle dispose de deux services de base emblématiques en milieu rural : l'école et La Poste. Les équipements et les services sont concentrés sur le Bourg, le long de la route départementale.

La majorité des besoins quotidiens en équipements et services sont satisfaits sur la commune. Cependant l'offre de Saint Joseph de Rivière doit être complétée par l'offre de Saint Laurent du Pont, elle-même complétée par des communes d'une plus grande ampleur.

Administrations et services publics

Outre la Mairie, la commune de Saint Joseph de Rivière dispose d'une agence postale communale dans le Bourg, qui a pris le relais en 2008 suite au retrait du service de La Poste. Ce maintien de service a permis de conserver un emploi mi-temps, pris en charge par la commune.

Les services publics de sécurité et de secours sont situés à Saint Laurent du Pont (3km) : gendarmerie et centre de secours auxquels sont rattachés les pompiers de la commune.

Equipements et services sanitaires et sociaux

La commune accueille un médecin et un dentiste ainsi qu'un centre de soins infirmiers, installés dans le Bourg. Ces activités sont pérennes à priori. Les élus souhaitent que l'offre de santé communale soit complétée par un kinésithérapeute. Un local communal vacant serait mis à disposition.

Les autres services de santé et paramédicaux (hôpital, maison de retraite, pharmacie...) sont présents sur la commune voisine de Saint Laurent du Pont.

La commune s'est fortement engagée dans la construction d'un foyer de vie pour adultes handicapés, annexe du foyer d'accueil de Saint Laurent du Pont. L'établissement a ouvert ses portes en 2009, accueille 40 résidents et génère 5 emplois. La construction de ce projet, à l'entrée Sud du Bourg, a permis de requalifier l'entrée de ville et de lui offrir une certaine qualité visuelle.

Ecoles maternelle et primaire

La commune dispose d'un groupe scolaire réunissant les sections maternelles et primaires et disposant d'un restaurant. Le groupe dispose de **7 classes** :

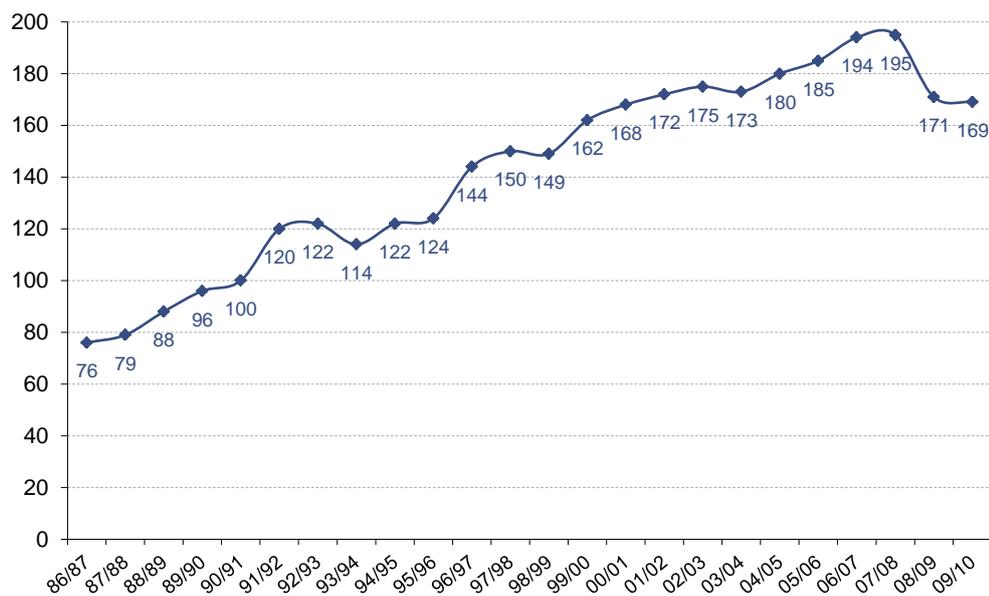
2 classes maternelles et 5 classes primaires (une par section).

Le groupe scolaire génère plusieurs emplois :

- Deux emplois temps pleins pour l'assistance maternelle et l'entretien.
- Trois emplois temps partiels pour le service de la cantine.

La tendance générale est à la **croissance des effectifs scolaires accompagnant la croissance démographique** et la mise sur le marché de logements nouveaux, ce qui a conduit à la construction d'un groupe scolaire de capacité adaptée en remplacement des deux écoles historiques situées dans le bourg.

Entre les années scolaires 89/90 et 09/10 les effectifs sont passés de 96 enfants à 169, soit 73 enfants supplémentaires.

Evolution effectifs scolaires (maternelle et primaire)

On constate à deux reprises un recul des effectifs scolaires : une première fois lors de l'année scolaire 93/94 et lors des deux dernières rentrées scolaires (08/09 et 09/10).

Ces fluctuations correspondent aux phénomènes de mouvements migratoires (déménagements/emménagements) mais peuvent également faire échos aux « à coups » des livraisons de logements neufs.

Cependant depuis une dizaine d'années les effectifs scolaires se maintiennent à plus ou moins 180 élèves. La baisse enregistrée lors des deux dernières rentrées scolaires devrait être stabilisée pour la prochaine rentrée.

Remarque : le pic de 2007 (qui concerne principalement les effectifs primaires) correspond aux 13 logements construits en 2005, **ce qui confirme la nécessité de maintenir un rythme de construction dans la durée et non procéder à une urbanisation par « à coups ».**

Projection de la population scolaire :

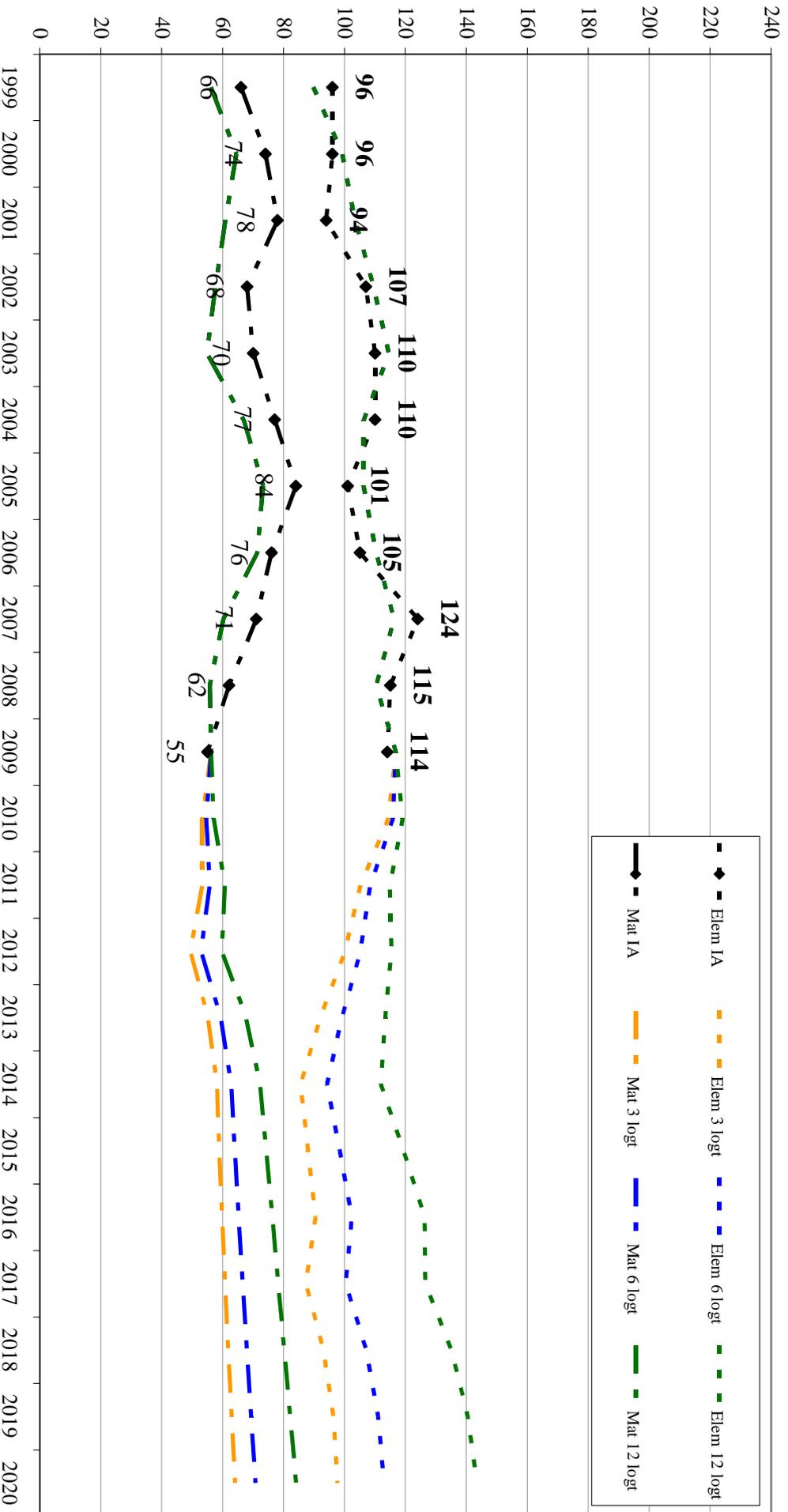
La projection ci-après est basée sur les 3 rythmes de construction présentés précédemment : 3, 6 ou 12 logements neufs par an jusqu'en 2020. **Elle montre la corrélation entre rythme de construction et effectifs scolaires.**

Commentaire du tableau ci-après :

Le maintien de la situation actuelle, soit un rythme moyen de 6 logements neufs par an et le maintien du profil actuel des ménages permettent de maintenir un bon équilibre des effectifs scolaires au regard de la capacité de l'équipement. **Cela conforte la préférence donnée à un maintien du rythme actuel de constructions neuves.**

La poursuite du rythme de construction actuel permettrait le maintien des conditions de fonctionnement du groupe scolaire sans nécessiter à priori d'extension.

Projections de la population scolaire selon les hypothèses de construction de logements

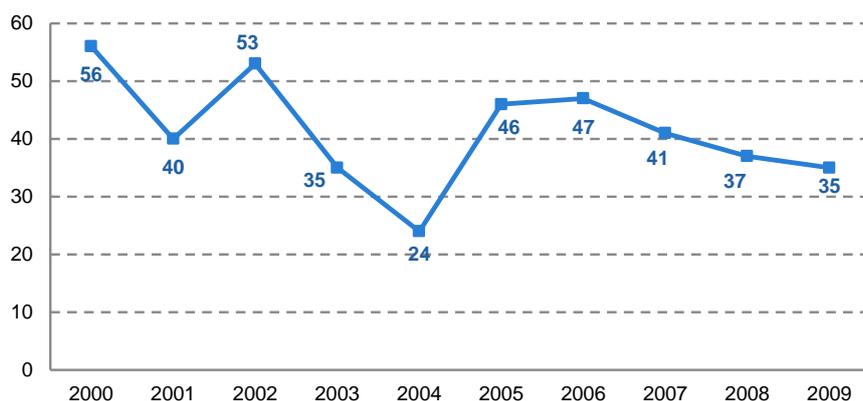


Services périscolaires

Multi-accueil : le sac à jouets

Une crèche multi-accueil existe depuis 1993 et fonctionne sur le mode associatif (un groupe de parents en est le gestionnaire et chaque parent peut s'il le désire participer aux animations ou organiser lui-même une activité en collaboration avec l'équipe éducative). Depuis septembre 2011 elle est située au bourg dans un bâtiment neuf construit par la Communauté de Commune Chartreuse-Guiers et mis à disposition de l'association. Elle possède un agrément de 17 enfants par journée et propose un accueil permanent de type crèche, ainsi qu'un accueil occasionnel adapté aux besoins des familles. Les enfants sont accueillis par une équipe de professionnelles qualifiées : une éducatrice Jeunes Enfants, deux auxiliaires de puériculture, quatre animatrices CAP petite enfance, et sont soutenus par deux agents polyvalents cuisine et ménage.

Evolution des effectifs de la structure multi-accueil



Périscolaire et ALSH : Le sac à jouets

Un accueil périscolaire existe depuis 1990 et fonctionne tous les soirs de classe sous un mode associatif (gestion parentale) dans des locaux mis à disposition par la municipalité. Il est situé dans le Bourg, près du Multi Accueil. Son agrément est de 25 enfants par journée dont 12 de moins de six ans. L'équipe éducative est composée d'une directrice et de trois animateurs.

En juillet, l'association propose un accueil de Loisirs sans hébergement. Il fonctionne dans les mêmes locaux. Son agrément est de 25 enfants par journée.

Un réseau d'assistantes maternelles

Une quinzaine d'assistantes maternelles agréées sont recensées sur la commune et complètent les services d'accueil périscolaire.

Un relais d'assistantes maternelles (RAM) situé dans le pôle petite enfance de Saint Laurent du Pont, offre un service d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation pour les parents, les assistantes maternelles, les employées de maison et les enfants qu'elles gardent.

Enseignement secondaire

En ce qui concerne les cycles scolaires supérieurs, les élèves sont rattachés aux collèges de Saint Laurent du Pont et Entre-Deux-Guiers, et aux lycées de Voiron et Pont de Beauvoisin Isère. Un ramassage scolaire est organisé à destination des deux communes via les lignes de bus départementales.

Les personnes âgées

L'Association pour le Développement en Milieu Rural est très active et investie sur la commune pour accompagner les personnes âgées : soins, portage de repas...

Plusieurs établissements d'accueil existent sur les communes voisines de Saint Laurent du Pont et Miribel les Echelles : foyer logement, établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD), unité de soins de longue durée... pour une capacité totale de 250 lits.

La population communale, malgré les arrivées de ménages familiaux, est vieillissante. Les élus sont soucieux du maintien des personnes âgées dans leur lieu de vie.

La commune n'envisage pas de porter des demandes de structures spécifiques pour les personnes âgées. Il vient d'être construit sur Miribel les Echelles, porté par l'hôpital de Saint Laurent du Pont, un équipement répondant au besoin du bassin de vie.

Equipements socio-culturelles, loisirs et sportifs

L'offre en équipements et services culturels, sportifs et de loisirs est limitée sur la commune mais est complétée par les équipements des communes voisines, en particulier Saint Laurent du Pont.

La commune dispose d'une **bibliothèque municipale** située dans les locaux du centre de loisirs, et disposant d'un fond de 3000 livres environ. Elle reçoit trimestriellement un dépôt de livres du Bibliobus par le biais de la Bibliothèque Départementale de l'Isère.

Au-delà du prêt de livres, la bibliothèque organise des animations à destination des élèves du groupe scolaire.

La commune dispose également d'une **salle polyvalente** permettant l'accueil des activités socio-culturelles organisées par les associations locales ainsi que l'organisation de festivités tant publiques que privées ;

En outre, **le tissu associatif est dense** : une vingtaine d'associations socio-culturelles et sportives est recensée à ce jour. Elles contribuent en grande partie à l'animation de la commune. Des ententes intercommunales permettent d'enrichir l'offre culturelle proposée sur la commune, notamment par convention passée avec l'école de musique de St Laurent du Pont et l'intervention du centre social des Pays du Guiers.

En matière d'équipements sportifs et de loisirs, la commune dispose d'un **terrain de football et de plusieurs sites naturels aménagés pour les loisirs** : le plan d'eau pour la pêche, le sentier et les marais-tourbières de l'Hérrétang aménagés pour la promenade et l'information environnementale, la cascade et la grotte, pour la promenade également.

Le balisage du Parc de Chartreuse sur les sentiers de randonnée permet également une pratique sécurisée.

Un projet touristique de premier ordre est en cours à l'échelle intercommunale, qui permettra d'enrichir l'offre de circuits piétons-cycles sécurisés sur la plaine du Guiers et de ses affluents : il s'agit de la réalisation d'une voie piétons-cycles de Pont Demay jusqu'aux Echelles, le long du Guiers et de ses affluents.

Le réseau de voirie

Le réseau viaire de la commune peut s'appréhender de deux façons : la desserte en plaine où est implanté le Bourg et la desserte des hameaux.

Les circulations dans les hameaux

Concernant les hameaux, les **voiries sont de moins en moins dimensionnées** pour permettre une desserte des habitations. Le maillage est correct et les dysfonctionnements qui apparaissent sont liés à **l'étroitesse des voiries ou à la topologie** : ainsi le chemin de la Bourderie est étroit et contraint par la pente et les virages. La desserte du hameau n'est pas aisée et la voirie n'est pas destinée à accueillir une augmentation du trafic. L'accès au hameau des Jolys est également assuré par une voirie sinueuse et étroite qui s'inscrit dans la pente.



La Bourderie



Chemin du Joly

Etant donné que le développement de ces secteurs n'est pas envisagé, le renforcement des voiries aux droits des hameaux n'est pas programmé.

Les circulations dans le Bourg et la plaine

La **RD520** qui traverse la plaine du Merdaret, constitue la colonne vertébrale de la commune. Cet axe structurant permet une bonne accessibilité du Bourg depuis l'extérieur (Saint Laurent du Pont, Pommier la Placette...) mais également depuis les différents quartiers de la partie sud de la commune (Sirandière, Charbonnière, les Demays, Les Grollets, Sous-Crossey).

Cependant la RD520 constitue également une voie de transit qui vient contraindre les déplacements dans le centre-bourg et soulève des problématiques en terme de sécurité (lié à la vitesse) d'accès aux hameaux de la plaine et groupements de constructions.

Le Bourg est relativement **bien maillé** par le réseau viaire récent qui vient compléter le chemin en Rivière dont le gabarit ne permet plus l'absorption d'un trafic croissant.

Le réseau électrique

Le réseau électrique de la commune de Saint Joseph de Rivière présente quelques points problématiques, en effet **4 postes** sont identifiés comme étant sous contrainte d'après les données issues de l'outil statistique d'ERDF (GDO) de juin 2011 : « Les Grollets », « Tournerie », « Saint Joseph de Rivière » et « Bourderie 2 ».

La commune a déjà engagé des travaux de renforcement du réseau en vue de résorber les difficultés identifiées et de permettre la poursuite du développement urbain en particulier dans le Bourg.

Postes	Puissance (en kVA)	Contraintes éventuelles			Plaintes habitants
		de tension	d'intensité	de transfo	
BOTTEY	100				
BOTTEY-HAUT	250				
BOURDERIE 1	100	OUI			
BOURDERIE 2	50	OUI			
BOUVIERS	50				
LE COTEAU	160				
LE LARDS	100				
PONT DE DEMAY	160				
SALLE DES FETES	160				
SIRANDIERE	100				
SMAV	250				
SOUS CROSSEY	100				
STATION D EPURATION	250				
ST.JOSEPH DE RIVIERE	250				
ST ROBERT	160				
TOURNERIE	160				x
LES JOLYS	100				
LES GROUILLERS	160				x

Deux autres postes sont implantés sur la commune, avec des départs HTA uniquement

Source : Données issues de l'outil statistiques d'ERDF - GDO (Gestion des Ouvrages) - Juin 2011	Données communales Avril 2012
---	----------------------------------

Poste en contrainte 

Etude ou Travaux en cours de réalisation sous MO du SEDI (avril 2012)
Projet de mutation d'un transformateur - Poste "Les Grollets" 160 kVA à 250 kVA

Etat du réseau (juin 2011) qui ne prend pas en compte les travaux en cours et les nouvelles évolutions.

Sources : SEDI (syndicat des énergies du département de l'Isère)

EN SYNTHÈSE, POUR LE DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

- Une **croissance démographique soutenue**.
- Une population plutôt **familiale** mais une tendance globale au **vieillessement** et au **deserrement** des ménages.
- Des ménages de plus en plus actifs mais des **inégalités accrues** (clivages sociaux engendrés par la pression foncière et immobilière).
- Une **croissance continue** du nombre de logements qui témoigne d'une pression réelle et d'une **attractivité** de la commune.
- Parc de logements composé pour l'essentiel de grandes **maisons individuelles** occupées par les propriétaires.
- Malgré des emplois locaux, une **dépendance aux pôles d'emplois extérieurs**.
- **Tissu économique diversifié** de commerces et services.
- Un **pôle d'équipements** et de services de proximité.
- Des **équipements et réseaux** satisfaisants, capables d'absorber la poursuite du développement en l'état ou après des travaux de renforcement déjà identifiés et planifiés par la commune malgré.
- Des réseaux et voiries qui répondent en partie aux besoins avec des **renforcements et améliorations identifiés**.

Enjeux pour le PLU

- **Maintenir le rythme actuel des constructions neuves** afin de maintenir les conditions de fonctionnements des équipements et de permettre à la commune de les renforcer si besoins.
- **Adapter l'offre** de logements et de services/équipements aux nouveaux besoins des ménages (logements et terrains plus petits, proximité des équipements...)
- Maintenir la **mixité sociale** (diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous).
- Penser une typologie de logements moins **consommatrice d'espace**.
- Maintenir les conditions de fonctionnement des **équipements publics**.
- Conforter le rôle de **pôle de proximité du Bourg**.
- **Privilégier le développement du Bourg** voir de la plaine où les capacités des réseaux et voiries sont les plus performantes, et limiter le développement des hameaux dont la desserte en VRD est moindre.

5. Mobilité et déplacement

En 2002, l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) a été réalisée sur 254 communes de la région grenobloise auprès de 6 953 ménages soit 17 254 personnes. Elle complète les données des recensements de 1999 et 2006 qui ne portent que sur les déplacements domicile-travail (migration alternante). L'EMD de 2002 recense l'ensemble des déplacements effectués sur une journée tous modes et motifs confondus.

Suite au découpage en 32 secteurs, la commune de Saint Joseph de Rivière est intégrée au secteur Saint Laurent du Pont / Entre Deux Guiers / Miribel les Echelles / Saint Christophe de Chartreuse / Saint Joseph de Rivière.

5.1. Données générales sur la mobilité et les déplacements des habitants

Pour analyser les déplacements des habitants, deux bases de données ont été exploitées :

L'enquête ménages-déplacements 2002 (SMTC-INSEE) réalisée sur la Région Urbaine Grenobloise et ses territoires voisins, permettant des données à l'échelle de la CCGG, le recensement général de la population réalisée par l'INSEE, permettant des données communales.

Une motorisation accrue des ménages

La Communauté de Communes Chartreuse-Guiers présente dans son ensemble, un taux de motorisation des ménages élevé (88% en 2006), ce qui témoigne d'une certaine captivité des habitants vis-à-vis des déplacements en voiture. A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 80%.

La commune de St Joseph de Rivière est au-delà de la tendance nationale et intercommunale, **94% des ménages sont motorisés en 2006.**

Evolution de la motorisation des ménages

	1999	2006	Evolution annuelle 1999-2006
Aucune voiture	7%	6%	-0,04%
1 voiture	45%	41%	0,50%
2 voitures et +	48%	53%	2,02%
Ménages motorisés	93%	94%	2,52%

La multimotorisation donne une indication de **la forte dépendance des ménages vis-à-vis de la voiture** : un fort taux de motorisation implique de nombreux déplacements effectués en véhicule particulier, que ce soit pour les loisirs ou pour se rendre sur son lieu de travail.

L'enquête ménages-déplacements montre en effet que dans le secteur de Saint Laurent du Pont, les déplacements sont principalement effectués en voiture particulière (70% des déplacements). Une alternative non négligeable pour le secteur est cependant constatée avec les transports en commun (5%) et la marche à pied (23%). L'utilisation du vélo reste marginale (1%), du fait de la topographie locale et de l'insuffisance d'aménagements adaptés.

La part des ménages ne possédant pas de véhicules est relativement faible et tend à diminuer : 6% des ménages de la commune ne possèdent pas de voiture en 2006 contre 7% en 1999. **Il reste néanmoins important de s'intéresser à ces ménages non motorisés** qui sont captifs des transports en commun pour se déplacer et ont besoin de cheminements piétons sécurisés pour accéder aux commerces et services de la commune.

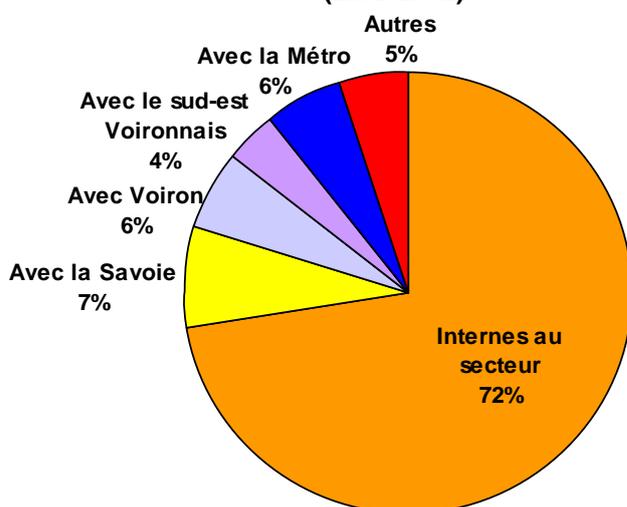
Des déplacements de courte distance

La proximité des pôles d'emplois et de services locaux favorisent les déplacements de courte distance.

L'enquête ménages-déplacements de 2002 a permis de quantifier et de qualifier les déplacements des ménages du secteur de St Laurent du Pont. Ainsi, dans ce secteur sont effectués près de 38 000 déplacements d'échange par jour, pour une moyenne de 3,7 déplacements / jour / personne :

- une majorité de déplacements est effectuée au sein du secteur: 72%.
- Une part non négligeable de déplacements avec les pôles d'activité de la Région Urbaine Grenobloise (Voiron, Métro, Sud-Est Voironnais : 16%), qui sont des pôles attractifs pour la commune de Saint Joseph de Rivière notamment, mais également avec les communes de Savoie.

Origines-destinations des déplacements avec le secteur de Saint-Laurent / Saint-Joseph / Miribel / Entre Deux Guiers / St-Christophe (EMD 2002)



L'arrivée d'une population active plus nombreuse sur la commune génère un accroissement des déplacements entre le lieu d'habitat et les autres lieux de vie (commune de travail et d'études, centres commerciaux, lieux de pratiques de sports et de loisirs, de culture...).

Lieu de travail des actifs de Saint Joseph de Rivière en 1999

	Saint Joseph de Rivière	% des actifs occupés
Population active occupée	434	
Travaillant dans commune de résidence	73	17%
Travaillant hors de la commune de résidence (les sortants)	361	83%
Travaillant dans la CCCG	66	18%
Travaillant dans la CAPV	106	29%
Travaillant dans l'agglomération grenobloise	155	43%
Autres	34	9%

En 1999, 83% des actifs ayant un emploi travaillent à l'extérieur de la commune, soit 360 personnes. Les déplacements domicile/travail des actifs de Saint Joseph de Rivière sont principalement orientés en direction des communes de l'agglomération grenobloise et du Pays Voironnais. Néanmoins, la ville voisine de Saint Laurent du Pont (62 actifs employés) concentre la majorité des emplois des riviérois dans la CCCG (hors commune), et figure ainsi parmi les principaux pôles d'emploi avec Grenoble (69 actifs employés) et Voiron (50 actifs employés).

Les déplacements domicile-travail des actifs de Saint Joseph de Rivière sont donc pour 25% inférieurs à 5km (Saint Joseph de Rivière + Saint Laurent du Pont), une part qui pourrait augmenter avec la création d'emplois attendue sur Miribel les Echelles.

En 2006, la population active a augmenté sur la commune mais la répartition entre actifs travaillant dans la commune de résidence et actifs travaillant à l'extérieur est restée la même ; **les déplacements liés au travail ont donc augmenté en conséquence.**

En 1999, les emplois de la commune étaient majoritairement occupés par les actifs riviérois (57%). Les autres emplois étaient occupés en majorité par des habitants de la CCCG et notamment de Saint Laurent du Pont (13%) et dans une moindre mesure les communes du Pays Voironnais.

En 2006, le nombre d'emplois sur la commune a augmenté, mais également la part d'actifs travaillant sur leur commune de résidence (61%) : **les emplois créés sur la commune semblent avoir bénéficié aux habitants.**

5.2. Les réseaux de transport

Un réseau routier qui favorise l'accessibilité du territoire mais génère des nuisances

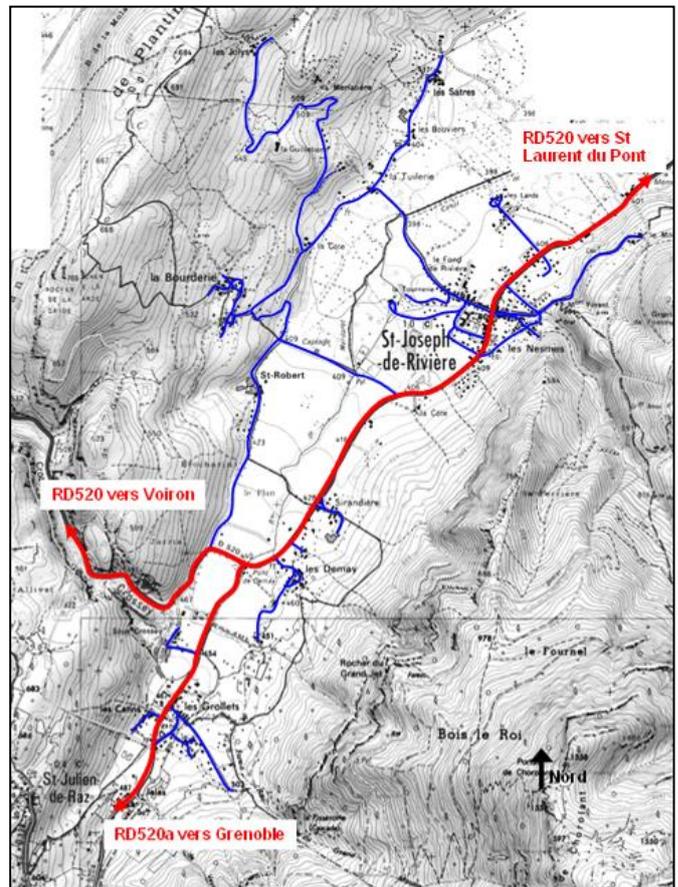
Saint Joseph de Rivière est une commune moyennement irriguée par les voies de circulation automobile. Le réseau routier comprend 3 types de voies :

- Deux voies départementales structurantes, la RD520 et la RD520a, assurant la desserte routière de la vallée du Guiers et de ses affluents et l'accès principal au Massif de Chartreuse.
- Des voies desserte communales qui assurent les liaisons entre les différents hameaux de la commune.
- Des voies privées en impasse qui ne desservent que les opérations pour lesquelles elles ont été réalisées, comme au Fond de Rivière ou au lotissement en entrée de bourg. Ce type de voie reste marginal sur la commune.

A ces 3 types de voies s'ajoutent les chemins d'exploitation qui assurent une desserte des terres agricoles depuis les voies de desserte communale.

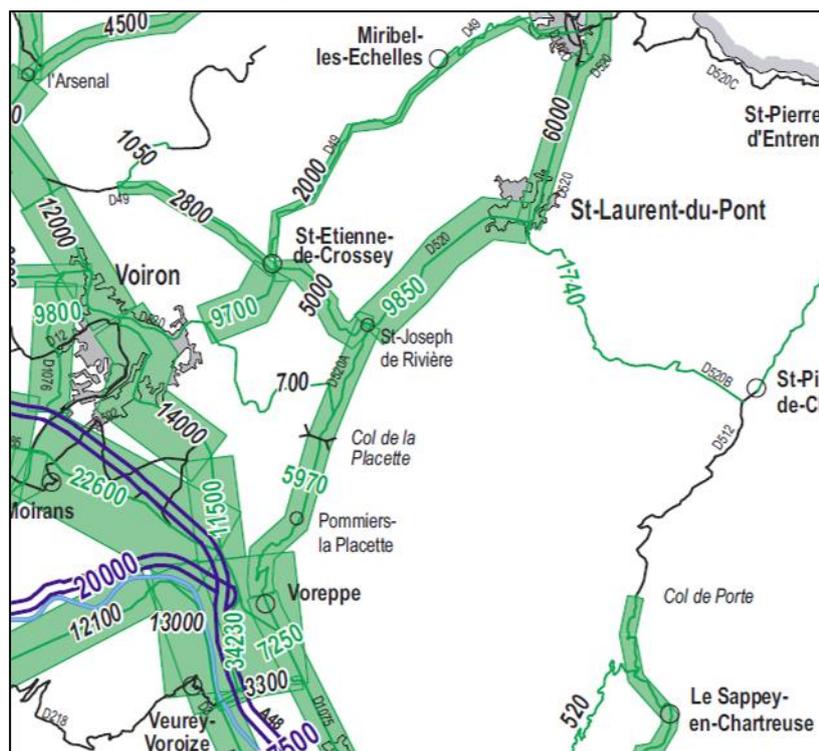
La RD520 qui relie Voiron (11 km) à Saint Laurent du Pont est l'axe majeur de la plaine. Elle impose un transit important dans le bourg de Saint Joseph et aux Demays (point de convergence) : près de 10 000 véhicules/jour de moyenne en 2008 dont 300 à 750 poids lourds. Ainsi, la RD520 est classée route à grande circulation.

La RD520a qui mène à Grenoble (25 km) via le col de la Placette génère un trafic important dans le hameau des Grollets : près de 6 000 véhicules/jour de moyenne en 2008.



Source : mairie, fond IGN Scan25

Trafics 2008 sur la RD520 et la RD520a



Source : DDE, 2008.

Depuis quelques années, on assiste à une stagnation voire une baisse du trafic sur ces axes : -0,25% annuels pour la RD520 sur la période 2000-2008, en cohérence avec la tendance nationale de limitation des usages automobiles mais également du développement des transports en commun.

Evolution du trafic journalier moyen sur la RD20 et la RD520a à Saint-Joseph-de-Rivière entre 2000 et 2008

	Trafic 2003	Trafic 2006	Evolution annuelle 2003-2006	Trafic 2007	Evolution annuelle 2006-2007	Trafic 2008	Evolution annuelle 2007-2008
RD520	10290	9400	-2,88%	10000	6,38%	9850	-1,50%
RD520a	nc	5750	--	6000	4,35%	5970	-0,50%

Source : DDE, 1993-2008.

Ces deux axes restent cependant générateurs de nuisances sonores, pollution atmosphérique de proximité, insécurité dans les secteurs les plus urbanisés de la commune, notamment par le trafic poids lourds. Cette problématique sera donc à prendre en compte dans le PLU. Il s'agira d'une part de limiter la poursuite de l'urbanisation le long de ces voies, et d'autre part traiter les traversées de bourg et de hameaux de façon plus urbaine pour les sécuriser et limiter la vitesse des véhicules. Par ailleurs, il est essentiel de limiter les zones de conflits et pour cela de limiter le nombre d'accès sur ces voies principales.

Depuis Saint-Joseph-de-Rivière, le réseau autoroutier est relativement rapidement accessible : les échangeurs de Voreppe et Veurey-Voroize sont situés à 20mn environ du centre bourg. **L'accès plutôt rapide à une infrastructure de transport structurante rend la commune attractive d'un point de vue résidentiel.**

La commune de Saint-Joseph-de-Rivière est maillée par un réseau de voies communales qui permet de relier les hameaux avec le centre bourg et les hameaux des coteaux entre eux. L'étroitesse de ces voies, qui supportent pourtant plusieurs usages (desserte des riverains et terres agricoles, chemins de randonnées), conduit à réguler la vitesse de circulation, permettant un partage de la voirie sécurisé, malgré l'absence d'aménagement spécifiques pour les piétons et cycles, y compris dans le Bourg.

Voirie aux Grollets

Auteur : A. Rey - AURG, 2010.

Voirie aux Neymes

Auteur : A. Rey - AURG, 2010.

Une offre de stationnement public abondante, concentrée autour des équipements publics

L'offre actuelle en stationnement est largement capable d'absorber la demande locale.

Le stationnement public est organisé autour des points de fréquentation :

- dans le bourg aux abords de **la rue principale commerçante** et des équipements publics,
- aux abords des **sites naturels de loisirs** : cascade, étang.

Les commerces de la rue principale du Bourg bénéficient de stationnements privés aménagés le long de l'axe. L'étroitesse du passage génère des conflits avec les usagers piétons.

Stationnement dans le Bourg dans et aux abords de la rue principale



Auteur : A. Rey - AURG, 2010.



Auteur : A. Rey - AURG, 2010.

Stationnement dans le Bourg aux abords de l'église et de l'école



Auteur : A. Rey - AURG, 2010.



Auteur : A. Rey - AURG, 2010.

Une offre de transport en commun en développement mais qui demeure insuffisante

Le réseau ferré

Saint Joseph de Rivière est situé à moins de 20mn des gares de rabattement de Voiron et Voreppe. Cette dernière permet aux riviérois d'avoir un accès rapide à Grenoble par le train. Cependant, l'offre en train (fréquence, horaire) est bien moins importante qu'à Voiron.

Cette offre est utilisée par plusieurs actifs et étudiants qui se rendent quotidiennement dans l'agglomération grenobloise. Ils rejoignent la gare en voiture particulière.

Le réseau de cars Transisère

Saint Joseph de Rivière est desservi par :

- 2 lignes départementales en direction des pôles d'emplois et de consommation : Voiron (<30mn), Chambéry (1h), Grenoble (<1h). Ces lignes sont peu fréquentées par d'autres usagers que les scolaires.
- La ligne Voiron-Chambéry propose 5 arrêts sur la commune (Les Lards, Le Bourg, La Sirandière, Charbonnières, Pont Demay) et 8 allers retours par jour. En 2008 chaque passage comptabilise en moyenne 1,3 montées /jour en direction de Voiron.
- La ligne St Pierre de Chartreuse-Grenoble, qui emprunte la RD520a, propose 1 de plus sur la commune, aux Grollets. Elle propose 4 trajets vers Grenoble le matin et 5 trajets retours le soir, aux heures dites de pointe. En 2008 chaque passage comptabilise en moyenne 4,5 montées/jour en direction de Grenoble.
- 2 lignes locales qui complètent le réseau départemental, vers St Julien de Ratz et St Laurent du Pont, également fréquentées en majorité par les scolaires.

Les arrêts de bus sont aménagés selon la configuration de la voirie et les possibilités d'aménagements de ses abords.

Arrêt de bus aux Grollets



Auteur : A. Rey - AURG, 2010.

Arrêt de bus au Bourg



Auteur : Alp'Etudes, 2005.

Des modes doux favorisés par la configuration topographique et le maillage viaire mais limités par le défaut d'aménagement

L'EMD 2002 a montré que la marche à pied est bien utilisée dans le secteur de Saint Laurent du Pont, avec près d'un déplacement sur 4. Ce fort usage de la marche à pied sur le secteur doit être cependant pondéré par la configuration urbaine de St Laurent du Pont qui favorise ce type de déplacement pour ses habitants.

Les déplacements à vélo sont quant à eux très faibles, de l'ordre de 1% sur le secteur.

La topographie de Saint Joseph de Rivière est favorable à l'utilisation des modes doux pour les hameaux de la plaine et le Bourg, voire même pour rejoindre Saint Laurent du Pont.

Les voies de circulation secondaires restent peu fréquentées par les véhicules motorisés, permettant ainsi un partage de la voirie par les différents usagers de manière sécurisée, favorisant la pratique sportive et de loisirs, sans besoin d'aménagements spécifiques.

La plupart des chaussées du centre bourg et des hameaux n'ont pas de trottoirs, mais l'étroitesse des voies qui interdit une vitesse de circulation élevée, contribue à favoriser le partage sécurisé de la voirie sans aménagements spécifiques.

Plusieurs cheminements piétons sont pratiqués dans le Bourg, principalement pour rallier l'école depuis les différents quartiers. Les récents projets d'urbanisation qui ont nécessité des aménagements de voirie ont pris en compte les différents usagers et créé notamment des trottoirs (abords du foyer de vie et de l'école).

Trottoirs dans le Bourg, aux abords de l'école et de la Mairie



Auteur : A. Rey - AURG, 2010.

La rue principale du Bourg ne permet pas une circulation piétonne sécurisée, tant pour sa traversée, pratiquée quotidiennement par les habitants du secteur Est qui rejoignent l'école située de l'autre côté, que pour l'accès aux commerces de la rue.

Cette insécurité est liée :

- à la forte fréquentation automobile de cet axe, dont la vitesse de circulation reste trop élevée pour son usage et malgré la présence de feux de circulation,
- à l'encombrement régulier des trottoirs par du stationnement gênant, créant une confusion entre espaces de stationnement et espaces piétonniers,
- à l'absence de traitement des espaces publics et la mauvaise accessibilité des commerces et des équipements publics bordant la voie (Mairie, La Poste), qui n'incitent pas la fréquentation piétonne du secteur.

La rue principale du Bourg



Auteur : A. Rey - AURG, 2010.

Les RD520 et 520a, très fréquentées, ne bénéficient d'aucun aménagement permettant une pratique sécurisée du vélo. Ces axes étant les plus adaptés en termes de tracé, de desserte et de topographie pour rejoindre le Bourg et Saint Laurent du Pont, leur utilisation par le vélo pour les déplacements domicile-travail mais aussi de loisirs pour rejoindre les équipements de St Laurent du Pont, s'en trouve limitée.

Un projet touristique de premier ordre est en cours à l'échelle intercommunale, qui permettra d'enrichir l'offre de circuits piétons-cycles sécurisés sur la plaine du Guiers et de ses affluents : il s'agit de la réalisation d'une voie piétons-cycles de Pont Demay jusqu'aux Echelles, le long du Guiers et de ses affluents.

EN SYNTHÈSE, POUR LE DIAGNOSTIC DÉPLACEMENTS-MOBILITÉ

- Une **motorisation** accrue des ménages malgré une bonne pratique de la marche à pied.
- La majorité des déplacements sont de **courtes distances** : proximité des pôles d'emplois et de services.
- Un réseau routier qui facilite l'accessibilité du territoire mais génère des **nuisances**.
- Une offre de **transports en commun** insuffisante malgré son développement.
- Une topographie et un maillage viaire favorables aux déplacements en **modes doux** mais un défaut d'aménagements.

Enjeux pour le PLU

- Une politique de déplacements **adaptée aux besoins de tous** (personnes âgées et à mobilité réduite, ménages non motorisés, jeunes...).
- Enjeux en matière de **nuisances et risques** liés à l'usage de la voiture.
- Enjeux de transfert des déplacements courts vers les **modes doux**.
- **Accessibilité** des équipements et services et des commerces du Bourg



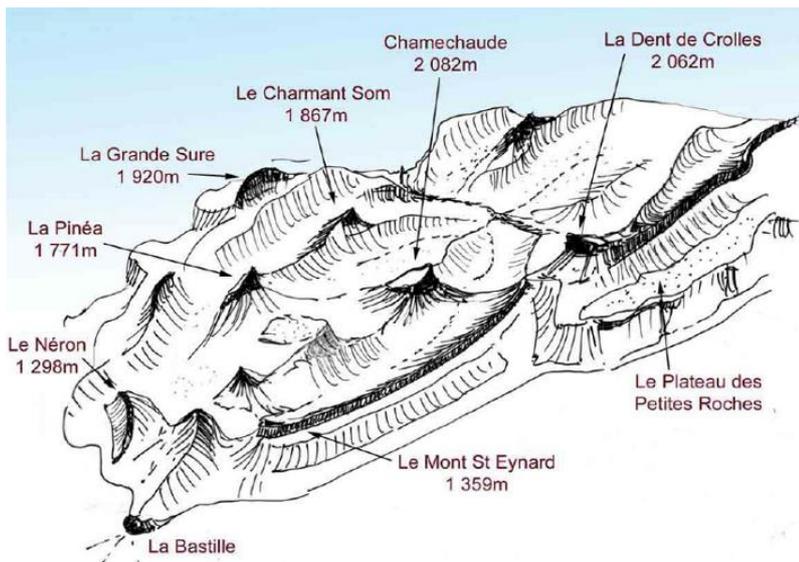
CHAPITRE 3 : ANALYSE SPATIALE – ELEMENTS STRUCTURANTS

1. Le grand paysage

1.1. Dominé par le massif de Chartreuse

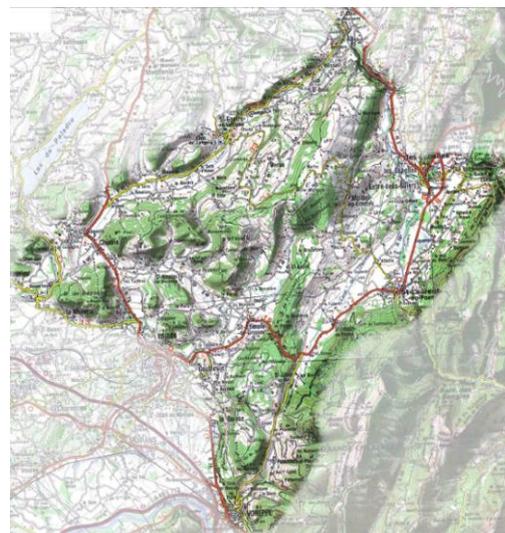
Situé sur la frange occidentale de la Chartreuse, Saint Joseph de Rivière est associé à ce grand paysage par sa position au pied de la Grande Sure. La commune appartient d'ailleurs au Parc naturel régional de Chartreuse, outils de promotion, de valorisation et de développement du territoire.

En réalité, la commune se trouve à la jonction entre le massif calcaire préalpin de la Chartreuse et le chaînon jurassien du Grand Ratz, entre l'unité paysagère de la Chartreuse occidentale et celle du Val d'Ainan (selon l'étude « Les Chemins du Paysage », CG 38).



Les sommets de Chartreuse.

Source : « Les Chemins du Paysage », CG 38



Carte IGN. Source : « Les Chemins du Paysage », CG 38

Le val d'Ainan et la basse vallée du Guiers mort

Le val d'Ainan est un ensemble de petits reliefs entaillés de combes et de vallons (les Gorges de Crossey constituent un des motifs les plus forts) et pris comme une île entre la vallée de l'Ainan à l'ouest, celle du Guiers Mort au nord, et le massif de Chartreuse à l'est. Ce grand paysage est une transition entre les reliefs vigoureux de la Chartreuse et les collines de l'avant-pays dauphinois.

La plaine du Guiers Mort est à l'image des plaines alluviales de l'avant-pays dauphinois, plate et très clairement limitée par les hautes murailles de la Chartreuse d'un côté, les collines de Valdaine de l'autre. Du fait de sa position frontalière entre Dauphiné et Savoie, elle a connu une histoire mouvementée mais plutôt prospère.



Saint Joseph et les collines de Valdaine. Source : « Les Chemins du Paysage », CG 38

La Chartreuse occidentale

L'ouest du massif de la Chartreuse est formé de plis déversés vers le Nord-Ouest dont les sommets ont été érodés. Les bancs calcaires les plus résistants se présentent, le plus souvent, en corniches à regard Ouest alternant avec des combes plus tendres. Les gorges taillées par les deux Guiers sont les seuls accès à cette montagne dont l'isolement a fait l'histoire.

C'est le royaume de la forêt : toute la façade occidentale du massif en est recouverte et elle n'y laisse qu'une place infime aux seuls espaces ouverts des étroits alpages d'altitude, sous les plus hautes crêtes du Rocher de Lorzier (1 822m), de la Grande Sure (1 920m) et du Charmant Som (1 867m).



Le royaume de la forêt. Source : « Les Chemins du Paysage », CG 38



Carte IGN. Source : « Les Chemins du Paysage », CG 38

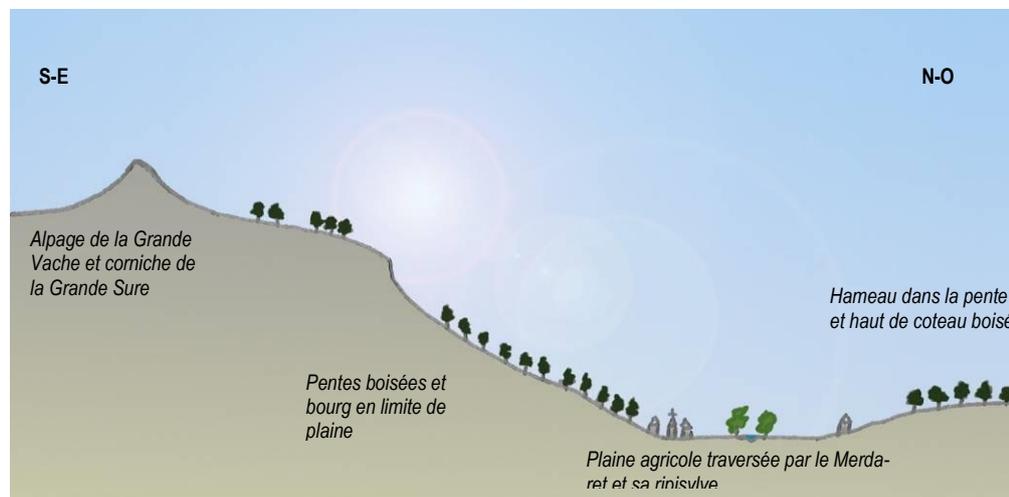
1.2. Le Paysage communal

Un paysage « simple »

Le paysage communal est lisible assez facilement, du fait des limites nettes entre la plaine et les pentes, qu'elles soient de Valdaine ou de Chartreuse.

Les fonctions et les usages des lieux sont clairement identifiables : exploitation agricole ou forestière, habitat, loisir...

Ce paysage est dû en grande partie à l'agriculture traditionnelle qui l'a entretenu (coteau pâturé, plaine cultivée) et au regroupement de l'habitat en hameaux. Toutefois, nous verrons que ce paysage tend à se complexifier et à être « mité » par l'habitat récent.



Coupe schématique Nord-Ouest / Sud-Est de Saint Joseph. Auteur : AGE, AURG

Un paysage clos

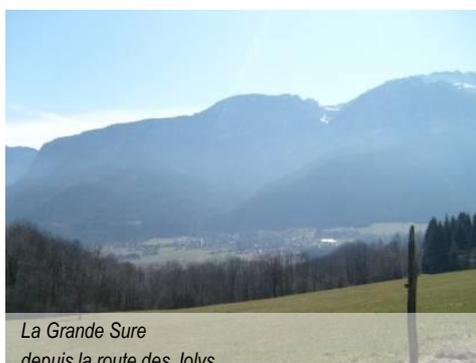
Le relief important et la prédominance des axes de déplacements dans la plaine donnent une impression de paysage clos sur lui-même.

La Grande Sure à l'est et la Montagne de Ratz à l'ouest forment des barrières qui empêchent toute vue sur le massif de la Chartreuse ou le Val d'Ainan.

Les seules échappées visuelles possibles sont donc au nord et au sud.



*La Montagne de Ratz
depuis la RD 520*



*La Grande Sure
depuis la route des Jolys*

Au sud, l'effet de couloir guide le regard et laisse voir le haut des falaises du Vercors, de l'autre côté de la Cluse de Voireppe. Le Vercors étant le jumeau géologique de la Chartreuse et la Cluse étant étroite, l'observateur peut ne pas se rendre compte de la vue sur un autre massif préalpin.



Vers le sud, les falaises du Vercors qui se distinguent difficilement des pentes de la Grande Sure

Au nord par contre, la plaine s'élargit et permet des perspectives sur la plaine de Saint Laurent du Pont et les sommets derrière elle.



*Le Mont Beauvoir et la Cochette
en fond de plan*



La plaine de St Laurent depuis les Satres

Un paysage en évolution

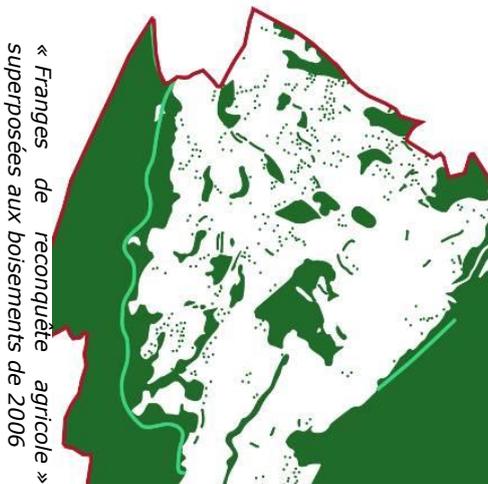
Le paysage de St Joseph a été modelé par un lac glaciaire au quaternaire. Les eaux de fonte de ce glacier ont creusé les Gorges de Crossey à travers la Montagne de Ratz. Et 10 000 ans plus tard, il nous reste ce magnifique défilé et une plaine marécageuse.

Ces changements ont mis des millénaires à se produire mais depuis quelques siècles, les paysages évoluent beaucoup plus vite, par l'action de l'homme.

Pour les besoins de l'agriculture, les marais ont été asséchés au XIX^{ème} siècle par un système de fossés reliés au canal de l'Herretang.

Chaque changement majeur dans les activités humaines a un impact sur le paysage : l'exploitation de la carrière puis son délaissement en est un exemple flagrant ; les formes d'habitat ont changé et le paysage est mité, grignoté petit à petit par le pavillonnaire...

Les boisements ont particulièrement évolué au cours du XX^{ème} siècle. L'agriculture traditionnelle, qui entretenait un certain paysage, a évolué en une agriculture moderne et les pentes non mécanisables sont délaissées au profit de la forêt.



Le Parc Naturel régional de Chartreuse a travaillé avec les élus des communes sur les limites entre les forêts et les espaces agricoles. Il s'agit de trouver un équilibre entre l'économie forestière et l'économie agricole, ainsi que de préserver les masses boisées qui constituent des fronts visuels important en Chartreuse (voir carte à gauche).

Il serait intéressant de laisser la possibilité à l'agriculture de reconquérir les pentes délaissées et de préserver les masses boisées pour l'exploitation forestière.

A partir de cartes IGN, nous pouvons observer ces évolutions et les qualifier. Les boisements cartographiés sont composés par les forêts, les haies ou alignements, les vergers et les arbres isolés.

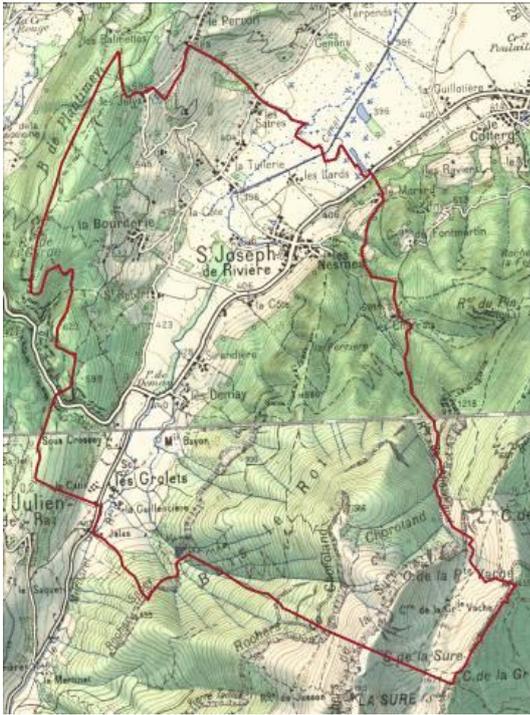
- la forêt a grignoté les pâturages sur les coteaux ;
- des bosquets sont apparus sur la plaine (à La Tournerie et dans le marais) et sur le coteau ouest ;
- les ripisylves des ruisseaux s'étoffent peu à peu ;
- la répartition assez uniforme et distendue des arbres isolés en 1950 s'est complexifiée et différenciée : certains espaces accueillent aujourd'hui des plantations plus denses (prés vergers, alignements de fruitiers) tandis que d'autres sont quasi dépourvu d'arbres (cultures fourragères, maïs essentiellement).

Au niveau des essences végétales, les boisements sur les pentes sont de composition mixte à dominante de résineux et cela a peu évolué.

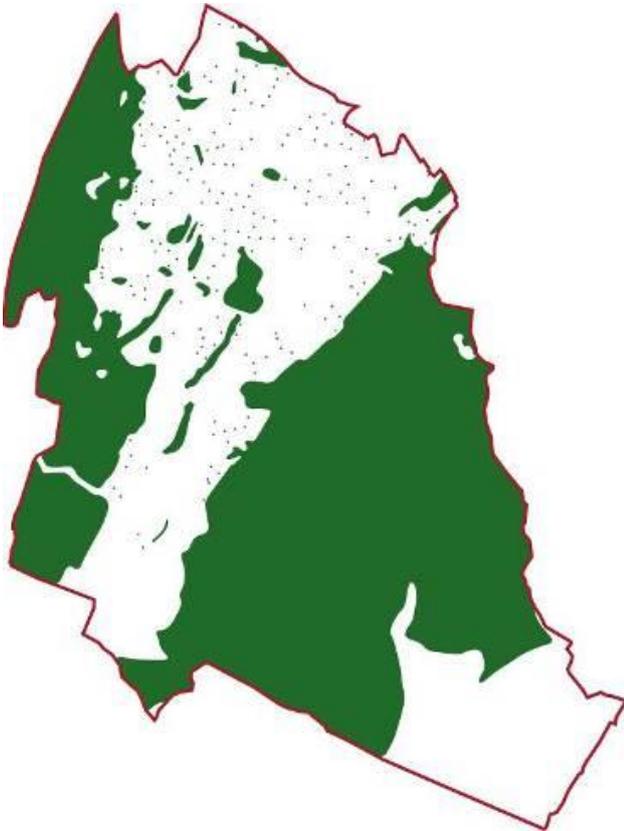
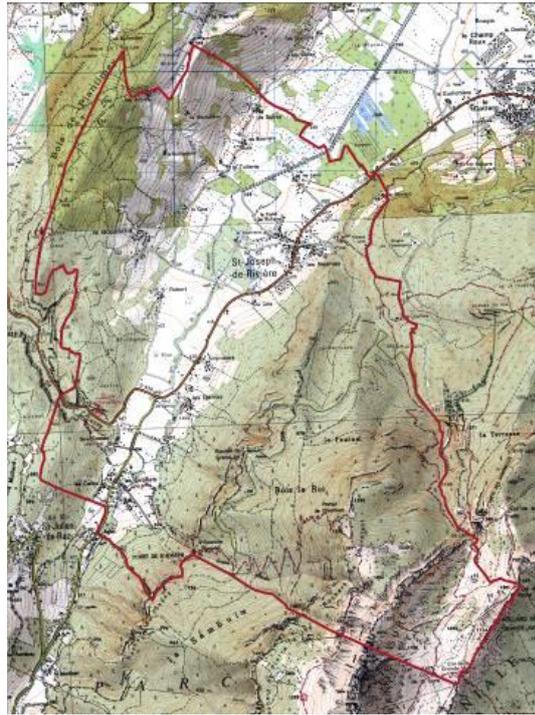
Dans la plaine, on observe de plus en plus de résineux (pin douglas) qui viennent perturber la lisibilité du paysage : ils forment des masques très sombres toute l'année et ne correspondent pas du tout aux essences humides de la plaine.



Carte IGN 1952-1961. Prêt IGA

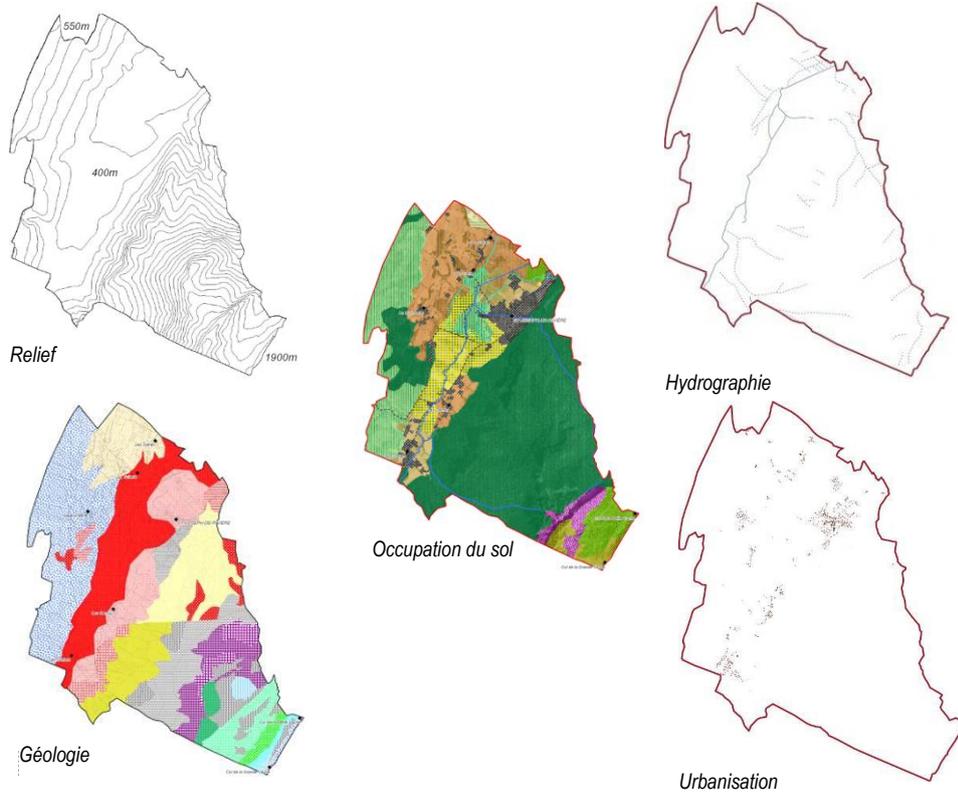


Carte IGN 2006



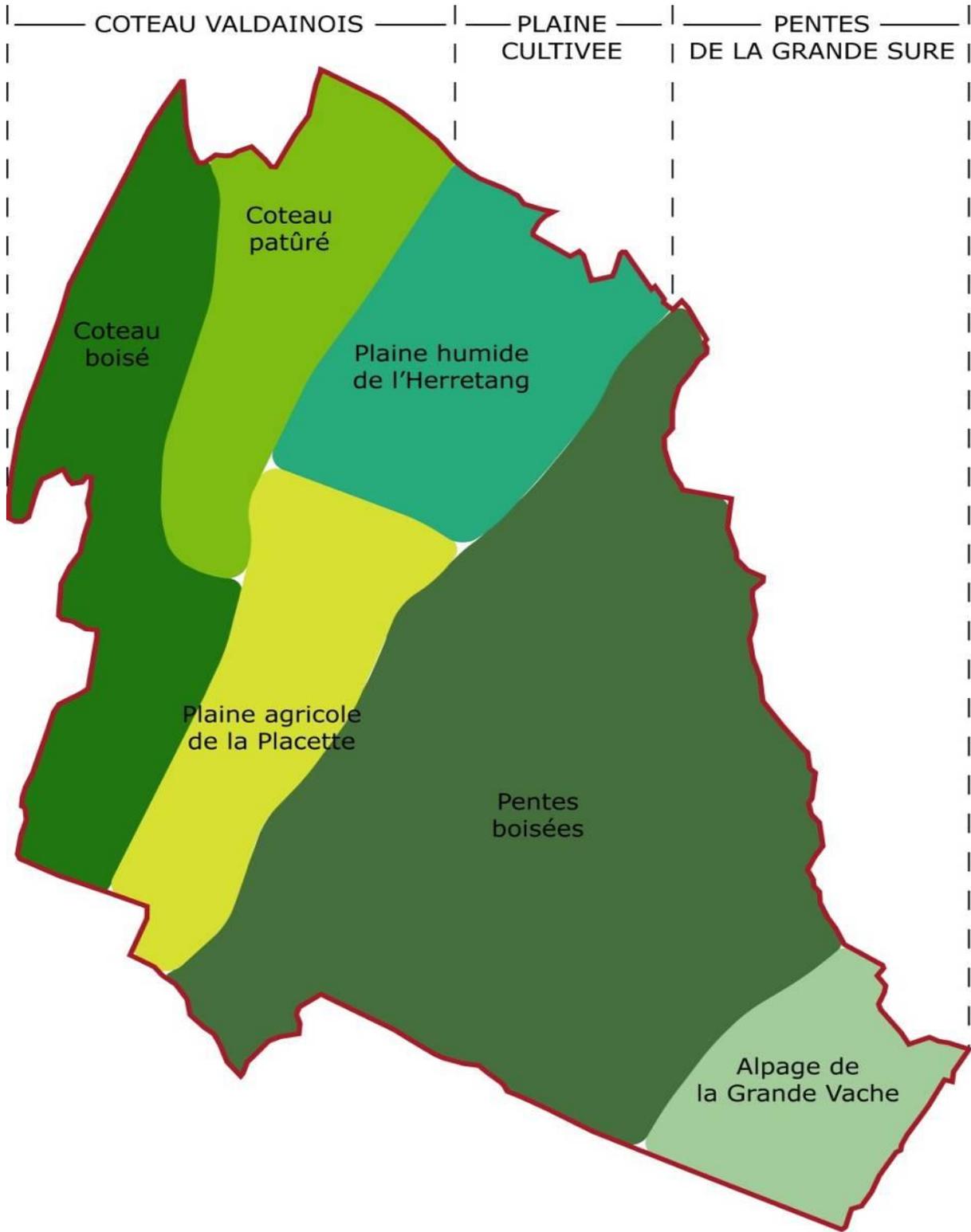
1.3. Les entités paysagères

Les entités paysagères résultent de la combinaison des caractéristiques physiques du site (géologie, relief, hydrographie...) et de l'activité humaine (occupation du sol, urbanisation, architecture, activités économiques...).

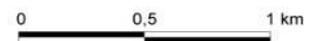


Les cartes du relief, de la géologie et de l'occupation du sol sont issues de l'état initial de l'environnement réalisé par Mosaïque Environnement

Ainsi, à Saint Joseph de Rivière, trois entités se distinguent et regroupent six sous entités. Comprendre leurs composantes permettra de mettre en exergue les atouts et les faiblesses de la commune et de promouvoir un développement cohérent.



Les 3 entités paysagères de Saint Joseph de Rivière



Le coteau valdainois



Le coteau valdainois couvre la partie ouest de la commune et appartient à l'ensemble jurassien de la Montagne de Ratz.

Les éléments structurant le paysage

La pente est d'environ 25 %, ce qui a conditionné l'occupation du sol : les pentes les plus raides, non mécanisables, sont boisées tandis que la partie nord, plus douce, est habitée et pâturée. De plus, **les masses boisées** constituent des fronts visuels importants pour la lisibilité du paysage.

Les ruisseaux temporaires et leur ripisylve soulignent ce relief.

Par la nature du sous-sol et l'histoire géologique, des **affleurements rocheux** ponctuent le paysage. Ils représentent à la fois des contraintes pour l'homme mais aussi la particularité de cette entité. L'habitat ancien respecte la pente et les affleurements.

Les Gorges de Crossey sont une entaille profonde dans le coteau et bien visibles car elles créent une dépression dans la ligne de crête. Ainsi, elles constituent un **élément repère** sur la commune. De plus, elles constituent une porte

d'entrée du massif de la Chartreuse depuis Voiron. Ce site est d'ailleurs qualifié d'entité paysagère remarquable par le PNR de Chartreuse.

De **nombreux hameaux** sont implantés sur le coteau et notamment la Bourderie, le hameau le plus important. En effet, les pentes plus faibles au nord, les vues imprenables sur le grand paysage ainsi que l'orientation vers le sud-ouest du coteau en font un lieu privilégié pour les nouvelles constructions.

Les vues

La **route des Jolys** menant à Miribel les Echelles traverse le coteau et offre de magnifiques panoramas sur la commune et bien au-delà. Cette route de faible largeur serpente à travers les prairies et les prés vergers et dessert six petits hameaux. La physionomie de cette route de caractère et les vues qu'elle permet méritent d'être protégées.

Depuis la Bourderie, des fenêtres visuelles existent aussi, grâce à l'inscription des bâtis dans la pente.



La route des Jolys dans le coteau pâturé



Affleurements rocheux à la Bourderie



Dépression des Gorges de Crossey



Habitat dans la pente



Vue sur la plaine



Vue sur le bourg

La plaine cultivée

La plaine de Saint Joseph de Rivière, ancien lac glaciaire, est suspendue à 400 mètres d'altitude en moyenne.



Les éléments structurant le paysage

Cette entité est essentiellement entretenue par **l'agriculture**. Le paysage change donc beaucoup au cours de l'année, au fil des saisons et des rythmes de culture.

Les hameaux se sont principalement implantés au bord de cette plaine, à proximité des champs mais aussi afin de conserver les terres fertiles pour l'agriculture. Au cœur de la plaine, on ne trouve que trois hameaux : les Grollets au sud, le bourg et les Lards au nord.

Le réseau hydrographique est un facteur important qui distingue le nord et le sud de la plaine : le nord est toujours plus humide que le sud, malgré l'assèchement des canaux au XIX^{ème} siècle. Ce qui fait que la végétation est plus abondante au nord et qu'il s'agit surtout d'essences aimant l'eau : saules, peupliers, joncs... Le bois de la Tournerie, au centre, est d'ailleurs qualifié de « bois humide ». Les strates arbustives et arborées au sud de la plaine se trouvent principalement dans la ripisylve du Merdaret.

Cette végétation permet des effets visuels intéressants et variés : un rideau d'arbres laisse plus ou moins apercevoir ce qu'il y a derrière, une ouverture dans une haie crée une fenêtre sur le paysage... Cependant, cette lecture est perturbée par des **plantations de résineux**, en particulier du pin douglas, qui forment des écrans opaques, hauts et indifférenciés suivant la saison.

Les vues

La plaine est bordée à l'est par la Grande Sure et à l'ouest par la Montagne de Ratz. Ces reliefs font écran et empêchent les vues sur le grand paysage dans ces directions. Les perspectives possibles sont donc au nord – la plaine de St Laurent du Pont et les sommets qui la dominent – et au sud – falaises du Vercors et col de la Placette.

Grace au couvert boisé varié entre le nord et le sud de la plaine, les vues ne sont pas les mêmes entre les deux sous-entités. En effet, au nord, la végétation rend le paysage plus intimiste, plus renfermé sur lui-même. Au contraire au sud, la relative rareté des strates arborées et arbustives accentue l'horizontalité de la plaine et donne un paysage très ouvert, uniquement limité par les massifs montagneux.



La plaine au niveau des Grollets



La plaine humide entre le bourg et la Tuilerie



Route, fossé et chemin agricole, en limite de plaine



Grandes cultures à Sous Crossey



Joncs dans la plaine humide



Vue vers les Echelles

Les pentes de la Grande Sure



Les pentes de la Grande Sure représentent environ 50% du territoire communal, la partie orientale, et appartiennent au massif de la Chartreuse.

Les éléments structurant le paysage

Les pentes très importantes (supérieur à 50%) rendent ce territoire plus hostile à l'homme : seul le hameau du Morard tout au nord a pu s'implanter sur un replat.

La forêt qui colonise ces pentes constitue un front visuel important sur lequel contrastent des roches nues et les hameaux à ses pieds (le bourg, la Sirandière, les Demay...).

La Corniche de la Grande Sure (et les Rochers de Chorolant), qui fait transition entre la forêt et l'alpage, est un motif courant en Chartreuse. Sur le territoire communal, elle constitue un point de repère et un élément qui identifie la commune au massif de la Chartreuse.

L'alpage de la Grande Vache, derrière la corniche, est invisible depuis la plaine. Ce monde à part est réservé aux courageux grimpeurs. Il s'agit d'un doux vallon, suspendu à 1700 mètres d'altitude, entre la corniche de la Grande Sure et le Mollard de la Grande vache. Cet espace sert de pâturage aux animaux l'été. La végétation arborée y est quasi inexistante.

Au sud de la commune, **la cascade de la Pisserotte** anime le paysage. Elle est visible depuis la départementale et est une promenade incontournable.

Proche du hameau des Nesmes, se trouve une **reproduction de la grotte de Lourdes**, financée par le Chanoine Buisière, en remerciement de la guérison de sa sœur. Elle encore aujourd'hui un lieu de procession au 15 août.

À l'entrée nord de la commune, la départementale s'adosse aux pentes et longe **une carrière inexploitée**. La carrière en elle-même rappelle les roches apparentes que l'on trouve sur ce versant. Par contre, les infrastructures sont délabrées et le mur de clôture n'offre pas une belle image de la commune.

Les vues

Les vues depuis la Grande Sure ne s'ouvrent que lorsqu'on arrive au niveau de la corniche et des roches nues. Auparavant, le couvert boisé masque le paysage, sauf ponctuellement quand on arrive dans une clairière ou au hameau du Mollard.



Le bourg dominé par la Crête des Charmilles et les Rochers de Chorolant



La Corniche de la Grande Sure



La carrière délaissée, point noir paysager



L'alpage de la Grande Vache. Source : site Internet de St Joseph

2. Le patrimoine paysager naturel

On distingue le patrimoine remarquable et le patrimoine caractéristique. La singularité, la rareté ou le caractère exceptionnel de l'élément est déterminant dans sa qualification de remarquable. Il participe de la renommée du territoire. Le patrimoine caractéristique est quant à lui typique d'un lieu, de son histoire, d'une pratique... Il est le fondement de l'identité du territoire.

2.1. Les sites naturels remarquables

Les gorges de Crossey

Les gorges de Crossey, pittoresque défilé enserré par des falaises de plus de 100 mètres de haut, sont remarquables pour plusieurs raisons :

- elles constituent une porte d'entrée impressionnante du massif de Chartreuse depuis Voiron, l'une des trois villes-portes du parc naturel régional ;
- elles sont avec les marais les témoins de l'histoire glaciaire de la commune mais aussi de son histoire ferroviaire avec le tunnel qui a été creusé pour la ligne de Voiron à St Béron (voir III.1.1) ;
- elles créent une dépression dans la ligne de crête de la montagne de Ratz, visible depuis la plaine et constituent ainsi un élément repère



Les gorges de Crossey



La dépression vue depuis le chemin des Lards

La Grande Sure

La Grande Sure, du haut de ses 1920m, est le premier haut sommet de la Chartreuse orientale. Elle présente toutes les particularités des montagnes de ce massif : c'est un pli déversé vers le nord-ouest dont le sommet a été érodé, les bancs calcaires les plus résistants se présentent en corniches à regard ouest, les pentes sont largement occupées par la forêt tandis que les hauts sont consacrés aux alpages. Elle est un site remarquable à l'échelle de St Joseph de Rivière par le contraste produit face aux collines de Valdaine. Ses corniches sont des points d'appel pour le regard et elle constitue sans aucun doute un élément repère du territoire qu'elle domine.



La Grande Sure dominant la plaine de Saint Joseph de Rivière

2.2. Le patrimoine naturel caractéristique

Différents arguments peuvent conduire à considérer un élément comme patrimonial et caractéristique. Il peut être un témoignage de pratiques ou d'activités, produire des effets visuels particuliers, identifier un lieu...

Témoignages d'une pratique culturelle

On trouve de nombreux **tilleuls** dans les cours de maisons privées. Cela tient à l'utilisation en tisanes des feuilles et fruits de l'arbre. Ces arbres peuvent aussi marquer la place d'une bâtisse détruite, comme c'est le cas aux Satres. C'est la fréquence de ces plantations sur la commune qui est ici particulière et qui mérite d'être valorisée et protégée.



ar01, tilleul, bourg



ar04 et ar05, tilleuls, bourg



ar08, tilleul, la Bourderie



ar12, tilleul, la Sirandière



ar16, tilleul, la Bourderie



ar20, tilleul, les Jolys



ar22, tilleul, les Satres



pv02, bourg

Témoins d'une agriculture extensive et patrimoniale et souvent à proximité de l'habitat, les **prés vergers** créent une transition idéale entre l'espace bâti et l'espace agricole.

Effet porte

Des arbres de chaque côté d'une route ou d'un chemin produisent un effet de porte, **l'impression de passer un seuil**. Cet effet visuel est présent à trois reprises sur la commune : au hameau St Robert, sur le chemin des Nesmes, et à l'entrée du chemin de la Merlatière. Ces éléments sont intéressants car ils mettent en scène l'entrée d'un hameau, d'un chemin, d'une propriété.



ar10 et ar11, tilleuls, les Nesmes



ar13, ar14, ar15, tilleuls, St Robert

En limite

Au hameau des Jolys, la limite communale est marquée par un alignement de chênes. D'une part, ils permettent de repérer cette limite mais en plus, disposés perpendiculairement à la pente, ils soulignent le relief du coteau.



a106, chênes, les Jolys

Motifs liés à l'eau

Ruisseaux, canaux, fossés, cascade, étangs ou zone humide, les multiples formes d'eau à ciel ouvert rappellent pourquoi St Joseph de Rivière porte si bien son nom. Ce sont des motifs paysagers forts de la commune et parfois des espaces de loisirs (cascade de la Pisserotte et plans d'eau).

Les ripisylves, outre leur intérêt écologique, elles marquent la présence de l'eau dans le paysage et l'animent en produisant des effets visuels variés (filtre, masque, fenêtre, rythme).



Canal de l'Herrétann



Fin cordon le lona du Merdaret

Caractéristiques d'un lieu

Ces éléments, par leur **originalité** sur le territoire, singularisent un site. Ce sont des alignements (peu fréquents) le long d'une route ou d'un croisement, des essences d'arbres ou taille originale dans la situation



a109, Catalpa, les Sotres



a104 et a105, peupliers, route des Jolys



a101, marronniers, Pont de Demay



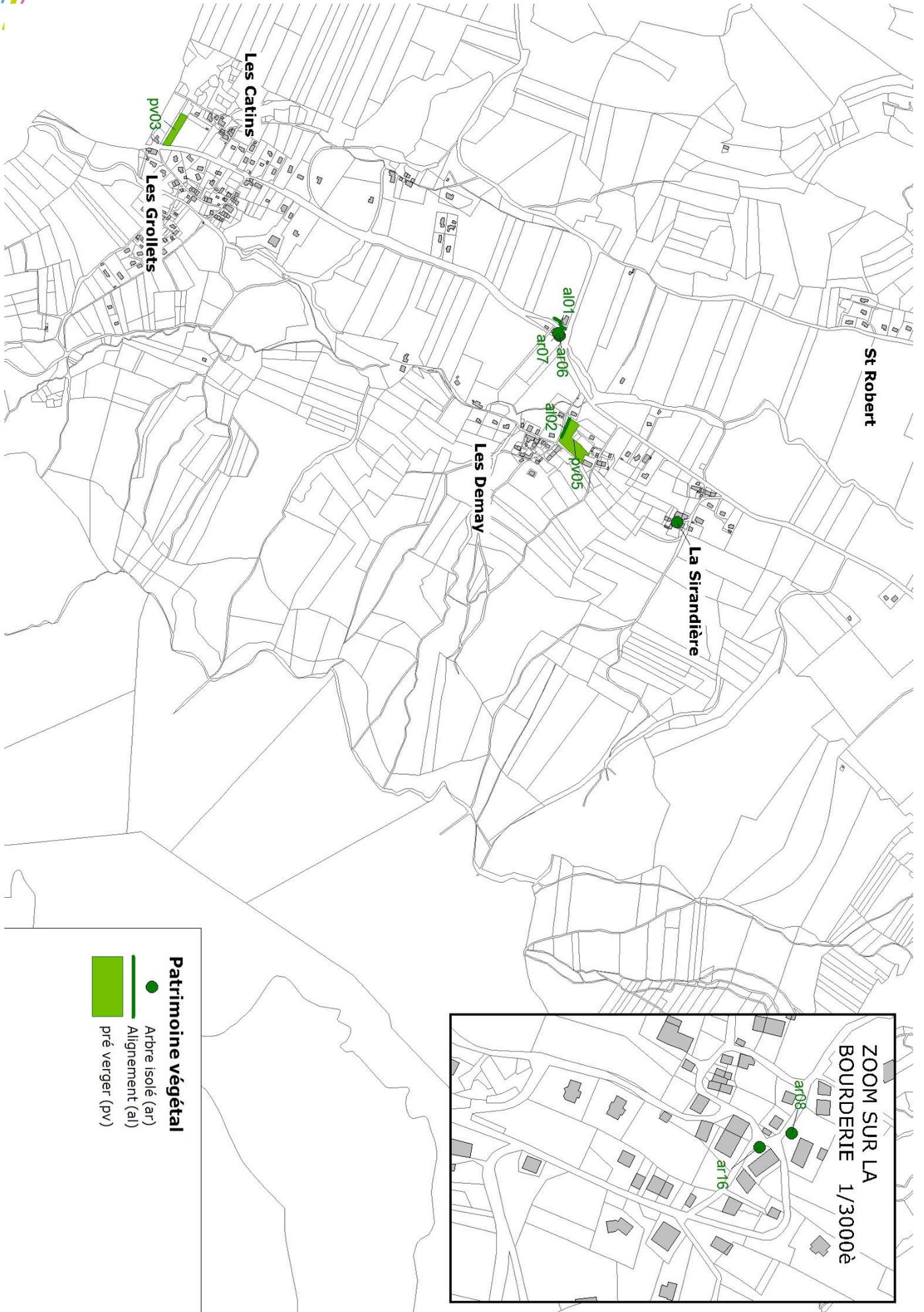
a102, les Demay

Des éléments naturels au service du patrimoine bâti

Les éléments végétaux peuvent accompagner et **mettre en valeur le bâti** de la commune. Ainsi, les platanes en alignement en entrée sud du bourg annoncent le début de la rue principale avant même que les maisons de bourg ne la dessinent ; devant la poste, les platanes, arbres d'ornement urbain par excellence au XIX^{ème} siècle, apportent du décorum à cet espace public ; dans un contexte beaucoup plus rural, les arbres plantés entre les maisons et la route aux Jolys, et notamment le saule, contrastent avec le bâti ancien et le mettent ainsi en valeur.

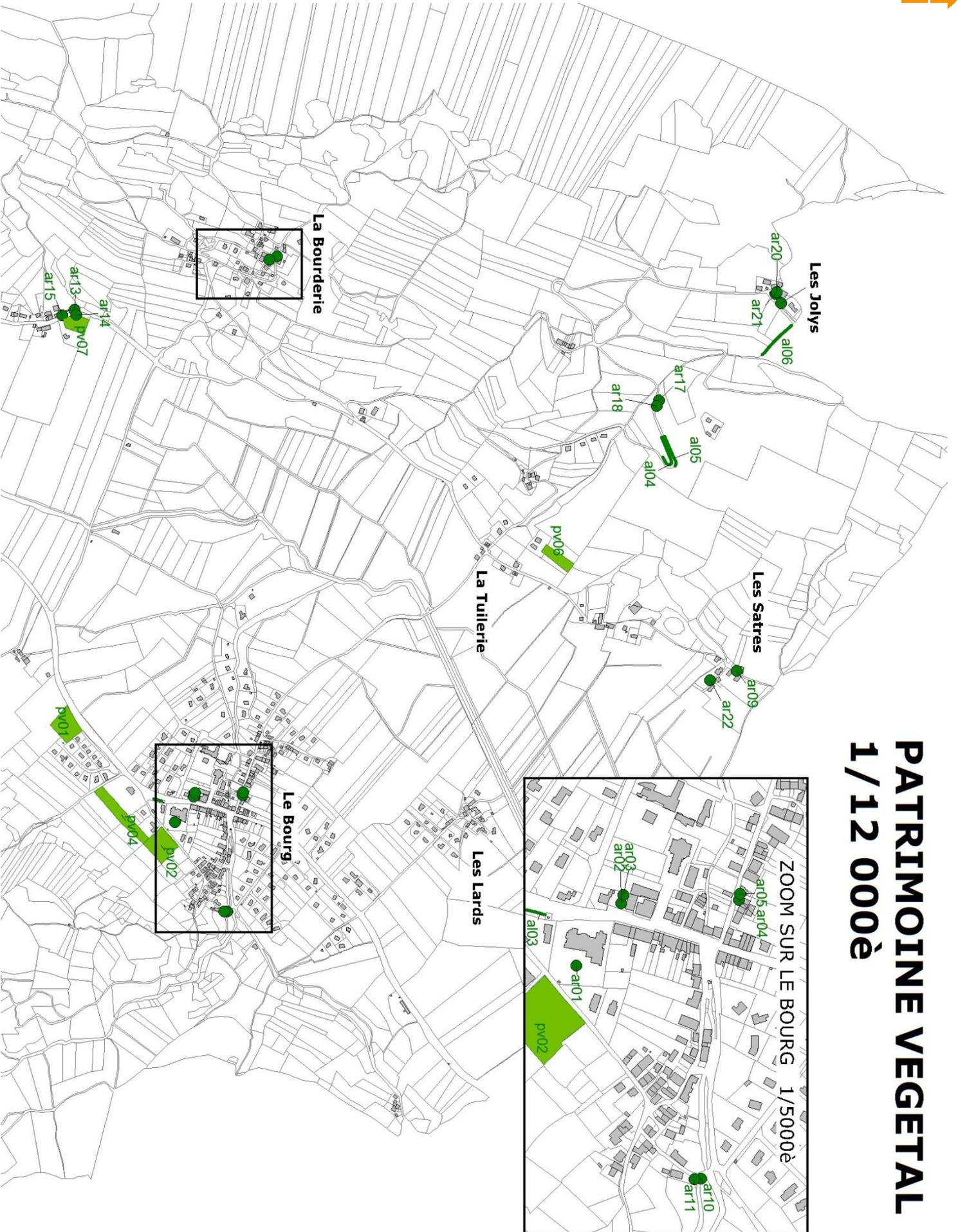


NB : Pour la localisation précise des éléments patrimoniaux, reportez-vous au plan ci-après.



PATRIMOINE VEGETAL

1/12 000è



3. Processus d'urbanisation

3.1. Urbanisation de la commune de Saint Joseph de Rivière

Histoire de la commune

L'histoire de Saint Joseph de Rivière est intimement liée à celle de Saint Laurent du Pont, village voisin au nord.

L'occupation humaine du territoire semble remonter au haut Moyen-âge, comme en témoignent d'anciennes sépultures au sud du bourg et au Pont de Demay. **A cette époque, les hameaux sont rattachés au mandement de Saint Laurent.**



Source : Carte de Cassini. XVIII^{ème} siècle

Sur la carte de Cassini ci-dessous sont mentionnés les hameaux de St Robert, la Bourderie et la Rivière.

Ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle que les Riviérois prennent leur indépendance, d'abord en érigeant leur propre église en 1830, puis en devenant commune en 1836, sur ordonnance royale de Louis-Philippe. Cette séparation est sans doute due aux difficultés qu'éprouvaient les paroissiens à se rendre à l'église à cause des conditions climatiques et des marais qui les séparaient. La nouvelle paroisse, dédiée à Saint Joseph, regroupa les hameaux méridionaux de Saint Laurent du Pont.

perera les hameaux méridionaux de Saint Laurent du Pont.

Dès 1880, la ligne de chemin de fer de Voiron à St Bérion (VSB) est créée avec le grand projet de relier le département de l'Isère à celui de la Savoie. Le développement du trafic ferroviaire entraîne la construction d'une gare à l'entrée du bourg en 1894. Cette ligne sera fermée en 1936 mais le territoire communal en garde encore des traces visibles (modèles de terrain à Sous Crossey).

Evolution de l'urbanisation

Le village vivait principalement de l'extraction d'argile pour la fabrication de tuiles (lieu-dit la Tuilerie, ancienne tuilerie, tuiles écailles des constructions traditionnelles, anciens fours), du tissage du chanvre et de la soie, de la coupe du bois et de l'agriculture. **L'assèchement des marais** au XIX^{ème} siècle par un système de fossés reliés au canal de l'Herretang permit à l'agriculture d'exploiter la plaine au nord de la commune.

L'histoire de la commune permet de comprendre la dispersion du bâti à Saint Joseph de Rivière.

Les hameaux que nous connaissons aujourd'hui sur la commune étaient les sections méridionales du chef-lieu de canton, Saint Laurent du Pont

Ces hameaux s'implantaient sur les pentes et en bordure de la plaine, en dehors du marais et à l'abri des inondations.

Entre 1834 et 1950, l'habitat s'est développé principalement dans le bourg le long de l'axe principal (chemin du fond de rivière) créant ainsi **un village-rue et ses satellites** (les hameaux).

A mesure du développement le bourg s'épaissit et présente déjà des ramifications avec la route départementale D520. Le bourg forme un village-carrefour. Parallèlement **les hameaux de la plaine s'étoffent et s'effilent** le long de l'axe qui draine la vallée.

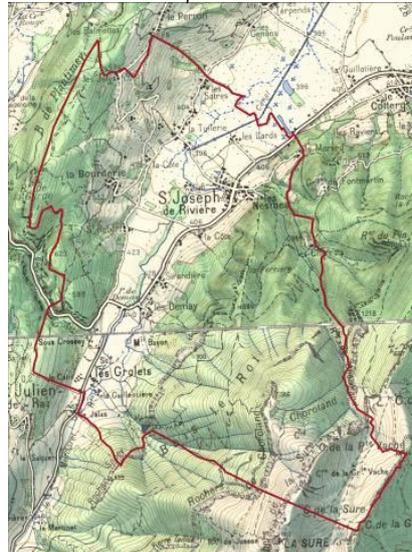
Depuis les années 1950 le développement s'est poursuivi dans le bourg : le bâti s'est davantage étalé que densifié et à la manière d'une tache d'huile le Bourg s'est rapproché du hameau des Lards. Aujourd'hui seule une mince lanière de terres agricoles permet de distinguer les deux secteurs.

L'ensemble des hameaux connaît également ce **phénomène d'étalement** qui fait craindre **la disparition des contours historiques** de ces derniers et contraint l'agriculture.

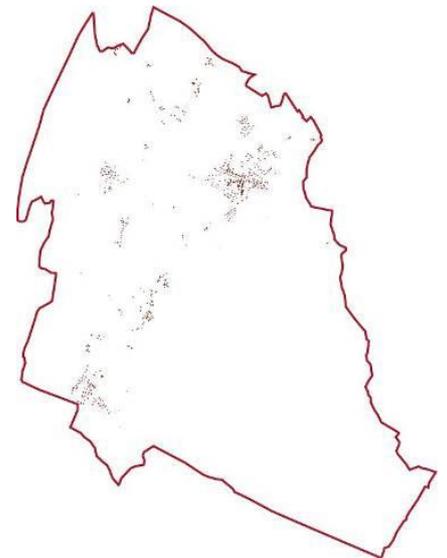
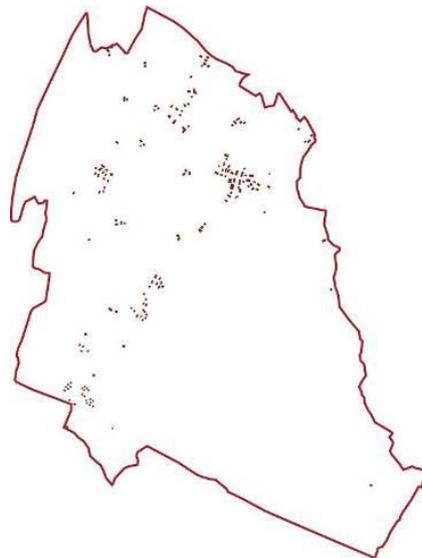
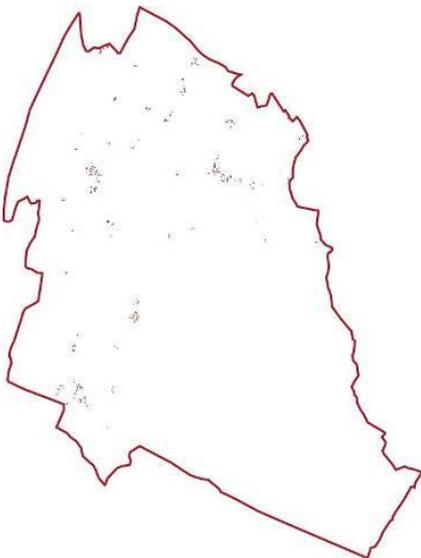
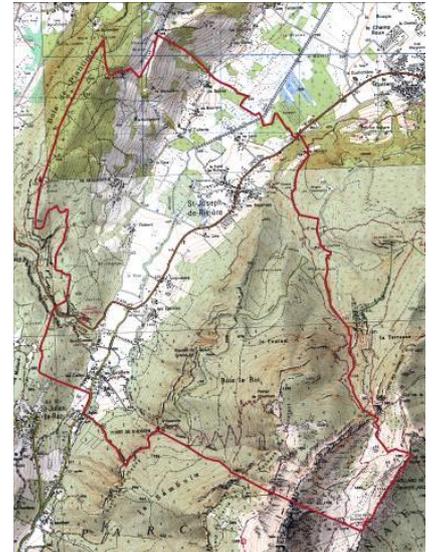
Cadastre napoléonien 1834



Carte IGN 1952-1961. prêt IGA



Carte IGN 2006



Au vu de ces évolutions récentes, les risques pour l'avenir sont un aggravement du **mitage du territoire par le bâti** qui entache le paysage, contraint l'activité agricole et nécessite des équipements coûteux (réseaux et voiries) ainsi qu'une **perte de la lisibilité de chaque hameau**, autrefois très distincts.

3.2. Occupation du sol et analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

REMARQUES : l'analyse de l'occupation du sol et de la consommation de l'espace s'appuie sur plusieurs sources se complétant entre elles :

- Les données de la SAFER issues de la matrice cadastrale de la DGFIP auxquelles on se référera pour les surfaces urbanisées et naturelles. Les données de la SAFER sont calculées sur la base d'une superficie communale de 1753 hectares.
- Les données de la chambre d'agriculture (diagnostic actualisé en 2010) auxquelles on se référera pour les surfaces agricoles. Les données de la chambre d'agriculture sont calculées sur la base d'une superficie communale de 1684 hectares.

Les écarts entre les sources quant à la superficie communale s'expliquent selon les fichiers de bases utilisés (surfaces cadastrées ou surfaces totales) et selon les modes de calculs (projections géographiques, prise en compte du relief...).

Afin de pouvoir faire une analyse de l'évolution de la consommation de l'espace, nous n'utiliserons qu'une seule source (SAFER d'après les fichiers DGFIP) et ne nous attacherons qu'à observer les taux d'évolution et non pas les valeurs absolues.

Typologie retenue :

Espaces artificialisés : bâtis, voiries, parking, carrières ; jardins

Espaces de forêts, naturels et semi-naturels : bois, taillis...

Espaces agricoles : espaces cultivés

Occupation du sol aujourd'hui

- Les **espaces urbanisés** représentent en 2009 (SAFER DGFIP) environ **70 hectares** (environ 4% du territoire communal).
- L'actualisation du diagnostic agricole réalisé en 2010 par la chambre d'agriculture fait état d'une **surface agricole 435 hectares** (environ 26%) du territoire communal.

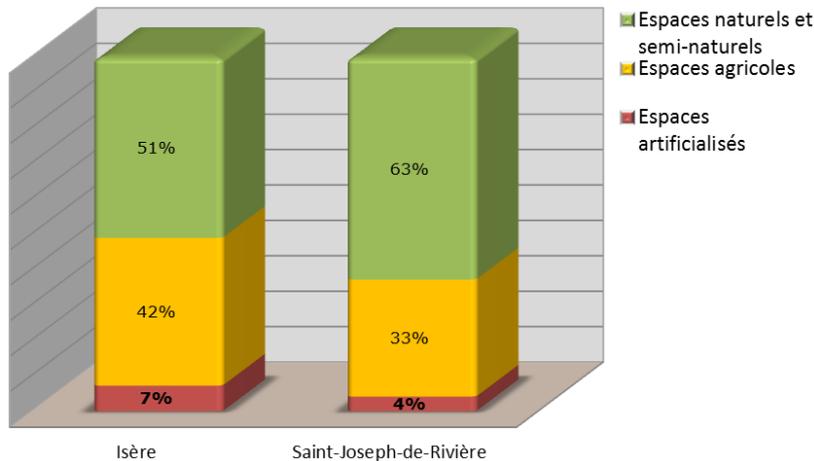
L'urbanisme a pris appui sur le bourg et les hameaux de la Sirandière, Les Grollets, les Roberts et La Bourderie. **Cette organisation en hameau crée autant de points d'accroche pour un développement potentiel de l'urbanisation et autant de « menaces » d'étalement sur les espaces agricoles** et de rapprochement vis-à-vis des bâtiments d'exploitation. En effet, les emprises foncières vont peser beaucoup plus fortement sur cette agriculture très dynamique dans un contexte où les contraintes naturelles sont également très fortes.

NB : l'analyse des espaces agricoles (caractéristiques des exploitations, évolutions, mesures de protection...) est traitée dans l'état initial de l'environnement (Partie II)

- Ce même diagnostic de la chambre d'agriculture fait état d'une **surface de forêt d'environ 1 134 hectares** (environ 2/3 du territoire communal).

Sur la base de ces valeurs, on observe que **la commune de Saint Joseph de Rivière est couverte aux 2/3 d'espaces de forêts et assimilés** (espaces naturels et semis naturels).

Comparaison avec le département de l'Isère



Comparativement au département de l'Isère, la part des espaces artificialisés est moindre sur la commune.

Alors que les espaces forestiers représentent 50% du territoire départementale, ils atteignent les 2/3 sur la commune. Cela s'explique par l'étendue du territoire communal sur les coteaux et reliefs boisés dont la topographie et la présence de risques (glissement de terrain, avalanches...) limitent l'exploitation agricole et l'urbanisation.

Un phénomène de déprise agricole au profit de la forêt

Le Parc Naturel régional de Chartreuse a travaillé avec les élus des communes sur **les limites entre les forêts et les espaces agricoles**. Il s'agit de trouver un équilibre entre l'économie forestière et l'économie agricole, ainsi que de préserver les masses boisées qui constituent des fronts visuels important en Chartreuse.

La superposition des franges de reconquête agricole définie par le Parc Naturel à la cartographie des boisements de 2006, illustre bien les secteurs de déprise agricoles, **secteurs sur lesquels la forêt est descendue**.

L'analyse de l'évolution des boisements témoigne d'un **épaississement** des masses boisées de plaine, voir de **l'apparition de bosquets**, d'une lisibilité plus nette des **ripisylves**, d'une **fermeture des clairières** et d'un **avancement** de la forêt sur les coteaux.

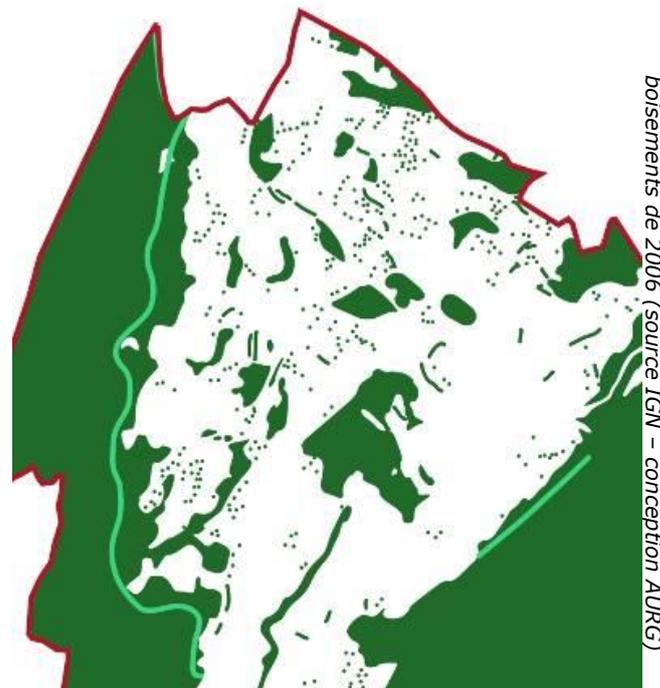
[Analyse de la consommation de l'espace]

Source : SAFER d'après les fichiers DGFIP

L'analyse de la consommation d'espace étudie **les vocations du sol et leur mutation sur une période de 10 ans : 1999 et 2009**

L'objectif est d'évaluer la consommation d'espaces agricoles et naturels pour **l'urbanisation et l'artificialisation du sol** (terrains bâtis, terrains d'agrément et jardins carrières, voiries et infrastructures...).

D'autre part l'analyse des transferts de vocation des espaces permet de mesurer les **phénomènes d'enforestation** ou au contraire de recul de la forêt.



« Franges de reconquête agricole » superposées aux boisements de 2006 (source IGN - conception AURG)

Enfin, **rapportée à la croissance démographique**, l'évolution de la consommation d'espace permet de mesurer la surface consommée par logement. Cela permet de comparer le rythme et l'optimisation de la consommation d'espace avec d'autres territoires et de **voir si cette consommation s'accroît ou s'optimise**.

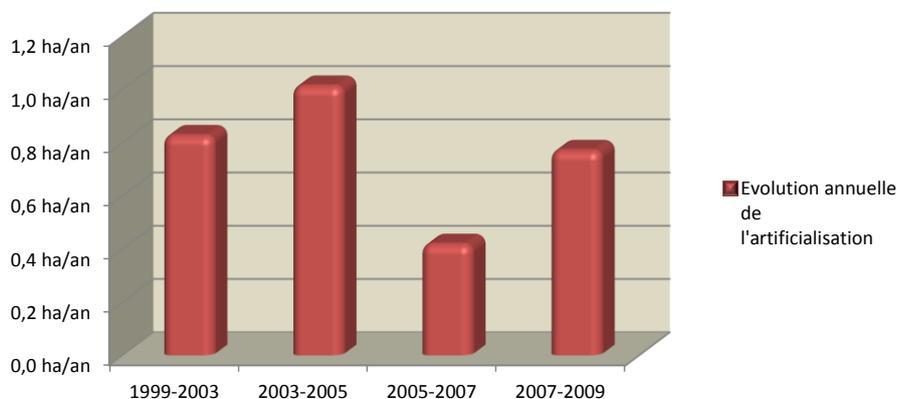
Evolution entre 1999 et 2009

Catégories	Surface ha		%		Evolution
	1999	2009	1999	2009	1999-2009
Espaces artificialisés	62	70	3.7%	4.1%	+13%
Espaces agricoles	571	564	33.5%	33.1%	-1%
Espaces forestiers, naturels et semis-naturels	1071	1070	62.8%	62.8	-0.1%
Surface totale	1704	1704	100	100	

En 10 ans les espaces artificialisés ont progressés d'environ 8 hectares au détriment des espaces agricoles essentiellement qui reculent de 7 hectares.

Les espaces forestiers et naturels n'ont que très légèrement régressés, environ 1 hectare.

Sur les 10 dernières années le rythme de consommation de l'espace a fluctué entre 1,2 et 0,5 hectares par an. **Malgré les fluctuations la tendance générale est au maintien du rythme d'artificialisation du sol.**



Consommation de l'espace, croissance démographique et parc de logements

En 1999 la population légale est de 958 habitants, elle passe à 1130 en 2008 (population légale provisoire recensement INSEE), **soit une augmentation de 132 habitants pour 8 hectares consommés**.

En 1999 la densité de logement était de 11,5 logements/hectares soit environ 870 m² consommés par logement contre **12,1 logements par hectare en 2008 soit environ 825 m² consommés par logements**.

4. Les entités urbaines : analyse typo-morphologique

Chaque hameau, principalement en raison de son lieu d'implantation et de sa vocation historique, a des caractéristiques propres. De ce lieu découle bien souvent une activité économique particulière, une architecture adaptée, une répartition singulière entre espace public et espace privé. L'étude de ces spécificités nous permettra de dessiner le portrait de chaque type de hameau afin d'en promouvoir un développement respectueux à l'avenir.

4.1. Les hameaux de plaine : Les Lards, les Grollets et les Catins

Organisation du bâti

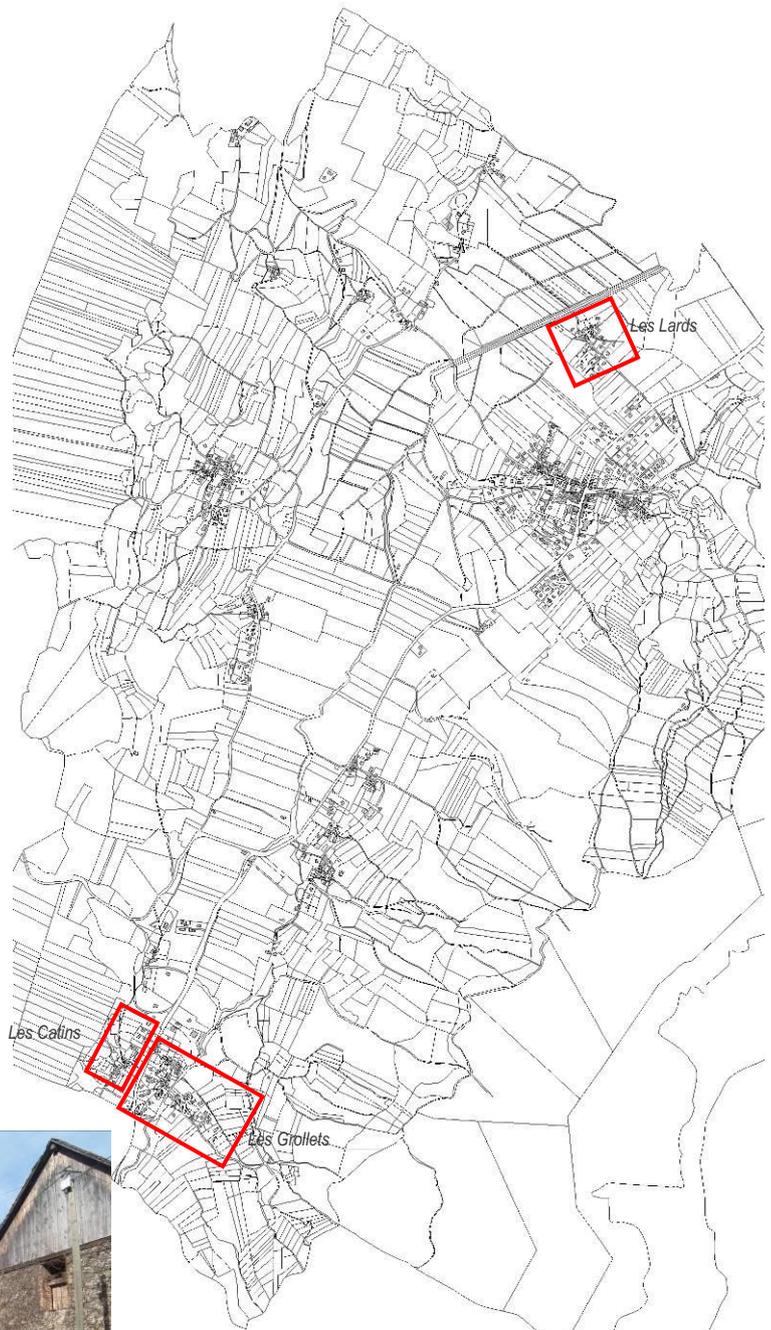
Ces hameaux sont essentiellement à **vocation résidentielle**. Les maisons les plus anciennes sont **mitoyennes et alignées sur la voirie**, réduisant l'espace public à sa plus simple expression et dessinant des rues assez étroites. L'implantation à l'alignement permet en certains endroits la constitution d'un **front bâti**. **L'arrière des parcelles ainsi libéré accueille le jardin principal**. On peut trouver cependant une bande jardinée entre le bâtiment et la rue, parfois séparée par un muret qui participe de la structure de la rue.

Cependant, du fait d'un relief peu contraignant, l'organisation de l'habitat est assez variée, en particulier dans les constructions récentes.

Formes bâties

Les maisons les plus anciennes sont souvent mitoyennes, relativement compactes, de plan carré ou rectangulaire.

La rue principale du hameau des Grollets constitue un ensemble homogène de maisons anciennes mitoyennes pour la plus part, et dont l'alignement sur la voirie crée un front bâti structurant.



4.2. Les hameaux de bord de plaine : Saint Robert, la Sirandière et les Bouviers

Organisation et formes du bâti

Les hameaux de bord de plaine ont une **vocation essentiellement agricole** du fait de parcelles encore mécanisables au regard des contraintes de relief. St Robert a la particularité d'être en tout limite de plaine agricole et adossé à la roche apparente. L'activité agricole est très bien perceptible dans le bâti et le stationnement d'engins agricoles.

Dans ces hameaux, l'implantation du bâti ne constitue **pas vraiment de limite entre les espaces privatifs et publics**. La primeur est donnée au fonctionnement des exploitations et non à la structuration du cadre bâti.

L'espace public se confond avec l'espace privé, certains terrains ouverts donnent une impression de placette.

Ces hameaux dont l'activité agricole reste très prégnante sont largement constitués de hangars et bâtiments agricoles répondants aux critères de fonctionnement des exploitations. Les bâtiments anciens côtoient les constructions plus modernes.

Le bâti ancien à vocation d'habitat s'inscrit dans le prolongement des installations agricoles. Certaines maisons présentent des toitures à quatre pans caractéristiques et les quelques maisons distinctes de l'exploitation sont relativement massives et de volumes simples. Elles s'implantent très près de la voirie mais de façon irrégulière ce qui trouble la limite public/privé.

Les habitations récentes, implantés aux abords du noyau du hameau s'implantent en recul de la voirie en milieu de parcelle. Il s'agit de pavillons sans homogénéité.



Les Bouviers



Les Roberts



4.3. Les hameaux accrochés dans la pente : Les Demay, la Bourderie, les Jolys, les Satres et le Morard

Organisation et formes du bâti

Dans ces hameaux accrochés dans la pente ce n'est pas le bâti qui s'implante à l'alignement de la voirie mais la voirie qui semble serpenter entre les constructions. En effet les constructions anciennes de ces hameaux s'adaptent à la pente et non l'inverse. Ces hameaux se sont implantés à mi-hauteur, à l'abri des inondations. Il s'agit aujourd'hui de hameaux essentiellement résidentiels bien que le bâti ancien témoigne d'une activité agricole passée.

Seule La Bourderie présente un noyau dense et structurant. Un espace ouvert et relativement plan sur lequel on retrouve le four à pain et la fontaine, constituant une placette autour de laquelle semble s'organiser le bâti.



La Bourderie



Les Satres



La Bourderie (placette)

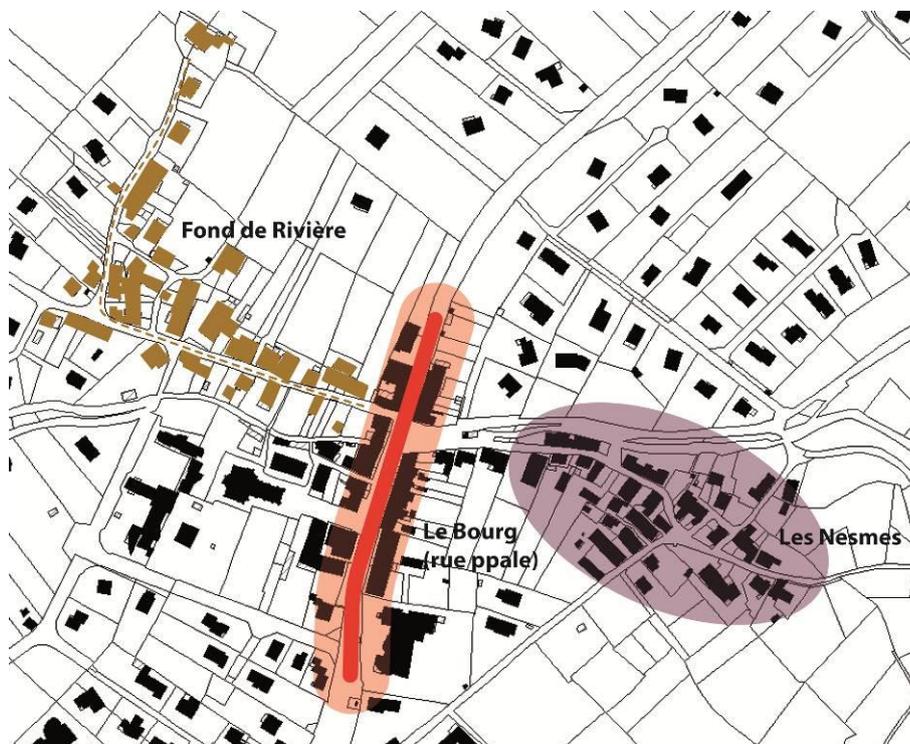


4.4. Le cas particulier du centre village : Le bourg, le Fond de Rivière et les Nesmes

Organisation et forme du bâti

Le Bourg est un regroupement de trois hameaux : Le Bourg, Les Nesmes et le Fond de Rivière.

L'ensemble est dominé par l'église, qui lui donne un profil reconnaissable de loin. Le ruisseau du Choroland, traverse le bourg mais est couvert à partir du chemin des Nesmes.





Rue principale du Centre-village



Commerces, équipements et maisons de ville accolées structurent **la rue principale**. Les volumes bâtis sont simples, compactes et relativement massifs. L'implantation des constructions à l'alignement de la voirie et en limites séparatives confère à la rue un caractère urbain.

Le rue principale manque toutefois d'espace public qui la valoriserait et sécuriserait les déplacements des piétons et des cycles notamment.

Le hameau du Fond de Rivière est le premier des trois « espaces » qui a constitué le centre-village. Il s'articule sur la rue du même nom, dépourvue d'espaces publics (trottoirs, bandes cyclables, stationnements) du fait d'une implantation à l'alignement immédiat de la voirie.

Bien que moins hautes, les constructions sont continues ou semi-continues et prolongent le caractère urbain et centrale du Bourg.

Au-delà de la rue du Fond de Rivière, le tissu urbain devient plus lâche, les pavillons se détachent en bordure des espaces agricoles.

Le hameau des Nesmes se distingue assez clairement sur le plan cadastral. Implanté au pied du coteau, le hameau s'inscrit dans une légère pente.

Les constructions sont implantées de façon continue ou semi-continue. La proximité des constructions donnent naissances à des méandres de ruelles ou de venelles qui serpentent entre le bâti et confère au lieux un caractère intimiste. Les principales rues se glissent entre les constructions donnant un profil très irrégulier au tissu urbain.



Alignement - Rue du Fond de Rivière



Vue aérienne des Nesmes



Rues et venelles - hameau des Nesmes



4.5. Un faux hameau : la Tuilerie

Ce lieu-dit doit son nom à l'ancienne tuilerie en cours de réhabilitation. Les quelques maisons qui s'y trouvent sont distantes les unes des autres, ce qui ne donne absolument pas l'impression d'un hameau.

Les constructions sont implantées aux quatre coins d'un « carré » ce qui renforce cette impression de vide.



4.6. L'habitat dispersé

L'activité agricole et artisanale est à l'origine de nombreux hameaux ou groupements de constructions qui constituaient, et constituent toujours pour certains, le siège d'exploitation et les logements des exploitants (Sous-Crossey, Les Morards, La Côte). Le lieu-dit de la Tournerie illustre quant à lui l'organisation de l'habitat autour de l'activité artisanale (ateliers de bois)

D'autre part, l'urbanisation récente sous le modèle du pavillon, a donné naissance à un habitat diffus qui clairseme la commune.



Habitat diffus



5. Le patrimoine bâti

L'histoire et les caractéristiques de Saint Joseph de Rivière se retrouvent aujourd'hui au travers des maisons remarquables à la toiture typique du massif de Chartreuse, comme au travers des nombreux fours et fontaines qui ponctuent les hameaux. Parce que ce patrimoine participe de l'identité de la commune et témoigne de son histoire il est important d'apprendre à l'identifier et à préserver ses spécificités.

Au-delà du principe de « mise sous cloche », le PLU peut inventorier le patrimoine bâti remarquable et le patrimoine plus commun qui témoigne d'un mode vie passée et ainsi **maîtriser leur évolution lors de toutes réhabilitation ou rénovation en respectant les volumétries, implantation, matériaux, techniques spécifiques...**

Aucune construction ne fait l'objet d'une mesure de protection (inscription, classement...) sur la commune de Saint Joseph de Rivière.

5.1. Les constructions remarquables

Extrait du diagnostic de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse:

« Le patrimoine culturel peut revêtir de multiples facettes (...) :

- l'histoire locale : fortement marquée par les Chartreux ainsi que par la frontière Savoie/France, (...)

- le petit artisanat, les savoir-faire : ganterie, costumes...et les témoignages d'une activité industrielle passée ou encore vivante : métallurgie, exploitation forestière, tournerie... via l'architecture par exemple »

Le patrimoine bâti agricole

L'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme indique que : « dans les zones agricoles, le règlement peut désigner les bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole. »

A cet égard, après analyse, il s'avère qu'un seul bâtiment serait concerné par cet inventaire des bâtiments agricoles pouvant l'objet d'un changement de destination.

Les anciens bâtiments agricoles associés à une construction principale (grange attenante ou annexe par exemple) prennent automatiquement la vocation de la construction principale et peuvent ainsi être réhabilités en logements.

Au Bouvier		Intérêt patrimonial et architectural			
		Typologie	Intérêt patrimonial	Mode de construction	Caractéristiques à préserver
		Anciennes granges	Deux magnifiques granges qui contribuent fortement à l'identité du hameau.	Construction massives en pierre partiellement remplacées par des parpaings (réductions de certaines ouvertures).	Granges partiellement rénovées sans respect des caractéristiques bâties. Tuiles écailles, volumétrie globale, ouvertures
		Impacts d'un changement de destination			
		Usage actuel du bâtiment	Exposition aux aléas	Impact sur l'activité agricole	Niveau d'équipement
Pas d'usage agricole		Faible aléa <i>glissement de terrain</i> à proximité ne concernant qu'une partie nord du terrain.	Constructions relativement éloignées des voiries mais incluses dans un ensemble bâti à usage d'habitat pour l'essentiel. Des pâturages mais pas de bâtiments d'élevage à proximité.	ANC - apte à l'assainissement individuel sous contrainte.	

Le patrimoine bâti reconnu mais non protégé

On note trois catégories de patrimoine bâti sur la commune:

- **Patrimoine religieux** qui comprend l'église, l'ancienne cure et « la grotte ».
- **L'Habitat** qui comprend essentiellement des maisons de bourg, maisons rurales et maisons cartusiennes isolées ou en ensemble homogène.
- **L'Artisanat** qui comprend les anciennes tuileries, la tournerie, l'ancienne scierie et des ensembles agricoles.

Sur la base de l'inventaire du patrimoine réalisé par le Parc Naturel Régional de Chartreuse et après une visite de terrain des élus, il a été convenu de retenir un certains nombres de bâtiments à identifier et à protéger au titre de leur valeur historique, culturelle et architecturale.

Ci-après l'inventaire des bâtiments identifiés comme ayant une valeur patrimoniale forte et devant faire l'objet de mesure de protection.

Les numéros renvoient à une localisation sur la carte à l'échelle de la commune.

Le bourg



n°163, la Poste



n°211, maison de bourg



n°169, la Cure



n°196, maison de bourg



n°168, l'église



n°252, maison de bourg



n°210, maison cartusienne



n°251, cabanon

Les Nesmes

n°209, maison



n°215, grange-étable, ancien moulin



n°227, maison rurale, la plus ancienne et à l'architecture typique du village



Bâtis isolés

n°208, la Tournerie :
tournerie, habitat et dépôt



n°228, maison rurale :
grange-étable et logis, cour ouverte



La Sirandière

n°226, ensemble agricole autour d'une cour ouverte



Les Demay

n°203, ancienne scierie avec les
mécanismes



Les Grollets

n°195, maison : façade en pierre de taille



La Bourderie

n°235, maison rurale : logis, grange-étable et hangar avec séchoir à noix



n°218, maison rurale



La Tuilerie

n°206, tuilerie : four central entouré de 4 hangars



n°221, maison dominant la Tuilerie



n°205, Tuilerie Jay-Rully : four et grange (la maison va être démolie)



Les Jolys

n°231, maison rurale : logis, grange-étable, hangar, four et fontaine



Les espaces publics et les vues

Les espaces publics à Saint Joseph de Rivière sont quasi-inexistants. Ce manque est en particulier criant dans le bourg lui-même. Les perdants sont les piétons qui ne peuvent pas accéder aux équipements publics confortablement et en toute sécurité.

D'une part, la RD 520 traverse l'espace habité sans aménagement conséquent qui ralentirait les véhicules et mettrait en valeur la rue principale. Et d'autre part, les côtés de la rue sont occupés par le stationnement automobile et on ne trouve pas de trottoirs.



Les vues internes à l'espace urbanisé sont interdépendantes avec les espaces publics. En effet, elles sont d'abord conditionnées par l'orientation et la largeur des rues et par le gabarit des bâtiments. Mais les espaces publics sont le lieu d'observation de ces vues. Des espaces de qualité les mettront en valeur et réciproquement, des vues intéressantes animeront l'espace public.

Par exemple, derrière l'école, un panorama est très intéressant : un tilleul et un catalpa de la cour de l'école encadrent une vue sur l'arrière de l'église. Les pentes boisées en arrière-plan contrastent joliment avec l'édifice et le bâti de l'école est suffisamment bas pour ne pas cacher cette vue (photo ci-contre).

Les hameaux en pente ont plus grande offre de vue possible, lorsque les bâtis sont bien implantés, par exemple, dans le hameau ancien de la Bourderie (photo ci-dessous).

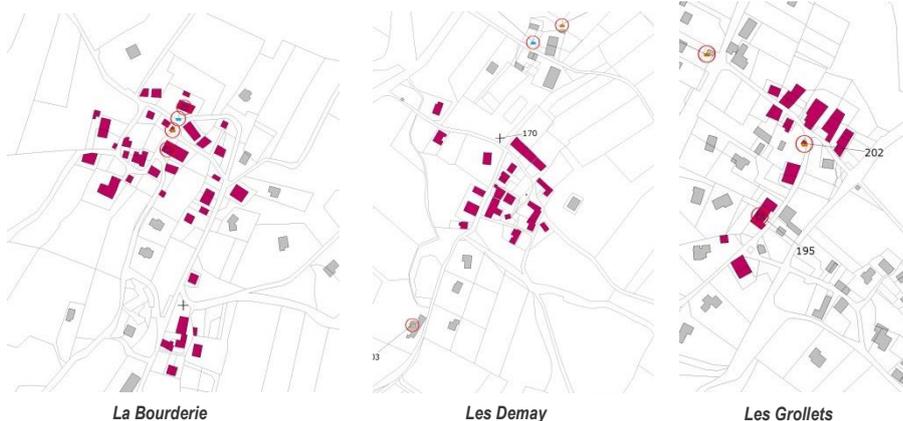


5.2. Les ensembles homogènes

Les secteurs anciens du Bourg et de certains hameaux constituent des ensembles bâtis homogènes qui confèrent au lieu une identité propre. A ce titre les centres historiques et structurants du Bourg, de la Bourderie, des Demay et des Grollets sont identifiés dans leur ensemble afin de conserver cette homogénéité dans le bâti et dans la structuration du tissu urbain.



Le Bourg



5.3. Le petit patrimoine

L'ensemble de la commune est parsemé d'un petit patrimoine qui témoigne de l'histoire de la commune et notamment du fonctionnement initial en hameaux « autonomes ». C'est ainsi que de nombreux hameaux comptent encore la fontaine, le four à pain ainsi que le calvaire.

D'autres éléments plus insolites méritent d'être inventoriés tels que le poids public toujours en fonctionnement par ailleurs.

Les croix



Divers



Les fours à pain

n°201, la Bourderie



n°202, Les Grollets



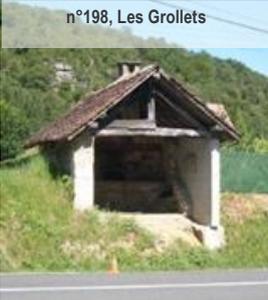
n°200, St Robert



n°4 204, La Charbonnière

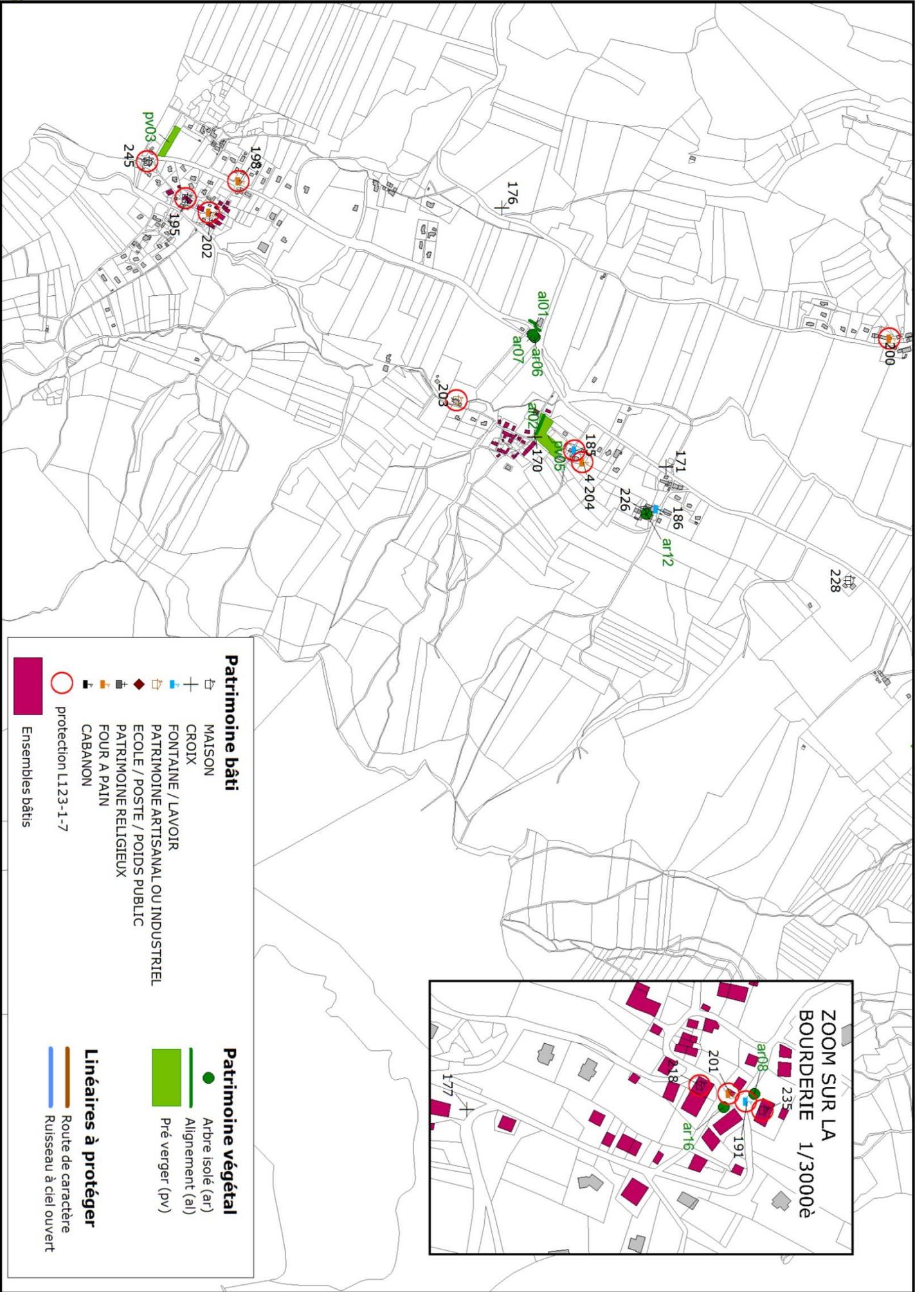


n°198, Les Grollets



n°NC, La Sirandière





Patrimoine bâti

- MAISON
- CROIX
- FONTAINE / LAVOIR
- PATRIMOINE ARTISANAL OU INDUSTRIEL
- ECOLE / POSTE / POIDS PUBLIC
- PATRIMOINE RELIGIEUX
- FOUR A PAIN
- CABANON

- Ensembles bâtis
- protection L123-1-7

Patrimoine végétal

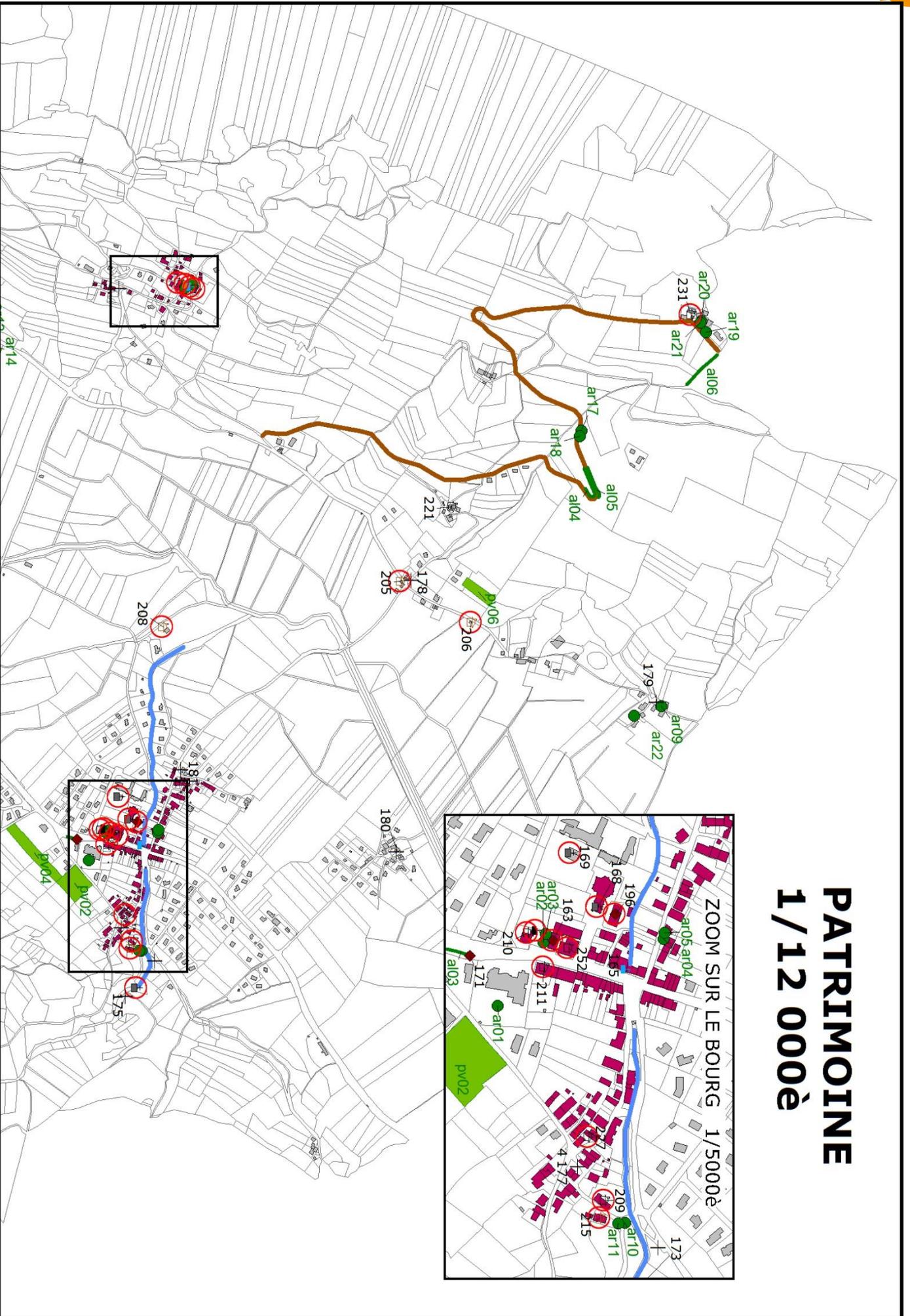
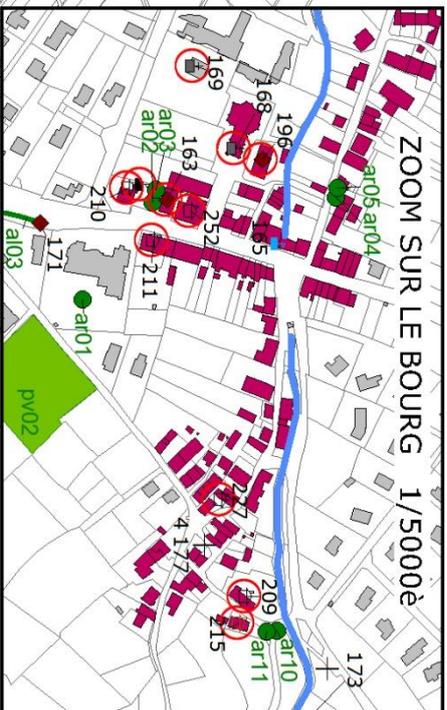
- Arbre isolé (ar)
- Alignement (al)
- Pré verger (pv)

Linéaires à protéger

- Route de caractère
- Ruisseau à ciel ouvert

ZOOM SUR LA BOURDERIE 1/30000è

PATRIMOINE 1/12 000è



EN SYNTHÈSE, POUR L'ANALYSE SPATIALE ET LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

Pour le paysage

- Des **éléments paysagers** de caractère et culturels **remarquables**: plaine et coteaux du Guiers, plaine de la Placette, gorges du Crossey, coteaux boisés...
- Forte **présence de l'eau** qui façonne le paysage et crée des espaces de loisirs (ruisseaux, canaux, étangs, ripisylves, zone humide...).
- **Diversité des formes bâties** hameaux/bourg qui participe de la **qualité paysagère et patrimoniale** du territoire.
- **Éléments naturels singuliers** qui participent de la qualité paysagère et patrimoniale: arbres, alignements, haies.
- Éléments de **l'architecture traditionnelle de chartreuse**.
- Points noirs paysagers : la **carrière**, la **RD520** qui traverse le Bourg.
- **Étalement urbain** progressif qui fait craindre une fusion de certains hameaux.
- Une évolution des **boisements** qui grignotent les pâturages, perturbent la lisibilité du paysage.

Enjeux pour le PLU

- Résorber les **points noirs paysagers** qui entachent l'image de la commune.
- **Traiter les franges de reconquête agricole** : lisières à retrouver / maintenir.
- Maintien et prise en compte des **vues remarquables** dans les choix d'urbanisation.
- Préserver la **singularité patrimoniale et urbaine des hameaux et du Bourg** : définir des limites à l'urbanisation.
- Valoriser et préserver le **réseau hydrographique** et sa **ripisylve**.
- Préserver la qualité patrimoniale et les **éléments architecturaux traditionnels de chartreuse** sans figer le tissu urbain.

Pour le diagnostic urbain

- Une commune historiquement structurée en petits **hameaux aux contours nets, articulés autour d'un bourg** qui se renforce.
- Au cours du XXe siècle, un **développement urbain lâche et diffus** (composé pour l'essentiel des grandes maisons individuelles isolées).

Enjeux pour le PLU

- Enjeu en matière **d'équilibre entre développement urbain et maintien des espaces naturels et agricoles** : conflit d'usage sur des terres à fortes valeur agricole, environnementale ou paysagère.
- Enjeux en matière de **déplacements** : penser un **urbanisme plus compact** qui favorise les déplacements à pieds et en vélo.
- Enjeux en matière **d'accessibilité aux équipements et services** : favoriser un **développement dans le Bourg** où se trouvent l'essentiel des équipements, services et commerces.
- Maintenir les **spécificités du bâti et tissu urbain traditionnel** qui participent de l'identité du village.
- Enjeux en matière de **finances locales** : un urbanisme diffus et étalé génère plus de dépenses pour la collectivité (réseaux et voirie divers, gestion des déchets...)